

# **États financiers consolidés**

**Exercice clos le 31 mars 2026**

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(in € million)</i>	Note	Exercice clos le	
		31 mars 2026	31 mars 2025
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>(3)</b>	<b>19 171</b>	<b>18 489</b>
Coût des ventes		(16 819)	(16 185)
Frais de recherche et développement	(4)	(623)	(581)
Frais commerciaux	(5)	(359)	(363)
Frais administratifs	(5)	(671)	(699)
Autres produits/(charges)	(6)	(155)	(198)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>544</b>	<b>463</b>
Produits financiers	(7)	39	38
Charges financières	(7)	(204)	(252)
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>379</b>	<b>249</b>
Impôt sur les bénéfices	(8)	(199)	(182)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	(13)	183	116
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>364</b>	<b>183</b>
Résultat net des activités non poursuivies	(9)	1	(4)
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>365</b>	<b>179</b>
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère		324	149
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		41	30
Résultat net des activités poursuivies attribuable :			
• aux propriétaires de la société mère		323	153
• aux participations ne donnant pas le contrôle		41	30
Résultat net des activités non poursuivies attribuable :			
• aux propriétaires de la société mère		1	(4)
• aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-
<b>Résultat net par action (en €)</b>			
• Résultat de base	(10)	0,61	0,31
• Résultat dilué	(10)	0,60	0,31

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Exercice clos le	
		31 mars 2026	31 mars 2025
<b>Résultat net de la période</b>		<b>365</b>	<b>179</b>
Réévaluation des engagements de retraites à prestations définies	(29)	117	(6)
Instruments de capitaux propres à la JV par OCI	(13)/(14)	(5)	(12)
Impôt sur les éléments non recyclables	(8)	(1)	2
<b>Éléments non recyclables en résultat</b>		<b>112</b>	<b>(16)</b>
<i>dont sociétés mises en équivalence</i>		-	-
Gains (pertes) sur instruments financiers de couverture		-	(18)
Réserve des coûts de couverture		9	(44)
Ecart de conversion	(23)	(195)	(4)
Impôt sur les éléments recyclables	(8)	(2)	1
<b>Éléments recyclables en résultat</b>		<b>(189)</b>	<b>(65)</b>
<i>dont sociétés mises en équivalence</i>	(13)	(8)	(4)
<b>RESULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ</b>		<b>287</b>	<b>98</b>
Attribuable :			
• aux propriétaires de la société mère		249	67
• aux participations ne donnant pas le contrôle		39	31
Résultat global consolidé attribuable aux propriétaires de la société mère et provenant des :			
• Activités poursuivies		248	70
• Activités non poursuivies		1	(4)
Résultat global consolidé attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et provenant des :			
• Activités poursuivies		39	31
• Activités non poursuivies		-	-

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## BILAN CONSOLIDÉ

### Actif

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Au 31 mars 2026	Au 31 mars 2025
Écarts d'acquisition	(11)	9 121	9 120
Immobilisations incorporelles	(11)	1 766	1 978
Immobilisations corporelles	(12)	2 858	2 720
Participations dans les coentreprises et entreprises associées	(13)	897	871
Autres titres de participation	(14)	51	55
Autres actifs non courants	(15)	567	539
Impôts différés	(8)	673	689
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>15 933</b>	<b>15 972</b>
Stocks et en-cours	(17)	4 276	4 151
Actifs sur contrat	(18)	6 507	5 895
Clients et comptes rattachés	(19)	3 095	2 906
Autres actifs opérationnels courants	(20)	2 862	3 307
Autres actifs financiers courants	(25)	33	61
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(26)	2 297	2 274
<b>Total des actifs courants</b>		<b>19 070</b>	<b>18 594</b>
Actifs destinés à la vente	(9)	2	20
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>35 005</b>	<b>34 586</b>

### Capitaux propres et passif

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Au 31 mars 2026	Au 31 mars 2025
Capitaux propres - attribuables aux propriétaires de la société mère	(23)	10 663	10 464
Capitaux propres - attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		121	113
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>10 784</b>	<b>10 577</b>
Provisions non courantes	(22)	361	427
Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	(29)	878	935
Emprunts non courants	(27)	1 980	2 709
Dettes non courantes sur contrats de location	(27)	608	609
Impôts différés	(8)	64	75
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>3 891</b>	<b>4 755</b>
Provisions courantes	(22)	1 352	1 529
Emprunts courants	(27)	781	87
Dettes courantes sur contrats de location	(27)	186	187
Passifs sur contrat	(18)	9 406	8 881
Fournisseurs et comptes rattachés	(16)	4 282	3 751
Autres passifs opérationnels courants	(21)	4 323	4 819
<b>Total des passifs courants</b>		<b>20 330</b>	<b>19 254</b>
Passifs liés à des actifs destinés à la vente	(9)	-	-
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>		<b>35 005</b>	<b>34 586</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Au 31 mars 2026	Au 31 mars 2025
<b>Résultat net</b>		<b>365</b>	<b>179</b>
Dotation aux amortissements et dépréciations	(11)/(12)	813	874
Charge relative aux paiements fondés sur des actions	(30)	12	20
Coût de l'endettement financier net et coût net des couvertures de change, net des intérêts financiers reçus et payés (a), et autres variations de provisions		16	6
Ajustement des flux relatifs aux engagements de retraite et avantages assimilés		12	(5)
Plus/moins-values sur cessions d'actifs		(15)	(18)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	(13)	(38)	40
Charge d'impôt différé inscrite au compte de résultat	(8)	(3)	(37)
<b>Variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation - hors variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>1 162</b>	<b>1 059</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'exploitation (b)</b>	<b>(16)</b>	<b>(271)</b>	<b>(87)</b>
<b>Variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation</b>		<b>891</b>	<b>972</b>
Produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		13	12
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (coûts de R&D capitalisés inclus)		(567)	(482)
Augmentation/(diminution) des autres actifs non courants	(15)	(4)	8
Acquisition d'activités après déduction de la trésorerie acquise		-	(10)
Cession d'activités après déduction de la trésorerie cédée		6	595
<b>Variation nette de la trésorerie liée aux investissements</b>		<b>(552)</b>	<b>123</b>
<i>Dont flux d'investissements liés aux activités non poursuivies</i>	<i>(9)</i>	<i>(7)</i>	<i>(15)</i>
Augmentation/(réduction) de capital y compris celles souscrites par les participations ne donnant pas le contrôle		-	977
Émission / (remboursement) de titres perpétuels subordonnés		-	745
Coupon payé sur titres subordonnés à durée indéterminée	(10)	(44)	(11)
Dividendes versés y compris versements aux participations ne donnant pas le contrôle		(38)	(24)
Variation nette des emprunts courants et non courants	(27)	(9)	(1 246)
Variation nette des dettes sur contrats de location	(27)	(172)	(183)
Variation nette des autres actifs et passifs financiers courants	(27)	(10)	(14)
<b>Variation nette de la trésorerie liée au financement</b>		<b>(273)</b>	<b>244</b>
<i>Dont flux de financement liés aux activités non poursuivies</i>		<i>-</i>	<i>-</i>
<b>(DIMINUTION)/AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>65</b>	<b>1 339</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période		2 274	976
Incidence des variations de taux de conversion		(45)	(16)
Autres variations		3	(25)
<b>TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>(26)</b>	<b>2 297</b>	<b>2 274</b>
<i>(a) Net des intérêts reçus et payés</i>		<i>(59)</i>	<i>(57)</i>
<i>(b) Impôts payés</i>		<i>(241)</i>	<i>(181)</i>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>(en millions d'€, à l'exception du nombre d'actions)</i>	Nombre d'actions en circulation								Capitaux propres - attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres - attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
		Capital	Primes d'émission	Titres subordonnés à durée indéterminée	Réserves	Ecarts actuariels	Couverture des flux de trésorerie	Réserve de conversion			
<b>Au 31 mars 2024</b>	<b>384 291 068</b>	<b>2 690</b>	<b>5 486</b>	<b>-</b>	<b>741</b>	<b>272</b>	<b>3</b>	<b>(520)</b>	<b>8 672</b>	<b>106</b>	<b>8 778</b>
Variation des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(71)	(4)	(3)	(4)	(82)	-	(82)
Résultat net de la période	-	-	-	-	149	-	-	-	149	30	179
<b>Total du résultat global</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>78</b>	<b>(4)</b>	<b>(3)</b>	<b>(4)</b>	<b>67</b>	<b>31</b>	<b>98</b>
Variation d'intérêts et autres	-	-	-	-	(5)	-	-	-	(5)	1	(5)
Dividendes convertibles en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes payés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(24)	(24)
Augmentation de capital par émission de titres	76 858 213	538	384	-	55	-	-	-	977	-	977
Titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	-	750	(5)	-	-	-	744	-	744
Coupon payé sur titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	-	-	(11)	-	-	-	(11)	-	(11)
Augmentation de capital dans le cadre des plans de motivation et de fidélisation sur le long terme	361 257	3	-	-	(3)	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres	-	-	-	-	20	-	-	-	20	-	20
<b>Au 31 mars 2025</b>	<b>461 510 538</b>	<b>3 231</b>	<b>5 870</b>	<b>750</b>	<b>870</b>	<b>268</b>	<b>-</b>	<b>(524)</b>	<b>10 464</b>	<b>113</b>	<b>10 577</b>
Variation des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	2	116	-	(193)	(75)	(2)	(77)
Résultat net de la période	-	-	-	-	324	-	-	-	324	41	365
<b>Total du résultat global</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>326</b>	<b>116</b>	<b>-</b>	<b>(193)</b>	<b>249</b>	<b>39</b>	<b>287</b>
Variation d'intérêts et autres	-	-	-	-	(17)	-	-	-	(17)	8	(9)
Dividendes payés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(38)	(38)
Coupon payé sur titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	-	-	(44)	-	-	-	(44)	-	(44)
Augmentation de capital dans le cadre des plans de motivation et de fidélisation sur le long terme	519 428	4	-	-	(4)	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres	-	-	-	-	12	-	-	-	12	-	12
<b>Au 31 mars 2026</b>	<b>462 029 966</b>	<b>3 234</b>	<b>5 870</b>	<b>750</b>	<b>1 142</b>	<b>384</b>	<b>-</b>	<b>(717)</b>	<b>10 663</b>	<b>121</b>	<b>10 784</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

A.	ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS ET VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE .....	9
NOTE 1.	ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS ET CHANGEMENTS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION .....	9
B.	PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX ET RECOURS À DES ESTIMATIONS .....	10
NOTE 2.	PRINCIPES COMPTABLES .....	10
C.	INFORMATIONS SECTORIELLES.....	20
NOTE 3.	INFORMATIONS SECTORIELLES.....	20
D.	AUTRES ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT .....	22
NOTE 4.	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT .....	22
NOTE 5.	FRAIS COMMERCIAUX ET FRAIS ADMINISTRATIFS .....	23
NOTE 6.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES .....	23
NOTE 7.	RÉSULTAT FINANCIER.....	24
NOTE 8.	IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES .....	25
NOTE 9.	RÉSULTATS DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES ET ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE.....	28
NOTE 10.	RÉSULTAT PAR ACTION .....	29
E.	ACTIFS NON COURANTS .....	30
NOTE 11.	ÉCARTS D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES .....	30
NOTE 12.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	34
NOTE 13.	PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES .....	37
NOTE 14.	AUTRES TITRES NON CONSOLIDÉS .....	39
NOTE 15.	AUTRES ACTIFS NON COURANTS .....	40
F.	BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT.....	41
NOTE 16.	ANALYSE DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT .....	41
NOTE 17.	STOCKS ET EN-COURS .....	41
NOTE 18.	ACTIFS/(PASSIFS) NETS SUR CONTRATS.....	43
NOTE 19.	CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS.....	43
NOTE 20.	AUTRES ACTIFS OPÉRATIONNELS COURANTS.....	44
NOTE 21.	AUTRES PASSIFS OPÉRATIONNELS COURANTS .....	45
NOTE 22.	PROVISIONS.....	45
G.	CAPITAUX PROPRES ET DIVIDENDES .....	47
NOTE 23.	CAPITAUX PROPRES.....	47

NOTE 24.	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES .....	48
H.	FINANCEMENT ET GESTION DU RISQUE FINANCIER.....	48
NOTE 25.	AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS .....	48
NOTE 26.	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE .....	48
NOTE 27.	DETTE FINANCIÈRE.....	49
NOTE 28.	INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS .....	50
I.	ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES LONG TERME, ET RÉMUNÉRATIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS .....	61
NOTE 29.	ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILÉS.....	61
NOTE 30.	PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS .....	68
NOTE 31.	FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS.....	72
J.	ENGAGEMENT HORS BILAN ET CONTENTIEUX .....	72
NOTE 32.	ENGAGEMENT HORS BILAN .....	74
NOTE 33.	CONTENTIEUX.....	73
K.	AUTRES INFORMATIONS .....	80
NOTE 34.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	80
NOTE 35.	PARTIES LIÉES.....	80
NOTE 36.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	81
NOTE 37.	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION .....	82

Alstom est un leader mondial de l'industrie du transport ferroviaire. Ainsi, le Groupe offre une gamme complète de solutions composée de matériels roulant, systèmes, services et de signalisation pour le transport ferroviaire passagers et fret. Il bénéficie d'un marché porteur avec des fondamentaux solides. Les principaux moteurs du marché sont l'urbanisation, l'importance croissante des préoccupations environnementales, la croissance économique, les dépenses publiques et la transformation digitale.

Dans ce contexte, Alstom a su construire une présence à la fois locale et mondiale qui le distingue de la plupart de ses concurrents et lui donne une proximité avec ses clients et une grande flexibilité industrielle. Son offre, l'une des plus complètes et des plus intégrées du marché, et sa position parmi les leaders technologiques placent Alstom dans une situation unique pour bénéficier de la croissance mondiale du marché des transports ferroviaires. Enfin, pour générer une croissance profitable, Alstom met l'accent sur l'excellence opérationnelle et l'évolution de son mix produit.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 12 mai 2026. Conformément à la législation française, ils seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires d'Alstom lors de l'assemblée générale du 9 juillet 2026.

## **A. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS ET VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE**

### **NOTE 1. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS ET CHANGEMENTS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**

#### **1.1. Incertitudes liées à la situation au Moyen-Orient**

Le Groupe suit de près les conséquences de la situation au Moyen-Orient, où il dispose de projets en cours dans les pays concernés (2 à 3 % du carnet de commandes & du chiffre d'affaires).

Dans ce contexte, après avoir mis en œuvre les mesures de santé et de sécurité nécessaires afin de protéger l'ensemble de ses collaborateurs, le Groupe a pris les mesures appropriées et déployé des dispositifs d'atténuation afin d'assurer la poursuite de l'exécution de ses activités dans chacun des pays concernés.

De manière plus générale, cette situation génère des incertitudes sur les activités économiques (notamment l'inflation, la volatilité des prix de l'énergie et de certaines matières premières, la hausse des taux d'intérêt, les perturbations des chaînes d'approvisionnement, etc.). Néanmoins, le Groupe suit attentivement l'augmentation potentielle de ses coûts (prix de l'énergie et des matières premières, logistique, chaîne d'approvisionnement et inflation des salaires). À fin mars 2026, le Groupe estime être bien protégé contre ces effets, notamment grâce à des contrats à prix fixe conclus sur l'électricité et le gaz, sécurisant l'essentiel de la consommation prévue sur l'exercice 2026/2027 (principalement en Europe, représentant 86 % du besoin d'énergie), ainsi qu'à des mécanismes contractuels d'ajustement des prix (72% du carnet de commandes étant couvert par des clauses d'indexation des prix sur l'inflation globale – indices des matières premières, de l'énergie et du travail). Ces mécanismes peuvent toutefois ne pas compenser intégralement toutes les variations de coûts, en particulier en cas de perturbations soudaines ou prolongées des marchés.

Le Groupe a pris en compte les impacts potentiels liés au contexte spécifique décrit ci-dessus dans les principales hypothèses et dans le plan d'affaires utilisé pour le processus de tests de dépréciation, sur la base des meilleures estimations et du niveau de visibilité disponibles au 31 mars 2026 : les hypothèses retenues reposaient sur la continuité des activités et sur une crise de courte durée.

Sur la base de ces hypothèses, des tests de dépréciation ont été réalisés sur le goodwill et les technologies (voir Note 11), sans qu'aucune dépréciation n'ait été identifiée au 31 mars 2026. La comptabilisation des impôts différés actifs a été évaluée sur la base d'estimations raisonnables et des informations disponibles à fin mars 2026 (voir Note 8).

Des analyses de sensibilité, incluant des scénarios reflétant des hypothèses moins favorables, ont été réalisées sur les principales variables utilisées dans les tests de dépréciation. Aucun de ces scénarios ne conduirait à une dépréciation, les valeurs recouvrables demeurant supérieures aux valeurs comptables.

## **1.2. Variation de périmètre**

Au 31 mars 2026, Alstom a acquis auprès du groupe Cummins des activités liées aux piles à combustible à hydrogène dédiées au ferroviaire.

Dans le cadre de cette transaction, Alstom a acquis la totalité de la société Hydrogenics GmbH, une société basée à Herten (Allemagne), qui fabrique et fournit des systèmes de piles à combustible pour les trains. La consolidation de cette entité au 31 mars 2026 n'a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

## **B. PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX ET RECOURS À DES ESTIMATIONS**

### **NOTE 2. PRINCIPES COMPTABLES**

#### **2.1. Base d'établissement des comptes consolidés**

Les états financiers consolidés d'Alstom de l'exercice clos le 31 mars 2026 sont présentés en millions d'euros et ont été établis :

- conformément au référentiel IFRS (normes et interprétations) publié par l'International Accounting Standards Board (IASB) tel qu'adopté dans l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 mars 2026 ;
- en utilisant les mêmes principes comptables et méthodes d'évaluation qu'au 31 mars 2025, à l'exception des effets des nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire présentées ci-après.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.efrag.org/Endorsement>.

#### **2.2. Nouvelles normes et interprétations d'applications obligatoires à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025**

Les amendements applicables au 1er avril 2025 et approuvés par l'Union Européenne sont :

- Amendements à l'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » : Absence de convertibilité ;

Ces amendements en vigueur au 1er avril 2025 pour Alstom n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

#### **2.3. Nouvelles normes et interprétations d'application non encore obligatoire**

Nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne d'application non encore obligatoire

- IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » (applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027).
- Améliorations annuelles Volume 11 (applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026) ;

- Amendements à l'IFRS 9 et l'IFRS 7 « Classement et évaluation des instruments financiers (applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026) ;
- Amendements à la norme IFRS 9 et l'IFRS 7 « Contrats d'électricité dont la production dépend de la nature » (applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026)

Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne

- IFRS 19 et amendements, « Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : informations à fournir » (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027) ;
- Amendements à IAS 21, « Effets des variations des cours des monnaies étrangères : conversion dans une monnaie de présentation hyperinflationniste » (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027).

Les impacts potentiels de ces nouveaux amendements sont en cours d'analyse.

## 2.4. Recours à des estimations

Pour pouvoir établir des états financiers consolidés conformes aux normes IFRS, la Direction est amenée à procéder à certaines estimations et à retenir des hypothèses qu'elle considère comme réalistes et raisonnables. Ces estimations et hypothèses peuvent affecter le montant des actifs et des passifs, les capitaux propres, le résultat, ainsi que le montant des actifs et passifs éventuels, tels que présentés à la date de clôture. La Direction revoit régulièrement ces estimations sur la base des informations dont elle dispose. Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales méthodes comptables dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments suivants :

Comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge des contrats de construction et contrats de services à long terme et provisions y afférant

Le chiffre d'affaires et la marge brute de la plupart des contrats de construction et contrats de services à long terme qui remplissent les critères de reconnaissance de revenu progressivement, sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement par les coûts : le chiffre d'affaires est reconnu sur la base du pourcentage de coûts encourus à date rapportés à l'ensemble des coûts attendus à l'achèvement. De plus, si la revue du projet laisse apparaître une marge brute négative, la perte à terminaison estimée est immédiatement constatée.

Le chiffre d'affaires et la marge sont ainsi comptabilisés à partir d'une estimation du chiffre d'affaires et des coûts à terminaison qui est sujette à révision au fur et à mesure de l'avancement du contrat. Le montant total des produits et des charges attendus au titre d'un contrat traduit la meilleure estimation de la Direction des avantages et obligations futurs attendus pour ce contrat.

Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles, évaluées sur une base contrat par contrat (une obligation de prestations correspondant dans la plupart des cas à un contrat). La commercialisation de produits hautement technologiques expose le Groupe à des risques de défaut de ses produits qui dépassent largement le champ d'application des clauses de garantie habituellement applicables aux fournisseurs d'équipements.

Les obligations afférentes aux contrats de construction peuvent se traduire par des pénalités pour retard pris dans le calendrier d'exécution d'un contrat ou par une augmentation imprévue des coûts due aux modifications du projet, au non-respect des obligations d'un fournisseur ou d'un sous-traitant ou à des retards engendrés par des événements ou

des situations imprévues. De même, les obligations de garantie sont affectées par les taux de défaillance des produits, l'usure des matériels et le coût des opérations à réaliser pour revenir à un service normal.

Bien que le Groupe procède à une évaluation régulière et individualisée des risques, contrat par contrat, le coût réel entraîné par les obligations liées à un contrat peut s'avérer supérieur au montant initialement estimé. Il peut donc se révéler nécessaire de procéder à une réestimation du chiffre d'affaires et des coûts à terminaison lorsque le contrat est encore en cours ou à une réestimation des provisions lorsque le contrat est achevé.

#### Estimation des provisions sur litiges

Le Groupe identifie et analyse régulièrement les litiges en cours et le cas échéant évalue les provisions sur la base de la meilleure estimation à la date de clôture de la sortie de ressources requise pour éteindre l'obligation. Ces estimations prennent en considération l'information disponible et l'éventail des résultats possibles.

#### Incertitude relative aux traitements fiscaux

Conformément à IFRIC 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux, le Groupe applique son jugement pour évaluer s'il est probable qu'une autorité fiscale acceptera chaque traitement fiscal retenu. Lorsque l'acceptation est probable, le Groupe reflète le traitement dans ses états financiers tels que déclarés ou destinés à être déclarés dans ses déclarations fiscales. Lorsque l'acceptation n'est pas probable, une dette est reconnue, mesurée à la valeur attendue de l'exposition fiscale potentielle, basée soit sur le montant le plus probable soit sur la méthode de la valeur attendue, selon la méthode qui prédit le mieux le résultat. Ces évaluations sont revues à chaque clôture à la lumière des changements de faits, de circonstances ou d'interprétations pertinentes. La direction estime que les jugements et les estimations appliqués sont raisonnables et cohérents avec les informations disponibles.

#### Évaluation des impôts différés actifs

La détermination du niveau de reconnaissance des impôts différés actif exige l'exercice du jugement de la Direction. Les sources futures de résultat taxable et les effets des stratégies fiscales d'ensemble du Groupe sont pris en considération pour cet exercice. Cette évaluation est réalisée à partir d'une revue détaillée des impôts différés par juridiction fiscale en prenant en compte la performance opérationnelle passée, présente et à venir, associée aux contrats en carnet de commandes, le Business Plan, la durée du report en arrière et la date d'expiration des déficits fiscaux reportables en avant.

#### Évaluation des actifs et passifs sur engagements de retraite et avantages assimilés

L'évaluation par le Groupe des actifs et passifs afférents aux régimes à prestations définies requiert l'utilisation de données statistiques et autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures. Ces paramètres incluent le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires ainsi que les taux de rotation et de mortalité. Dans le cas où les hypothèses actuarielles s'avéreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant de la charge sur engagements de retraite et avantages assimilés comptabilisée en compte de résultat, des gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global, ainsi que des actifs et passifs liés à ces engagements présentés au bilan.

#### Évaluation des actifs

Le modèle des flux futurs de trésorerie actualisés mis en œuvre pour déterminer la valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels sont affectés les écarts d'acquisition nécessite l'utilisation d'un certain nombre de paramètres parmi lesquels les estimations de flux futurs de trésorerie, les taux d'actualisation ainsi que d'autres variables et requiert donc, l'exercice du jugement de façon substantielle.

Les tests de dépréciation sur les immobilisations incorporelles et corporelles ainsi que les droits d'utilisation d'actifs en location sont également fondés sur des hypothèses. Toute dégradation dans le futur des conditions de marché ou la réalisation de faibles performances opérationnelles pourrait se traduire par l'incapacité de recouvrer leur valeur nette comptable actuelle.

## Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués à la plus faible valeur, soit de leur coût, soit de leur valeur nette de réalisation. Les dépréciations sont calculées sur la base d'une analyse des évolutions prévisibles de la demande, de la technologie et des conditions de marché afin d'identifier les stocks et en-cours obsolètes ou excédentaires. Si les conditions de marché se dégradaient au-delà des prévisions, des dépréciations complémentaires de stocks et en-cours pourraient s'avérer nécessaires.

## 2.5. Principales méthodes comptables

### 2.5.1. Principes de consolidation

#### Filiales

Les filiales sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif.

Le contrôle existe lorsque le Groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du Groupe intervient à la date à laquelle le Groupe prend le contrôle et cesse le jour où le Groupe perd le contrôle de cette entité.

Les soldes et transactions intra-groupe sont éliminés.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont présentées sur une ligne distincte des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère, « participations ne donnant pas le contrôle ».

Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent le montant des intérêts minoritaires à la date de prise de contrôle et la part des minoritaires dans la variation des capitaux propres depuis cette date. Sauf accord contractuel qui indiquerait une allocation différente, les résultats négatifs des filiales sont systématiquement répartis entre capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle sur la base de leurs pourcentages d'intérêt respectifs, et cela même si ces derniers deviennent négatifs.

Les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle, et ne résultant pas en une perte de contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe et enregistrées en capitaux propres.

#### Partenariats

Les partenariats concernent les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint.

Le contrôle conjoint est établi lorsque les décisions concernant les activités prépondérantes de l'entité requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Deux types de partenariat existent : les co-entreprises et les activités conjointes. La classification de ces partenariats s'effectue sur la base des droits et obligations de chacune des parties dans le partenariat, en prenant notamment en compte la structure, la forme juridique des accords, les droits conférés à chacune des parties par les accords ainsi que d'autres faits et circonstances le cas échéant (voir aussi Note 13) :

- **Activités conjointes**

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel le Groupe a des droits directs sur les actifs et des obligations au titre des passifs de l'entité. Le groupe comptabilise les actifs et passifs, les produits et les charges, relatifs à ses intérêts dans l'activité conjointe. Une activité conjointe peut être organisée avec ou sans la mise en place d'une structure juridique (un véhicule) pour porter le partenariat.

- **Coentreprises**

Une coentreprise est un partenariat dans lequel le Groupe a un droit sur l'actif net d'une entité. Les intérêts dans les coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, comme décrit ci-dessous.

#### Entreprises associées

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est comprise entre 20% et 50%.

Le cas échéant, les principes comptables des entreprises associées sont harmonisés avec les principes comptables du Groupe.

Les intérêts dans les entreprises associées sont comptabilisés dans les états financiers consolidés selon la méthode de la mise en équivalence, comme décrit ci-dessous.

#### Méthode de la mise en équivalence

Le Groupe comptabilise ses intérêts dans les entreprises associées et les co-entreprises selon la méthode de la mise en équivalence. Lorsque cela s'est avéré nécessaire, les méthodes comptables en lien avec les entreprises associées et co-entreprises ont été modifiées pour se mettre en conformité avec le cadre des IFRS.

Selon cette méthode, les participations dans les entreprises associées et les co-entreprises sont inscrites au bilan consolidé à leur coût d'acquisition, y compris écarts d'acquisition et coûts de transaction. Les compléments de prix sont initialement évalués à la juste valeur et les ajustements ultérieurs sont comptabilisés dans le coût de l'investissement, lorsque leurs paiements sont probables et peuvent être mesurés avec une fiabilité suffisante.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée ou de la co-entreprise, constaté à la date d'acquisition constitue un écart d'acquisition. Ce dernier est compris dans la valeur comptable de la participation et est pris en considération dans le test de dépréciation relatif à cet actif. Dans le cadre d'une acquisition par étape d'une participation dans une entreprise associée ou une co-entreprise, le Groupe utilise la méthode du coût pour comptabiliser le passage de la catégorie « Titres non consolidés » à la catégorie « Entreprises associées ».

Les participations dans les entreprises associées et les co-entreprises sont présentées sur la ligne du bilan intitulée « Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres titres de participation » et sur une ligne spécifique du compte de résultat intitulée « Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence » alors que les mouvements de réserves postérieurs à l'acquisition sont reconnus en réserves.

La quote-part du Groupe dans les pertes enregistrées par une entreprise associée est constatée dans la limite de l'investissement réalisé, sauf si le Groupe a une obligation légale ou implicite de soutien envers cette entreprise.

Le cas échéant, la charge de dépréciation des participations dans les entreprises associées est enregistrée sur la ligne « Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat.

Quand, conformément aux dispositions de la norme IAS 28, les états financiers d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, utilisés pour l'application de la méthode de la mise en équivalence sont établis à des dates de reporting différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions ou événements significatifs qui se sont produits entre cette date et la date des états financiers du Groupe. En aucun cas l'écart entre les dates de reporting de l'entreprise associée et celle du Groupe ne doit être supérieur à trois mois.

#### **2.5.2. Actifs destinés à la vente**

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont présentés sur une ligne séparée du bilan dès lors que (i) le Groupe a pris la décision de vendre le (les) actif(s) concerné(s) et (ii) la vente est considérée hautement probable. Ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Lorsque le Groupe est engagé dans un processus de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, tous les actifs et passifs de cette filiale sont classés comme étant détenus en vue de la vente, indépendamment du fait que le Groupe conserve ou non un intérêt résiduel dans l'entité cédée après la vente.

#### **2.5.3. Conversion des états financiers dans une monnaie autre que l'euro**

La devise fonctionnelle d'une entité consolidée est la devise de l'environnement économique de base dans lequel cette entité réalise ses opérations. Dans la majorité des cas, la devise fonctionnelle correspond à la devise locale. Cependant, une devise fonctionnelle autre que la devise locale peut être retenue pour certaines entreprises dès lors qu'elle représente la devise des principales transactions réalisées par l'entité et qu'elle assure une représentation fidèle de son environnement économique.

Les actifs et passifs des entreprises dont la devise fonctionnelle est autre que l'euro sont convertis en euros au cours en vigueur à la clôture de chaque période alors que les éléments de compte de résultat et de tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion résultant de l'utilisation de cours différents pour la position bilancielle d'ouverture, les transactions de la période et la position bilancielle de clôture sont enregistrées directement en autres éléments du résultat global. Ces écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat lors de la cession de l'entreprise considérée.

#### **2.5.4. Regroupements d'entreprises**

Le Groupe applique la méthode de l'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. Le prix d'acquisition aussi appelé « contrepartie transférée » pour l'acquisition d'une filiale est la somme des justes valeurs des actifs transférés et des passifs assumés par l'acquéreur à la date d'acquisition et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur. Le prix d'acquisition comprend les compléments éventuels du prix évalués et comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Lors de chaque regroupement d'entreprises, le Groupe peut opter pour une comptabilisation de la fraction d'intérêts non acquise :

- soit à sa juste valeur à la date d'acquisition avec, en conséquence, la comptabilisation d'un écart d'acquisition sur cette fraction non acquise (méthode dite du « goodwill » complet) ;
- soit sur la base de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'acquése évalué à la juste valeur, ce qui conduit à ne reconnaître que l'écart d'acquisition attribuable aux propriétaires de la maison mère (méthode dite du « goodwill » partiel).

Les coûts directs liés à l'acquisition sont enregistrés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus.

L'écart d'acquisition résultant d'un regroupement d'entreprises est égal à la différence entre :

- la juste valeur du prix d'acquisition augmenté du montant des intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle) dans l'entreprise acquise, et ;
- la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale du prix d'acquisition et des justes valeurs des actifs acquis et passifs assumés est finalisée dans les douze mois suivant la date de l'acquisition et tout ajustement est comptabilisé sous forme de correction rétroactive de l'écart d'acquisition. Au-delà de cette période de douze mois, tout ajustement est enregistré directement au compte de résultat.

Les compléments de prix sont enregistrés initialement à leur juste valeur et les variations de valeur ultérieures intervenant au-delà de la période de douze mois suivant l'acquisition sont systématiquement comptabilisées en contrepartie du résultat.

Dans le cas d'une prise de contrôle réalisée par acquisitions successives, la quote-part d'intérêts antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur à la date de prise de contrôle et tout profit ou perte en résultant est comptabilisé dans le compte de résultat.

## **2.5.5. Chiffre d'affaires et coûts générés par les activités opérationnelles**

### Identification des obligations de prestations

La majorité des contrats ne contient qu'une seule obligation de prestation. Seuls les contrats qui sont réalisés en deux étapes : la fourniture de biens (actifs construits) suivie de services réalisés sur ces biens (maintenance) comportent deux obligations de prestations distinctes. Le prix du contrat est alloué aux obligations de prestations en fonction des prix de vente spécifiques des biens et services sous-jacents.

Certains contrats permettent aux clients d'acquérir des biens ou des services additionnels. Ces biens et services additionnels vendus dans le cadre d'une option exercée ultérieurement ou d'une modification de contrat sont comptabilisés par effet de rattrapage cumulé avec les premiers biens et services vendus et, par voie de conséquence, sont traités comme une seule obligation de performance.

Les renouvellements d'un contrat de maintenance sont comptabilisés séparément du contrat initial.

Les garanties de type service sont comptabilisées comme des obligations de performance distinctes.

### Évaluation du chiffre d'affaires et du coût des ventes

Le montant du chiffre d'affaires résultant d'une transaction est, en règle générale, fixé par les accords contractuels signés avec le client. IFRS15 fournit des directives restrictives sur l'estimation du prix de transaction et spécialement les éléments de prix variables et les modifications de contrats. L'entité doit inclure dans le prix de transaction tout ou partie du montant de contrepartie variable estimé et/ou de modifications de contrats dans la mesure où il est hautement probable qu'aucun ajustement réduisant significativement le montant cumulé des produits des activités ordinaires comptabilisé n'interviendra lorsque l'incertitude relative à ces éléments sera dénouée ultérieurement.

S'agissant des contrats de construction, les réclamations ne sont prises en compte dans la détermination du chiffre d'affaires du contrat que lorsqu'il est hautement probable qu'elles généreront un revenu supplémentaire dont le montant peut être déterminé de façon fiable.

Les pénalités viennent dans un premier temps en augmentation des coûts du contrat, puis dans un deuxième temps en réduction du chiffre d'affaires du contrat dès lors qu'elles sont acceptées.

Enfin, une composante significative de financement doit être introduite à la hausse ou à la baisse dans le chiffre d'affaires, lorsque le calendrier des encaissements diffère substantiellement de la reconnaissance du chiffre d'affaires selon l'avancement par les coûts.

Les coûts de production incluent les coûts directs (tels que matières, main-d'œuvre et coûts de garantie) et les coûts indirects. Les coûts de garantie sont estimés sur la base du contrat et des données statistiques disponibles en pondérant les résultats possibles en fonction de leur probabilité. Les durées de garantie peuvent s'étendre jusqu'à cinq ans. Les frais commerciaux et les frais administratifs ne sont pas inclus dans les coûts de production.

#### Comptabilisation du chiffre d'affaires et du coût des ventes

Le chiffre d'affaires afférent à la vente de produits manufacturés est comptabilisé selon IFRS15 à un moment précis, c'est-à-dire principalement lorsque le client obtient le contrôle du bien promis, ce qui intervient généralement lors de la livraison. Le chiffre d'affaires afférent aux contrats de services à court terme est comptabilisé également à un moment précis qui correspond à la réalisation de la prestation de service.

Tous les coûts de production engagés ou à engager au titre de la vente sont comptabilisés en coût des ventes à la date de comptabilisation du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires de la plupart des « contrats de construction » et contrats de services à long terme est comptabilisé en accord avec IFRS15 selon la méthode de l'avancement, car ils remplissent les conditions pour la reconnaissance du chiffre d'affaires progressivement : l'état d'avancement est défini selon l'avancement par les coûts. Le chiffre d'affaires est reconnu pour chaque obligation de prestation sur la base du pourcentage de coûts encourus à date rapportés à l'ensemble des coûts attendus à l'achèvement. La différence entre le chiffre d'affaires évalué en fonction de l'état d'avancement et le chiffre d'affaires comptabilisé au titre des périodes précédentes constitue le chiffre d'affaires de la période.

Le coût des ventes afférent aux contrats de construction et aux contrats de services à long terme est calculé en fonction des coûts encourus.

Si le résultat à terminaison d'un contrat ne peut être déterminé de façon fiable, bien que le Groupe s'attende à recouvrer les coûts engagés pour remplir celui-ci, le chiffre d'affaires ne doit alors être comptabilisé qu'à hauteur des coûts engagés, jusqu'à ce qu'une évaluation raisonnable du contrat puisse être faite.

Les coûts encourus qui sont attribuables à de l'inefficacité significative au regard de la performance du Groupe et qui n'étaient pas reflétés dans le prix du contrat lorsque celui-ci a été négocié avec le client, ne doivent pas être inclus dans la mesure de l'avancement et doivent être comptabilisés en charges quand ils sont engagés.

S'il devient probable que le coût à terminaison d'un contrat excède son chiffre d'affaires total estimé, la perte attendue à terminaison est immédiatement comptabilisée en charge au compte de résultat. Les coûts d'offres sont comptabilisés directement en charges commerciales quand elles sont encourues.

### **2.5.6. Pertes de valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que des droits d'utilisation relatifs aux actifs en location**

Les actifs qui ont une durée de vie indéfinie – principalement les écarts d'acquisition – ne sont pas amortis. Ces actifs ainsi que les coûts de R&D capitalisés font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique, ou dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur. Les autres immobilisations incorporelles et corporelles ainsi que des droits d'utilisation relatifs aux actifs en location amortis ne font l'objet d'un test de dépréciation que s'il existe des indices de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable d'un actif immobilisé à sa valeur nette comptable. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable et la perte de valeur est immédiatement comptabilisée au compte de résultat.

Une unité génératrice de trésorerie se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Si un actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes de celles d'autres actifs ou groupes d'actifs, la valeur recouvrable est déterminée par unité génératrice de trésorerie.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est retenue comme étant représentative de la valeur recouvrable. L'évaluation réalisée s'appuie sur le plan interne à trois ans du Groupe. Les flux au-delà de cette période sont extrapolés en appliquant un taux de croissance perpétuel à long terme pour les années ultérieures et une amélioration continue afin d'atteindre un taux normatif de marge sur résultat d'exploitation ajusté. La valeur recouvrable est égale à la somme des flux de trésorerie actualisés et de la valeur résiduelle terminale actualisée. Les taux d'actualisation sont déterminés en utilisant le coût moyen pondéré du capital.

Les pertes de valeur reconnues sur des écarts d'acquisition ne peuvent faire l'objet de reprise.

Les pertes de valeur reconnues sur des actifs autres que les écarts d'acquisition peuvent faire l'objet de reprises au cours d'une période ultérieure ; ces reprises sont immédiatement comptabilisées dans le compte de résultat. La valeur comptable ainsi augmentée ne doit pas excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

## **2.6. Conséquences du changement climatique**

### Résilience des actifs

Le Groupe a mené au cours de l'exercice 2024/25 une évaluation de la résilience et de l'adaptation de ses sites et installations afin d'identifier tout risque physique auquel il pourrait être exposé en raison du changement climatique à l'horizon 2050. Sur la base d'une analyse détaillée réalisée par un tiers indépendant, le Groupe a mesuré son exposition à des risques physiques potentiels sur la base des scénarios de réchauffement global SSP5 8,5 (« scénario pessimiste », réchauffement à la fin du siècle de 3,3 à 5,7°C) et SSO2 4,5 (« scénario optimiste », réchauffement à la fin du siècle de 2,1 à 3,5°C). Ces scénarios pourraient entraîner une augmentation potentielle des dépenses d'exploitation et/ou d'investissement, en particulier dans les scénarios extrêmes. Cette évaluation de la résilience n'a pas été mise à jour au cours de l'exercice 2025/26. Au 31 mars 2026, à la connaissance du Groupe et compte tenu des résultats de cette analyse, Alstom n'a pas identifié d'événement déclencheur susceptible de modifier les évaluations des risques environnementaux initiées au cours des exercices précédents. En conséquence, le Groupe, n'identifie pas de risques environnementaux significatifs qui pourraient impacter négativement au cours des prochaines années les durées de vie utiles et/ou résiduelles des actifs non financiers comme par exemple les actifs incorporels, les actifs corporels ainsi que les droits d'utilisation.

## Neutralité carbone

Le Groupe est engagé à atteindre la neutralité carbone dans sa chaîne de valeur d'ici 2050. Les projets engagés qui ont été décidés et déployés dans le cadre de cet objectif pourraient avoir un impact sur la stratégie d'investissement du groupe, les dépenses de recherche et développement. Par ailleurs, le Groupe intègre plus systématiquement les risques et opportunités liés à la transition dans l'évaluation de sa performance financière et la valorisation de ses actifs et passifs. À ce stade, aucun des projets décidés ou des risques ou opportunités identifiés n'a d'impacts significatifs sur les états financiers. Le groupe met à jour et améliore son analyse de façon continue. De nouveaux projets ou éléments identifiés pourraient conduire, à l'avenir, à revoir certains jugements ou estimations comptables.

## Tests de dépréciation

Le business plan interne du Groupe utilisé dans le cadre des tests de dépréciation prend en compte des hypothèses de croissance cohérentes avec les tendances observées dans l'industrie et avec les études de marchés indépendantes, qui confirment une demande croissante pour des solutions de mobilité intelligente et verte dans les prochaines générations de produits et services et pour des alternatives au diesel. L'impact de ces hypothèses se reflète dans le taux de croissance à long terme de 3 % utilisé par le groupe (voir Note 11.1). Le Groupe a également fixé des objectifs de réduction des émissions de carbone pour ses propres activités et sa chaîne d'approvisionnement, ce qui entraîne une augmentation de certains coûts d'exploitation et d'investissement (tel que les processus ou systèmes visant l'efficacité énergétique dans les usines, le développement de l'approvisionnement externe ou interne en énergie verte), sans impact matériel identifié sur les flux de trésorerie.

## Rémunération variable et plans de paiement fondés en actions

Les engagements pris par le Groupe dans la lutte contre le réchauffement climatique se reflètent dans les objectifs de rémunération variable fixés pour les cadres supérieurs et dirigeants du Groupe. Le plan d'intéressement à court terme (STI) d'Alstom s'appuie sur les critères de performance du Groupe, qui incluent depuis 2022/23 un objectif de réduction des émissions directes et indirectes de CO2 dans les opérations (périmètre 1&2). Plus de 32 000 employés bénéficient de cette rémunération variable annuelle. Les plans de paiement fondés en actions, fixés sur une base annuelle, incluent depuis 2020 une condition de performance liée à la réduction de la consommation d'énergie dans les offres de produits et services du Groupe. Ces plans concernent plus de 1 600 bénéficiaires. Dans le dernier plan (PSP 2025 - lancé en juillet 2025), ce critère représentait 10 % de l'attribution des actions (voir Note 30).

## Accord de facilité de garantie engagée (« CGFA »)

Le Groupe a un accord de facilité de garantie engagée (« Committed Guarantee Facility Agreement » ou « CGFA ») qui inclut un mécanisme incitatif lié à des critères de performance en matière de développement durable. La CGFA est utilisée par le Groupe pour l'émission de garanties bancaires commerciales au profit de ses clients afin de garantir les engagements de performance ou tout passif éventuel qu'il peut avoir envers ses clients (voir Note 32).

À la connaissance du Groupe et au stade d'avancement des projets en cours, le Groupe n'a pas identifié d'impact significatif dans la préparation de ses états financiers consolidés au 31 mars 2026.

## Contrat d'achat d'électricité solaire sans livraison physique

En signant le 10 juillet 2023, un contrat d'achat d'électricité solaire sans livraison physique, afin de sécuriser l'acquisition de certificats d'énergie verte pendant 10 ans, Alstom a franchi une étape importante pour accélérer la décarbonation liée à la consommation énergétique de ses installations et sites en Europe. L'électricité est achetée telle qu'elle est produite à partir de la ferme solaire espagnole, pour un volume estimé de 160 GWh/an. Le parc solaire, construit en Andalousie, a été mis en service en janvier 2025 et devrait couvrir 80 % de la consommation électrique d'Alstom en Europe. Sur le plan comptable, ce contrat est séparé entre (i) le contrat hôte non financier (l'obligation de délivrer les certificats d'énergie verte du producteur à Alstom), qui est comptabilisé comme un contrat exécutoire, et

(ii) un dérivé incorporé lié au prix de l'électricité (en raison du règlement net systématique entre le prix contractuel de l'électricité et le prix de marché) qui est comptabilisé à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce contrat ont généré une perte de € (2) millions au 31 mars 2026 (contre une perte de € (9) millions au 31 mars 2025), comptabilisé en Autres produits / (charges) financiers (voir Note 7).

## 2.7. Amortissement des actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprise

La charge d'amortissement des actifs acquis exclusivement dans le cadre de regroupements d'entreprise est comptabilisée comme :

- coût des ventes pour les actifs liés au carnet de commandes, produits et projets, relations avec les clients et immobilisations corporelles ;
- coût de R&D pour la technologie acquise ;
- quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence pour les participations dans les coentreprises et les entreprises associées.

Le montant de ces charges d'amortissement impactant le résultat avant impôts (c'est-à-dire les coûts des ventes et les coûts de R&D) s'élève à € (253) millions au 31 mars 2026 contre € (368) millions au 31 mars 2025, et celui impactant la quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence s'élève à € (6) millions au 31 mars 2026 contre € (12) millions au 31 mars 2025.

## C. INFORMATIONS SECTORIELLES

### NOTE 3. INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information financière du Groupe est analysée au travers de multiples axes d'analyse (régions, sites, contrats, fonctions, produits) reflétant l'organisation du Groupe et le caractère intégré de son processus de production ainsi que de ses produits et services, en particulier les solutions clés en main. Aucun de ces axes pris individuellement ne permet une analyse complète du résultat opérationnel ni de présentation d'une information sectorielle au bilan.

L'information sectorielle émise à destination du comité exécutif du Groupe, principal décideur opérationnel, présente les indicateurs clefs de performance au niveau du Groupe. Les décisions stratégiques et les allocations de ressources sont validées sur la base de ce reporting consolidé. L'information sectorielle présentée au niveau du Groupe est construite selon une méthode similaire à celle retenue dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

### 3.1. Chiffre d'affaires par produit

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2026	31 mars 2025
Matériels roulants	10 045	9 454
Services	4 671	4 493
Systèmes	1 753	1 900
Signalisation	2 702	2 642
<b>Total Groupe</b>	<b>19 171</b>	<b>18 489</b>

### 3.2. Informations par zone géographique

## Chiffre d'affaires par pays de destination

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2026	31 mars 2025
Europe	11 610	10 481
<i>dont France</i>	<i>3 509</i>	<i>3 152</i>
Amériques	3 226	3 660
Asie/Pacifique	2 551	2 687
Afrique/Moyen-Orient/Asie Centrale	1 784	1 660
<b>Total Groupe</b>	<b>19 171</b>	<b>18 489</b>

## Actifs non courants par pays d'origine

Les actifs non-courants par pays d'origine sont définis comme les actifs non-courants tels que présentés au bilan à l'exception de ceux directement associés à la dette financière, aux engagements de retraite et aux impôts différés actifs (voir section E).

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2026	Au 31 mars 2025
Europe	3 892	3 808
<i>dont France</i>	<i>1 647</i>	<i>1,544</i>
Amériques	546	601
Asie/Pacifique	1 129	1 217
Afrique/Moyen-Orient/Asie Centrale	234	242
<b>Total hors écarts d'acquisition</b>	<b>5 801</b>	<b>5 868</b>
<b>Écarts d'acquisition</b>	<b>9 121</b>	<b>9 120</b>
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>14 922</b>	<b>14 988</b>

### 3.3. Carnet de commandes

#### Détail par produits

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2026	Au 31 mars 2025
Matériels roulants	45 039	40 092
Services	40 063	38 556
Systèmes	9 554	7 562
Signalisation	9 756	8 750
<b>Total Groupe</b>	<b>104 412</b>	<b>94 960</b>

#### Détail par pays de destination

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2026	Au 31 mars 2025
Europe	61 997	57 013
<i>dont France</i>	<i>14 942</i>	<i>13 053</i>
Amériques	17 015	12 373
Asie/Pacifique	12 294	12 151
Afrique/Moyen-Orient/Asie Centrale	13 106	13 423
<b>Total Groupe</b>	<b>104 412</b>	<b>94 960</b>

Lors des exercices budgétaires, Alstom réévalue l'impact de l'évolution du carnet de commandes de l'entreprise sur les futurs cycles de vente. Les processus budgétaires permettent une réestimation, sur la base des dernières hypothèses

de coûts de contrat et des calendriers de planification, de l'évolution des ventes à venir des contrats à partir du carnet de commandes. La contribution du carnet de commandes de mars 2026 au chiffre d'affaires des trois prochains exercices devrait atteindre entre € 44 milliards et € 48 milliards.

### 3.4. Information relative aux principaux clients

Au 31 mars 2026, le chiffre d'affaires réalisé avec un client externe a représenté légèrement plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe et a été principalement reporté en Matériel roulant.

## D. AUTRES ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

### NOTE 4. FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de développement le sont également, à l'exception des dépenses se rapportant à des projets satisfaisant les critères permettant de les immobiliser (voir Note 11). Les coûts de développement englobent également des coûts encourus liés à l'amélioration des produits existants et la gestion de l'obsolescence.

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2026	31 mars 2025
Dépenses de recherche et développement avant financements reçus	(742)	(704)
Financement reçus (*)	100	106
<b>Dépenses de recherche et développement, net</b>	<b>(642)</b>	<b>(598)</b>
Coûts de développement capitalisés au cours de la période	197	187
Dotation aux amortissements (**)	(178)	(170)
<b>FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (AU COMPTE DE RESULTAT)</b>	<b>(623)</b>	<b>(581)</b>

(\*) Les financements reçus incluent des subventions publiques à hauteur de € 95 millions au 31 mars 2026 contre € 84 millions au 31 mars 2025.

(\*\*) Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, les dotations aux amortissements comprennent € (50) millions d'amortissement au titre de l'allocation des prix d'acquisition contre € (59) millions au 31 mars 2025.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, le Groupe Alstom a investi € (742) millions en Recherche et Développement, pour poursuivre notamment les développements de :

- Matériels roulants : la gamme de trains régionaux « Coradia stream™ » incluant la version BEMU, les trains à très grande vitesse Avelia Horizon™, la locomotive Traxx™, le train périurbain Adessia™, les gammes Avelia stream™ et tramway Citadis™ NAM, le métro Metropolis™ Large Gauge pour l'Inde, ainsi que le portefeuille de Composants ferroviaires ;
- Signalisation : les solutions de contrôle des trains Grandes Lignes avec les dernières fonctionnalités ERTMS (Onvia Control™ et Onvia Cab™) et l'Opération Automatique des Trains (ATO), les solutions CBTC pour la signalisation urbaine (Urbalis Fluence™, Urbalis Forward™, Urbalis Flo™), les solutions de la Mobilité Autonome ainsi que les technologies digitales de cybersécurité et les technologies basées sur l'IA pour servir l'ensemble des produits d'Alstom ;
- Services : le système de surveillance de flotte (HealthHub™) et la digitalisation pour les activités de Services.

## NOTE 5. FRAIS COMMERCIAUX ET FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais commerciaux correspondent principalement aux coûts encourus pour la promotion et la vente de produits ou services. Les frais commerciaux comprennent généralement des coûts des départements Marchés & stratégie, Ventes et développement commercial et Communication ainsi que les coûts salariaux des employés opérationnels tels que les ingénieurs travaillant sur les appels d'offre.

Les frais administratifs correspondent aux coûts de structure et de support des opérations. Les frais administratifs comprennent généralement les dépenses du siège et des fonctions des sites ayant un rôle transverse, dont notamment les fonctions Finance, Ressources Humaines, Juridique et Systèmes d'information.

Les frais commerciaux et les frais administratifs sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

## NOTE 6. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Les produits et charges qui, par nature, ont un degré de prévisibilité insuffisant, compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent sont présentés en « autres produits / charges ».

Les autres produits comprennent les profits de cession de participations (à l'exception des cessions des participations mise en équivalence comptabilisées sur la ligne « Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence ») ou d'activités et les profits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles résultant d'activités cédées ou d'activités faisant l'objet de plans de restructuration, tout produit relatif aux cessions passées, ainsi qu'une partie des produits sur engagements de retraite et engagements assimilés (incidences des modifications de plan, incidences des réductions et fermetures de plans et gains actuariels relatifs aux avantages à long terme autres que postérieurs à l'emploi).

Les autres charges comprennent les pertes sur cession de participations (à l'exception des cessions des participations mise en équivalence comptabilisées sur la ligne « Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence ») ou d'activités et les pertes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles résultant d'activités cédées ou d'activités faisant l'objet de plans de restructuration ainsi que tout coût relatif aux cessions passées, les coûts de restructuration, les coûts de rationalisation, les pertes de valeur significatives d'actifs, les coûts encourus pour réaliser des regroupements d'entreprises, ainsi qu'une partie des charges sur engagements de retraite et engagements assimilés.

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2026	31 mars 2025
Plus / Moins-values sur cessions d'activités	7	20
Charges de restructuration et coûts de rationalisation	(56)	(16)
Coûts d'intégration, de dépréciations et autres	(106)	(202)
<b>AUTRES PRODUITS / (CHARGES)</b>	<b>(155)</b>	<b>(198)</b>

Au 31 mars 2026, les plus-values sont principalement liées à la cession de Shanghai Alstom Transport Co Ltd pour un montant de € 4 millions.

Les coûts de restructuration et de rationalisation sont principalement liés aux mesures d'adaptation prises en Belgique et en France.

Au cours de la période close au 31 mars 2026, les coûts de dépréciations et autres incluent principalement :

- € (30) millions liés à certaines procédures judiciaires (voir Note 33) et d'autres risques, survenant en dehors du cours normal des affaires ;

- € (76) millions liés à d'autres dépenses exceptionnelles qui sont exclues du cours normal des affaires par nature dont € (18) millions d'impacts induits du plan d'économie initié par la réorganisation de l'empreinte industrielle en Allemagne, € (16) millions liés aux coûts de transformation en Allemagne, € (9) millions liés aux autres avantages à long terme accordés aux employés et d'autres charges exceptionnelles pour € (33) millions.

Aucun coût d'intégration lié à l'intégration des entités de Bombardier Transportation depuis le 1 avril 2025, contre € (97) millions à fin mars 2025.

## NOTE 7. RÉSULTAT FINANCIER

Les charges et produits financiers comprennent les éléments suivants :

- les produits financiers reçus en rémunération de la trésorerie ;
- les charges d'intérêts relatifs à la dette financière c'est-à-dire la dette obligataire, les autres emprunts et les dettes liées aux contrats de location ;
- le coût (points de terme) des couvertures de change opérationnelles et financières ;
- la composante financière de la charge sur engagements de retraite et avantages assimilés (charges et produits d'intérêts nets et coûts d'administration) ;
- la composante de financement sur contrats sous IFRS 15.
- le valeur du contrat d'achat d'électricité virtuelle (Virtual Power Purchase Agreement ou VPPA), signé le 10 Juillet 2023 ;
- les autres charges payées aux établissements financiers au titre des opérations de financement ;

Les produits financiers et charges d'intérêts relatifs respectivement à la rémunération de la trésorerie et à la dette financière sont présentés en montant brut et sont respectivement classés en produits financiers et charges financières dans le compte de résultat consolidé.

Les autres éléments financiers listés ci-dessus sont présentés en montant net. Au niveau du compte de résultat consolidé, les montants positifs sont classés parmi les produits financiers et les montants négatifs sont classés parmi les charges financières.

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2026	31 mars 2025
Produit d'intérêts financiers	30	38
Charge d'intérêts financiers sur emprunts et sur dettes sur contrats de location	(86)	(102)
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>(56)</b>	<b>(64)</b>
Gains/(pertes) nets des couvertures de change	9	(10)
Charge financière nette sur engagements de retraite et avantages assimilés	(34)	(33)
Composante de financement sur contrats	(32)	(31)
Autres produits / (charges) financiers	(52)	(76)
<b>RÉSULTAT FINANCIER NET</b>	<b>(165)</b>	<b>(214)</b>
Total du produits financiers	39	38
Total du charges financières	(204)	(252)

Les charges et produits de l'endettement financier net correspondent au coût de la dette financière net du revenu de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Au 31 mars 2026, les produits d'intérêts s'élevaient à € 30 millions, matérialisant la rémunération de la trésorerie du Groupe sur la période, tandis que les charges d'intérêts s'élevaient à € (86) millions, dont € (34) millions de charges d'intérêts sur les contrats de location.

L'effet net des couvertures de change de € 9 millions inclut principalement le coût amorti de portage (points de terme) des dérivés de change opérationnels afin de couvrir les expositions transactionnelles des contrats commerciaux ainsi que les positions financières intra-groupes.

La charge financière nette sur engagements de retraite et avantages assimilés de € (34) millions représente la charge d'intérêts sur les engagements, nette des produits d'intérêts sur les actifs de couverture calculés en utilisant le même taux d'actualisation.

La composante de financement sur contrats de € (32) millions correspond à la reconnaissance de résultat financier sous IFRS 15.

Les autres charges financières de € (52) millions incluent principalement des frais bancaires et autres frais, dont une part importante concerne des commissions d'engagement versées sur des obligations et des lignes de cautions, des prêts syndiqués et des lignes de crédit renouvelables.

## **NOTE 8. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES**

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

La charge d'impôt courante est calculée sur la base des législations fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture des comptes dans les pays où les filiales et les entreprises associées du Groupe exercent leurs activités et génèrent des revenus imposables. Le management évalue périodiquement les positions fiscales prises au regard de la réglementation fiscale applicable dès lors qu'elle est sujette à interprétation, et détermine le cas échéant, les montants qu'il s'attend à verser aux autorités fiscales.

Les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale, les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôt non utilisés sont identifiés dans chaque entité imposable (ou groupe fiscal, le cas échéant). Les impôts différés correspondants sont calculés au taux d'impôt adopté ou quasi adopté applicable à l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où sont jugés probables des bénéfices futurs imposables sur lesquels les différences temporaires déductibles, les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, à l'exception de certaines différences entre la quote-part du Groupe dans les actifs nets des filiales, co-entreprises et entreprises associées et leurs valeurs fiscales. Cette exception s'applique, en particulier, à des résultats de filiales non encore distribués dans l'hypothèse où leur distribution aux actionnaires générerait une taxation : dès lors que le Groupe a décidé de ne pas distribuer dans un avenir prévisible les profits conservés par la filiale, aucun impôt différé passif n'est comptabilisé. Cependant, cette exception n'est pas applicable dans le cas d'investissements/filiales en cours de cession dans la mesure où il est probable que les différences temporaires se renverseront dans un avenir prévisible, au moment de la cession. Dans ce cas spécifique, des impôts différés passifs sont reconnus.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe a juridiquement le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt courant, et
- les actifs et passifs d'impôt différé ont trait à des impôts relevant d'une même juridiction fiscale.

L'impôt différé est comptabilisé au compte de résultat, à moins qu'il ne se rapporte à des éléments inscrits directement en autres éléments du résultat global ; dans ce cas, il est également directement enregistré en autres éléments du résultat global.

## 8.1. Analyse de la charge d'impôt

Le tableau suivant présente la décomposition de la charge d'impôt :

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2026	31 mars 2025
Charge d'impôt courant	(202)	(219)
Charge d'impôt différé	3	37
<b>CHARGE D'IMPÔT</b>	<b>(199)</b>	<b>(182)</b>

Le tableau suivant présente un rapprochement de la charge d'impôt au taux d'imposition applicable en France et de la charge réelle d'impôt, hors contributions exceptionnelles :

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2026	31 mars 2025
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>379</b>	<b>249</b>
Taux d'impôt statutaire de la maison mère	25,83%	25,83%
<b>Produit (charge) d'impôt théorique</b>	<b>(98)</b>	<b>(64)</b>
Incidence :		
- de la différence entre le taux normal d'imposition applicable en France et le taux d'impôt normal applicable dans les juridictions étrangères	21	29
- de la variation des impôts différés actifs non comptabilisés	(100)	(92)
- des variations de taux d'imposition	(3)	(5)
- des autres impôts (retenue à la source, CVAE en France et IRAP en Italie)	(47)	(67)
- des différences permanentes et autres	28	17
<b>CHARGE D'IMPÔT</b>	<b>(199)</b>	<b>(182)</b>

En excluant l'impact sur le résultat avant impôts de la charge d'amortissement de € 253 millions des actifs acquis dans le cadre de regroupement d'entreprise (voir Note 2.7), le taux effectif d'impôt est de 35%, stable par rapport aux 35% au 31 mars 2025.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024, Alstom est dans le champ d'application des règles du modèle Pilier Deux telles que publiées par l'OCDE et transposées en France, introduisant un taux d'imposition sur les sociétés minimum de 15 % ; cela n'a pas eu d'impact significatif sur la charge fiscale du Groupe au 31 mars 2026.

La surtaxe temporaire sur l'impôt sur les sociétés adoptée en France en 2025 a été prolongée d'une année supplémentaire en 2026 et a eu un impact limité sur la charge fiscale du Groupe au 31 mars 2026.

## 8.2. Impôts différés actifs et passifs

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	Au 31 mars 2026	Au 31 mars 2025
Impôts différés actifs	673	689
Impôts différés passifs	(64)	(75)
<b>IMPÔTS DIFFERES NETS</b>	<b>609</b>	<b>614</b>

Le tableau suivant présente l'analyse des actifs et passifs d'impôt différé nets :

<i>(en millions d'€)</i>	<b>Au 31 mars 2025</b>	<b>Variation en compte de résultat</b>	<b>Variation en situation nette</b>	<b>Ecart de conversion et autres variations</b>	<b>Au 31 mars 2026</b>
Ecart entre valeurs comptable et fiscale des immobilisations corporelles et incorporelles	(76)	9	-	(3)	(71)
Provisions pour avantages au personnel	(51)	1	(1)	4	(47)
Autres provisions et charges à payer non déductibles	138	13	-	1	152
Différence de méthode de reconnaissance de la marge des contrats de construction	72	(45)	-	(1)	27
Pertes fiscales reportables	563	37	-	(6)	594
Autres	(32)	(11)	(3)	0	(44)
<b>IMPÔTS DIFFERES NETS ACTIF/(PASSIF)</b>	<b>614</b>	<b>3</b>	<b>(4)</b>	<b>(4)</b>	<b>609</b>

<i>(en millions d'€)</i>	<b>Au 31 mars 2024</b>	<b>Variation en compte de résultat</b>	<b>Variation en situation nette</b>	<b>Ecart de conversion et autres variations</b>	<b>Au 31 mars 2025</b>
Ecart entre valeurs comptable et fiscale des immobilisations corporelles et incorporelles	(176)	100	-	-	(76)
Provisions pour avantages au personnel	(62)	6	6	(1)	(51)
Autres provisions et charges à payer non déductibles	195	(49)	-	(8)	138
Différence de méthode de reconnaissance de la marge des « contrats de construction »	83	(9)	-	(2)	72
Pertes fiscales reportables	554	3	-	6	563
Autres	(12)	(14)	(5)	(1)	(32)
<b>IMPÔTS DIFFERES NETS ACTIF/(PASSIF)</b>	<b>582</b>	<b>37</b>	<b>1</b>	<b>(6)</b>	<b>614</b>

Au 31 mars 2026, le Groupe n'a pas comptabilisé d'impôt différé en rapport avec les Règles du Pilier Deux, appliquant l'exception temporaire introduite par l'amendement de la norme IAS 12 Impôts sur le revenu - Réforme fiscale internationale - Règles modèles du Pilier Deux.

La reconnaissance des actifs d'impôt différé est fondée sur le jugement de la Direction, s'appuyant sur le plan d'affaires interne et son extrapolation sur un horizon de temps raisonnable. Cette évaluation est réalisée à partir d'un examen détaillé des actifs d'impôt différé par juridiction fiscale et prend en compte les performances passées, présentes et futures ainsi que les dates d'expiration des déficits fiscaux reportables en avant, et conduit à une assurance raisonnable sur leur utilisation pour un montant de € 609 millions à fin mars 2026, principalement en France, au Royaume-Uni et au Canada pour un montant total de € 432 millions.

L'impact sur le compte de résultat de l'exercice fiscal 2025/26 est net de la reconnaissance des actifs d'impôt différé dans les zones géographiques où l'utilisation prévue des déficits reportables s'est améliorée, principalement au Canada, et de la dépréciation dans certaines zones géographiques principalement en Allemagne et au Brésil.

Au 31 mars 2026, sur la base de la meilleure estimation des résultats opérationnels et imposables, les actifs d'impôt différé nets liés aux déficits reportables et aux différences temporaires déductibles reconnus dans le bilan en France s'élèvent à € 253 millions sur un total de € 689 millions. Les pertes fiscales peuvent être reportées indéfiniment en France sur 50 % du revenu imposable de l'année. Une partie des revenus en France est soumise à un régime de faveur des brevets avec un taux d'imposition réduit, limitant la reconnaissance des actifs d'impôt différé.

Au Royaume-Uni, les pertes fiscales peuvent être reportées indéfiniment. Les actifs d'impôt différé nets reconnus au 31 mars 2026 s'élèvent à € 92 millions sur € 187 millions des actifs d'impôt différé.

Au Canada, les pertes fiscales peuvent être reportées indéfiniment. Les actifs d'impôt différé nets reconnus au 31 mars 2026 s'élèvent à € 87 millions sur un total de € 305 millions d'actifs d'impôts différés.

En Allemagne, les actifs d'impôt différé non reconnus au titre des déficits fiscaux s'élèvent à € 799 millions et peuvent être reportées indéfiniment. Aucun actif d'impôt différé n'a été reconnu.

Les actifs d'impôt différé non reconnus s'élèvent à € 2 450 millions au 31 mars 2026 (€ 2 598 millions au 31 mars 2025).

La plupart de ces impôts différés non reconnus proviennent de déficits reportables (€ 2 347 millions au 31 mars 2026 et € 2 224 millions au 31 mars 2025), dont € 1 903 millions ne sont pas soumis à délai d'expiration au 31 mars 2026 (€ 1 684 millions au 31 mars 2024).

#### **NOTE 9. RÉSULTATS DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES ET ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE**

Les activités abandonnées arrêtées, cédées ou en cours de cession, dès lors qu'elles :

- représentent une ligne d'activité ou une zone géographique significative pour le Groupe ;
- ou font partie d'un plan unique de vente d'une ligne d'activité ou une zone géographique significative pour le Groupe ;
- ou se réduisent à une filiale acquise uniquement dans un but de revente,

sont présentées sur une ligne séparée du compte de résultat consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidés à la date de clôture de l'exercice.

Le caractère significatif est apprécié par le Groupe selon différents critères qualitatifs (technologie, marché, produit, zone géographique) ou quantitatifs (chiffre d'affaires, rentabilité, flux de trésorerie, actifs). Les actifs rattachés aux activités abandonnées, s'ils sont détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur nette des coûts relatifs à la cession.

En application de la norme IFRS 5, le Groupe a effectué les évaluations spécifiques suivantes :

- Les actifs non courants et les passifs correspondant classés comme détenus en vue de la vente ont été évalués dans leur ensemble au montant le plus bas entre la valeur comptable et leur juste valeur, diminuée des coûts de la vente ;
- Les écarts d'acquisition, immobilisations corporelles et incorporelles ne font plus l'objet de tests de dépréciation ;
- L'exception d'IAS 12 consistant à ne pas reconnaître les impôts différés résultant de la différence entre les valeurs fiscales et consolidées des participations/filiales vendues n'est plus applicable, car il devient probable que la différence temporaire se renversera dans un avenir proche. Ainsi les impôts différés passifs sont reconnus avec un impact en résultat présenté sur la ligne « Résultat net des activités non poursuivies » ;
- L'amortissement des actifs non courants classés en « actifs détenus en vue de la vente » est arrêté à la date d'application d'IFRS 5 ;
- Les coûts spécifiquement encourus dans le contexte de la transaction sont présentés en résultat sur la ligne « Résultat net des activités non poursuivies » ;
- L'ensemble des positions réciproques du bilan et du compte de résultat sont éliminés.

## 9.1 Activités non poursuivies

Le « Résultat net des activités non poursuivies », présenté dans les comptes de résultat consolidés d'Alstom inclut la réévaluation des passifs liés aux précédentes cessions d'activité. Au 31 mars 2026, le Groupe a ainsi reconnu un gain de € 1 million, contre € (4) millions au 31 mars 2025.

Les flux de trésorerie des activités non poursuivies liés aux précédentes cessions d'activité s'élèvent sur l'exercice à € (7) millions.

## 9.2 Actifs détenus en vue de la vente

Le 31 mars 2025, Alstom et KNDS ont signé l'accord-cadre final et sont convenus de la cession du site de Görlitz d'Alstom ainsi que du transfert de la majorité des salariés d'Alstom à KNDS.

Au 31 mars 2026, le solde des actifs détenus en vue de la vente correspond à la valeur des actifs restant à céder.

## NOTE 10. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net de la période (profit ou perte) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période ajusté du nombre moyen pondéré d'actions à émettre.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net de la période (profit ou perte) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période ajusté de l'effet de tous les instruments dilutifs (actions gratuites de performance).

### 10.1. Résultat

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2026	31 mars 2025
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère :		
- Provenant des activités poursuivies	323	153
- Provenant des activités non poursuivies	1	(4)
<b>RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE</b>	<b>324</b>	<b>149</b>
<b>Coupons payés sur titres subordonnés à durée indéterminée</b>	<b>(44)</b>	<b>(11)</b>
<b>RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE APRÈS COUPONS</b>	<b>280</b>	<b>138</b>

### 10.2. Nombre d'actions

<i>nombre d'actions</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2026	31 mars 2025
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation utilisé pour le calcul du résultat de base par action</b>	<b>461 900 109</b>	<b>448 610 045</b>
Effet des instruments dilutifs autres que les obligations remboursables en actions :		
- Options de souscription d'actions et actions de performance (plans LTI)	3 462 603	3 014 695
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action</b>	<b>465 362 712</b>	<b>451 624 740</b>

## 10.3. Résultat par action

(en €)	Exercice clos le	
	31 mars 2026	31 mars 2025
Résultat de base	0,61	0,31
Résultat dilué	0,60	0,31
Résultat de base des activités poursuivies	0,61	0,31
Résultat dilué des activités poursuivies	0,60	0,31
Résultat de base des activités non poursuivies	-	(0,01)
Résultat dilué des activités non poursuivies	-	(0,01)

## E. ACTIFS NON COURANTS

### NOTE 11. ÉCARTS D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles est revue au minimum une fois par an et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. De tels événements ou circonstances sont liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable et affectant soit l'environnement économique (eg. inflation, crises géopolitiques etc.), soit les hypothèses (performance des contrats, approvisionnement etc.). Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable des actifs testés devient durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Au sein du Groupe, il n'est pas possible d'affecter les écarts d'acquisition sur une base non arbitraire à des unités génératrices de trésorerie prises individuellement, mais uniquement à un groupe d'unités génératrices de trésorerie. En conséquence, le niveau le plus bas auquel les écarts d'acquisition font l'objet d'un suivi interne peut comprendre plusieurs unités génératrices de trésorerie entre lesquelles il ne peut être réparti.

L'organisation du Groupe, orientée « clients » et destinée à fournir un nombre croissant de services intégrés, pour fournir des solutions globales et clés en main, conduit à analyser l'information financière selon plusieurs axes (régions, sites, fonctions, produits). Par conséquent, le Cash-Flow Libre, qui sous-tend les tests de dépréciation, n'est pertinent qu'au niveau du Groupe. En conséquence, les écarts d'acquisition résultant de regroupement d'entreprises sont uniquement suivis et ultimement testés au niveau du Groupe.

### 11.1. Écarts d'acquisition

(en millions d'€)	Au 31 mars 2025	Acquisition et ajustements sur les écarts d'acquisition préliminaires	Ecarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2026
<b>Ecarts d'acquisition</b>	<b>9 120</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>9 121</b>
dont :				
Valeur brute	9 120	1	-	9 121
Dépréciation	-	-	-	-

Test de dépréciation de l'écart d'acquisition

Au 31 mars 2026, le Groupe Alstom a testé la valeur de l'écart d'acquisition en appliquant les mêmes méthodes d'évaluation que celles appliquées au cours des exercices précédents et s'est assuré que la valeur recouvrable du regroupement des Unités Génératrices de Trésorerie excédait leur valeur nette comptable, y compris les écarts d'acquisition.

Présentation des hypothèses-clés utilisées pour la détermination des valeurs recouvrables

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation de ses flux de trésorerie futurs, en utilisant des projections de flux de trésorerie sur les trois prochaines années, cohérentes avec le plan interne du Groupe et une extrapolation des deux années suivantes et une valeur terminale.

L'extrapolation de ces deux années et la valeur terminale sont cohérentes avec la tendance historique et le plan interne du Groupe et traduisent les hypothèses suivantes :

- Un taux de croissance du chiffre d'affaires qui converge vers le taux de croissance à long terme de 3% (détaillé ci-dessous) ;
- Une amélioration continue du taux de marge sur résultat d'exploitation ajusté (correspondant au ratio aEBIT sur chiffre d'affaires) qui découle (i) d'une augmentation du taux de marge sur le carnet de commandes grâce à des nouvelles commandes saines, à l'achèvement d'anciens contrats à faible marge et à un effet mix favorable, (ii) d'une amélioration de la performance d'Alstom résultant de l'optimisation de son empreinte industrielle et des initiatives d'excellence opérationnelle, (iii) d'une discipline efficace dans la gestion des frais généraux et des achats indirects suite aux plans d'économie déjà lancés et (iv) d'un strict contrôle sur les dépenses de recherche et développement.

La valeur d'utilité est principalement déterminée par la valeur terminale qui est particulièrement sensible aux changements des hypothèses suivantes : taux d'actualisation après impôt, taux de croissance long terme et taux de marge sur résultat d'exploitation ajusté de l'année terminale.

Alstom a opté pour l'inclusion de la quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence dans l'aEBIT lorsque celles-ci sont considérées comme faisant partie des activités opérationnelles du groupe (car il existe des flux opérationnels significatifs et/ou la réalisation de projets communs avec ces entités). Cela comprend principalement les coentreprises chinoises, à savoir CASCO, Alstom Sifang (Qingdao) Transportation Ltd et Jiangsu ALSTOM NUG Propulsion System Co. Ltd.

L'indicateur « aEBIT » correspond au résultat d'exploitation ajusté des éléments suivants :

- coûts nets de restructuration et de rationalisation ;
- dépréciation des actifs incorporels et corporels ;
- plus ou moins-values sur cessions de titres ou réévaluations de titres, ou encore dans les cas de changement de contrôle ;
- tout élément non récurrent comme des coûts encourus ou des dépréciations d'actifs évalués dans le cadre de regroupements d'entreprise, ainsi que des charges liées à des procédures judiciaires n'entrant pas dans le cadre normal des affaires.
- la quote-part des résultats nets des sociétés opérationnelles mises en équivalence.

Un événement non récurrent est un événement exceptionnel, dont les impacts sont significatifs et n'ayant pas vocation à se reproduire dans le futur.

Les principales hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition sont les suivantes :

Valeur nette des écarts d'acquisition au 31 mars 2026 (en millions d'€)	9 121
Valeur retenue comme représentative de la valeur recouvrable	Valeur d' utilité
Nombre d'années pour lesquelles des prévisions de flux de trésorerie sont disponibles	3 ans
Période d'extrapolation des prévisions de flux de trésorerie	2 ans
<b>Taux de croissance à long terme au 31 mars 2026</b>	<b>3,0%</b>
Taux de croissance à long terme au 31 mars 2025	3,0%
<b>Taux d'actualisation après impôt au 31 mars 2026 (*)</b>	<b>9,25%</b>
Taux d'actualisation après impôt au 31 mars 2025(*)	9,25%

(\*) L'application de taux d'actualisation avant impôt à des flux de trésorerie avant impôt conduit à une valorisation identique des unités génératrices de trésorerie.

Le taux d'actualisation est basé sur le calcul du Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC), calculé au niveau du Groupe, en prenant en compte le taux de rendement sans risque et la prime de risque du marché. L'évaluation des risques du marché propres à l'activité du Groupe est effectuée en prenant en compte le facteur bêta des industries similaires, le coefficient de risque et le coût de la dette. Les paramètres utilisés pour le calcul du taux d'actualisation sont basés sur les sources d'information externes.

Au 31 mars 2026, le taux d'actualisation reste stable à 9,25% par rapport à l'année dernière et s'explique principalement par l'effet d'un bêta plus élevé, compensé par une baisse de la prime de risque pays pondérée et par des prévisions d'inflation favorables sur la période.

Le taux de croissance long terme est resté stable, par rapport à l'année dernière car il reste cohérent avec la dynamique actuelle du marché ferroviaire confirmée par des études de marché indépendantes et l'évolution positive du carnet de commandes du Groupe qui offre une forte visibilité sur les revenus futurs.

La sensibilité des valeurs d'utilité aux principales hypothèses peut être présentée de la manière suivante :

(en millions d'€)

Marge sur résultat d'exploitation ajusté (valeur terminale)	-25bp (435)	+25bp 435
Taux d'actualisation après impôt	-25bp 850	+25bp (784)
Taux de croissance à long terme	-25 bp (646)	+25 bp 700

Le contexte économique et politique actuel crée de l'incertitude sur l'activité (à savoir les tensions au Moyen-Orient, les politiques douanières, l'inflation, la hausse des prix de certaines matières premières et de l'énergie, ruptures de la chaîne d'approvisionnement...). Ainsi, le Groupe a pris en considération ce contexte dans les hypothèses clés ainsi que dans le business plan, utilisé pour le test de dépréciation effectué dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés du Groupe, sur la base de ses meilleures estimations raisonnables et de la visibilité disponible pour ses opérations au 31 mars 2026.

Les tests de dépréciation ont confirmé que la valeur recouvrable des actifs était significativement supérieure à leur valeur comptable au 31 mars 2026. Une analyse de sensibilité élargie a été réalisée sur les hypothèses clés et ne change pas les conclusions de ce test de dépréciation. Ainsi une baisse étendue à (100) points de base du taux de croissance à long terme ou du taux d'actualisation ou encore de la Marge sur le résultat d'exploitation ajusté de l'année terminale (par rapport à la sensibilité habituelle présentée dans le tableau ci-dessus) amène à une valeur recouvrable des actifs toujours supérieure à leur valeur comptable au 31 mars 2026.

## 11.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des actifs incorporels acquis (comme la technologie et les accords de licence) et les immobilisations incorporelles générées en interne (principalement les coûts de développement).

### Actifs incorporels acquis

Les actifs incorporels acquis sont initialement évalués à leur coût et amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. La durée d'utilité de ces actifs peut s'étendre jusqu'à 20 ans, compte tenu de la nature à long terme des contrats et activités susceptibles de les utiliser. Lorsque l'acquisition de l'actif est une transaction ordinaire, la charge d'amortissement de cet actif est enregistrée dans le coût des ventes, les frais de recherche et développement, les frais commerciaux ou les frais administratifs selon la fonction de l'actif concerné. Lorsque l'actif est acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, la charge d'amortissement est comptabilisée en coût des ventes pour le carnet de commandes, les produits et les projets de même que les relations clients, et en R&D pour les technologies acquises (anciennement en autres charges).

### Immobilisations incorporelles générées en interne

Les coûts de développement ne sont reconnus comme des actifs que si le projet auquel ils se rapportent remplit les critères suivants :

- le projet est clairement défini et ses coûts sont identifiés séparément et évalués de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet a été démontrée ;
- il est dans l'intention du Groupe d'achever le projet en vue de son utilisation ou de sa vente ;
- les ressources techniques et financières adéquates sont disponibles pour l'achèvement du projet ;
- il est probable que les avantages économiques futurs associés au projet reviendront au Groupe.

Les frais de développement capitalisés sont les frais engagés, directement attribuables au projet (matériaux, services, redevances ...), y compris la quote-part appropriée des frais généraux.

Les frais de développement capitalisés sont amortis de manière linéaire sur leur durée d'utilité estimée. La charge d'amortissement est comptabilisée en Frais de recherches et développements.

Les immobilisations incorporelles en cours (non encore amorties) ainsi que les coûts R&D capitalisés sont soumis à un test de dépréciation individuellement, au moins une fois par an et chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable des actifs incorporels pourrait ne pas être recouvrable. En l'absence de valeur de marché pour les immobilisations incorporelles, leur valeur recouvrable est généralement déterminée sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de leur utilisation ou de leur vente. Une dépréciation des immobilisations incorporelles est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède sa valeur recouvrable. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties, par conséquent, elles ne font donc l'objet d'un test de dépréciation que s'il existe des indices de perte de valeur.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2025	Acquisitions / cessions / amortissements / pertes de valeur	Autres variations dont écarts de conversion et périmètre	Au 31 mars 2026
Coûts de développement capitalisés	1 950	190	(3)	2 137
Autres immobilisations incorporelles	3 413	-	(49)	3 364
<b>Valeur brute</b>	<b>5 363</b>	<b>190</b>	<b>(52)</b>	<b>5 501</b>
Coûts de développement capitalisés (*)	(1 389)	(141)	3	(1 527)
Autres immobilisations incorporelles (*)	(1 996)	(238)	26	(2 208)
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>(3 385)</b>	<b>(379)</b>	<b>29</b>	<b>(3 735)</b>
Coûts de développement capitalisés	561	49	-	610
Autres immobilisations incorporelles	1 417	(238)	(23)	1 156
<b>Valeur nette</b>	<b>1 978</b>	<b>(189)</b>	<b>(23)</b>	<b>1 766</b>

(\*) Dont € (231) millions de dotations aux amortissements liées à l'allocation du prix d'acquisition contre € (339) millions au 31 mars 2025.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2024	Acquisitions / cessions / amortissements / pertes de valeur	Autres variations dont écarts de conversion et périmètre (*)	Au 31 mars 2025
Coûts de développement capitalisés	1 839	158	(47)	1 950
Autres immobilisations incorporelles	3 449	(2)	(34)	3 413
<b>Valeur brute</b>	<b>5 288</b>	<b>156</b>	<b>(81)</b>	<b>5 363</b>
Coûts de développement capitalisés (**)	(1 332)	(81)	24	(1 389)
Autres immobilisations incorporelles (**)	(1 688)	(348)	40	(1 996)
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>(3 020)</b>	<b>(429)</b>	<b>64</b>	<b>(3 385)</b>
Coûts de développement capitalisés	507	77	(23)	561
Autres immobilisations incorporelles	1 761	(350)	6	1 417
<b>Valeur nette</b>	<b>2 268</b>	<b>(273)</b>	<b>(17)</b>	<b>1 978</b>

(\*) Autres variations dont écarts de conversion, principalement dues au changement de méthode de consolidation des coentreprises BTREN et IRVIA en Espagne (voir Note 13).

(\*\*) Dont € (339) millions de dotations aux amortissements liées à l'allocation du prix d'acquisition contre € (339) millions au 31 mars 2024.

## NOTE 12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Quand une immobilisation corporelle est constituée de composants présentant des durées d'utilité différentes, le coût d'acquisition est réparti entre les différents composants qui sont amortis séparément.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composant. Le tableau suivant présente les durées d'utilité les plus couramment utilisées :

	Durées d'utilité estimées en années
Bâtiments	7-40
Matériels et outillages	3-25
Petits outillages, mobiliers, agencements et autres	1-10

Les durées d'utilité estimées sont revues régulièrement et les changements dans les estimations sont comptabilisés, le cas échéant, de manière prospective. La charge d'amortissement est enregistrée dans le coût des ventes, les frais commerciaux ou les frais administratifs selon la fonction des actifs auxquels elle se rapporte.

Les coûts d'emprunt attribuables à un actif dont la période de construction est supérieure à un an sont capitalisés comme un élément du coût de cet actif jusqu'à ce que cet actif soit prêt à être mis en service ou à être vendu.

Lorsque le Groupe est le preneur, les contrats de location (à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location d'actifs de faible valeur inférieurs à € 5 000 à l'état neuf, pour lesquels les loyers à payer sont imputés au compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location concerné) sont comptabilisés comme un actif de droit d'utilisation dans les immobilisations corporelles à la date à laquelle l'actif loué est disponible pour utilisation. La dette correspondante envers le bailleur est incluse dans le bilan en tant qu'obligation de financement. Les paiements au titre de la location sont répartis entre les charges financières et le remboursement de l'obligation de location de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû au passif.

Le coût des actifs du droit d'utilisation comprend le montant des dettes de location comptabilisées, les coûts directs initiaux encourus et les paiements de location effectués à la date de commencement ou avant, moins les incitations à la location reçues ainsi que les coûts de restauration si une obligation est identifiée. En général, les actifs du droit d'utilisation sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée de vie utile de l'actif et la durée du contrat de location. Néanmoins, lorsque le contrat de location transfère la propriété de l'actif sous-jacent au preneur à la fin de la durée du contrat de location ou que le coût de l'actif du droit d'utilisation reflète le fait que le preneur exercera une option d'achat, le preneur doit amortir l'actif du droit d'utilisation de la date de début à la fin de la durée de vie économique de l'actif sous-jacent. Les actifs du droit d'utilisation peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

Lorsque le groupe est le bailleur, les actifs faisant l'objet de contrats de location simple sont également inclus dans les immobilisations corporelles. Les revenus provenant des contrats de location simple sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2025	Acquisitions / amortissements / pertes de valeur	Cessions	Autres variations dont écarts de conversion et périmètre	Au 31 mars 2026
Terrains	278	13	(1)	5	295
Bâtiments	3 092	251	(11)	(184)	3 148
Matériel et outillage	2 141	76	(37)	43	2 223
Constructions en cours	298	260	(5)	(154)	399
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	563	48	(14)	(19)	578
<b>Valeur brute</b>	<b>6 372</b>	<b>648</b>	<b>(68)</b>	<b>(309)</b>	<b>6 643</b>
Terrains	(8)	(1)	-	-	(9)
Bâtiments	(1 715)	(227)	17	170	(1 755)
Matériel et outillage	(1 597)	(125)	33	21	(1 668)
Constructions en cours	(3)	-	-	2	(1)
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	(329)	(63)	14	26	(352)
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>(3 652)</b>	<b>(416)</b>	<b>64</b>	<b>219</b>	<b>(3 785)</b>
Terrains	270	12	(1)	5	286
Bâtiments	1 377	24	6	(14)	1 393
Matériel et outillage	544	(49)	(4)	64	555
Constructions en cours	295	260	(5)	(152)	398
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	234	(15)	-	7	226
<b>Valeur nette</b>	<b>2 720</b>	<b>232</b>	<b>(4)</b>	<b>(90)</b>	<b>2 858</b>

Les engagements d'actifs immobilisés s'élèvent à € 69 millions au 31 mars 2026 (respectivement € 54 millions au 31 mars 2025).

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2024	Acquisitions / amortissements / pertes de valeur	Cessions	Autres variations dont écarts de conversion et périmètre (*)	Au 31 mars 2025
Terrains	285	5	(1)	(11)	278
Bâtiments	2 946	190	(16)	(28)	3 092
Matériel et outillage	2 110	68	(42)	5	2 141
Constructions en cours	471	186	(3)	(356)	298
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau (**)	432	207	(11)	(65)	563
<b>Valeur brute</b>	<b>6 244</b>	<b>656</b>	<b>(73)</b>	<b>(455)</b>	<b>6 372</b>
Terrains	(13)	-	-	5	(8)
Bâtiments	(1 600)	(222)	16	91	(1 715)
Matériel et outillage	(1 572)	(131)	37	69	(1 597)
Constructions en cours	(2)	(3)	-	2	(3)
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	(301)	(50)	11	11	(329)
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>(3 488)</b>	<b>(406)</b>	<b>64</b>	<b>178</b>	<b>(3 652)</b>
Terrains	272	5	(1)	(6)	270
Bâtiments	1 346	(32)	-	63	1 377
Matériel et outillage	538	(63)	(5)	74	544
Constructions en cours	469	183	(3)	(354)	295
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	131	157	-	(54)	234
<b>Valeur nette</b>	<b>2 756</b>	<b>250</b>	<b>(9)</b>	<b>(277)</b>	<b>2 720</b>

(\*) Au 31 mars 2025, les « Autres variations » comprennent principalement l'impact de la vente d'une flotte de trains mise en location au cours de la période précédente et classée en immobilisations corporelles au 31 mars 2024 pour un montant d'environ € 200 millions.

(\*\*) Les variations de « Petit outillage, matériel, mobilier de bureau » comprennent principalement le droit d'utilisation du contrat de lease back signé à la suite de la vente d'une flotte de trains.

Les immobilisations corporelles incluent les droits d'utilisation relatifs aux actifs loués pour les montants suivants :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2025	Acquisitions / amortissements / perttes de valeur	Reductions(*)	Autres variations dont écarts de conversion	Au 31 mars 2026
Terrains	12	5	-	-	17
Bâtiments	840	219	(211)	(10)	838
Matériel et outillage	39	18	(6)	-	51
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	230	37	(25)	-	242
<b>Valeur brute</b>	<b>1 121</b>	<b>279</b>	<b>(242)</b>	<b>(10)</b>	<b>1 148</b>
Terrains	(2)	(1)	-	-	(3)
Bâtiments	(393)	(130)	153	5	(365)
Matériel et outillage	(20)	(9)	6	1	(22)
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	(53)	(42)	24	1	(70)
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>(468)</b>	<b>(182)</b>	<b>183</b>	<b>7</b>	<b>(460)</b>
Terrains	10	4	-	-	14
Bâtiments	446	89	(58)	(5)	472
Matériel et outillage	20	9	-	1	30
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	177	(5)	(1)	1	172
<b>Valeur nette</b>	<b>653</b>	<b>97</b>	<b>(59)</b>	<b>(3)</b>	<b>688</b>

(\*) Les réductions sont intégrées au flux « Autres variations dont écarts de conversion et périmètre » du tableau global des immobilisations corporelles ci-dessus.

<i>(en millions d'€)</i>					Autres variations dont écarts de conversion	Au 31 mars 2025
	Au 31 mars 2024	Acquisitions / amortissements / pertes de valeur	Reductions (*)		(**)	
Terrains	10	3	(1)	-	-	12
Bâtiments	776	154	(84)	(6)	(6)	840
Matériel et outillage	36	8	(3)	-	-	39
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	74	199	(18)	(25)	(25)	230
<b>Valeur brute</b>	<b>896</b>	<b>364</b>	<b>(106)</b>	<b>(31)</b>	<b>(31)</b>	<b>1 121</b>
Terrains	(2)	(1)	1	-	-	(2)
Bâtiments	(327)	(126)	58	2	2	(393)
Matériel et outillage	(16)	(7)	3	(1)	(1)	(20)
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	(35)	(34)	17	(1)	(1)	(53)
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>(380)</b>	<b>(168)</b>	<b>79</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(468)</b>
Terrains	8	2	-	-	-	10
Bâtiments	449	28	(27)	(4)	(4)	446
Matériel et outillage	20	1	1	(1)	(1)	20
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	39	165	(1)	(26)	(26)	177
<b>Valeur nette</b>	<b>516</b>	<b>196</b>	<b>(27)</b>	<b>(31)</b>	<b>(31)</b>	<b>653</b>

(\*) Les réductions sont intégrées au flux « Autres variations dont écarts de conversion et périmètre Reduction » du tableau global des immobilisations corporelles ci-dessus.

(\*\*) Les variations de « Petit outillage, matériel, mobilier de bureau » comprennent principalement un actif de droit d'utilisation de € 138 millions au titre du contrat de lease-back signé à la suite de la vente d'une flotte de trains.

## NOTE 13. PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

### Informations financières

<i>(en millions d'€)</i>	Quote-part des capitaux propres		Quote-part des résultats nets	
	Au 31 mars 2026	Au 31 mars 2025	Exercice clos le 31 mars 2026	Exercice clos le 31 mars 2025
Alstom Sifang (Qingdao) Transportation Ltd.	245	232	46	46
CASCO Signal Ltd	219	202	67	64
Autres entreprises associées	135	138	7	9
<b>Entreprises associées</b>	<b>599</b>	<b>572</b>	<b>120</b>	<b>119</b>
Jiangsu ALSTOM NUG Propulsion System Co. Ltd (*)	177	145	71	15
SpeedInnov JV	32	56	(24)	(25)
BTREN Mantenimiento Ferroviario	18	23	5	2
Autres coentreprises	71	75	11	5
<b>Coentreprises</b>	<b>298</b>	<b>299</b>	<b>63</b>	<b>(3)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>897</b>	<b>871</b>	<b>183</b>	<b>116</b>

(\*) Le résultat net de l'exercice 2025/26 est favorablement impacté par l'achèvement de contrats rentables.

### Variations de la période

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2026	Au 31 mars 2025
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>871</b>	<b>882</b>
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence après dépréciation (*)	183	116
Dividendes	(145)	(156)
Transfert vers actifs destinés à la vente (*)	-	(16)
Écarts de conversion et autres variations (**)	(12)	45
<b>SOLDE DE CLOTURE</b>	<b>897</b>	<b>871</b>

(\*) Correspond au classement en Actifs détenus en vue de la vente de Shanghai Alstom Transport Co au 31 mars 2025.

(\*\*) Au 31 mars 2025, les écarts de conversion et autres variations sont principalement dus à l'effet du changement de méthode de consolidation des deux coentreprises BTREN et IRVIA en Espagne, de la méthode proportionnelle à la méthode de la mise en équivalence pour respectivement € 20 millions et € 6 millions. À fin mars 2026, les écarts de conversion et autres variations sont principalement dus à l'impact des devises sur les coentreprises chinoises.

## 13.1. Alstom Sifang (Qingdao) Transportation Ltd

Les tableaux ci-dessous présentent les informations financières résumées (à 100%) issues du management de Alstom Sifang (Qingdao) Transportation Ltd au 31 mars 2026 :

### Bilan

<i>(en millions d'€)</i>	AST Ltd At 31 March 2026	AST Ltd At 31 March 2025
Actifs non courants	232	223
Actifs courants	1 388	1 258
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 620</b>	<b>1 481</b>
Capitaux propres – attribuables aux propriétaires de la société mère	396	368
Passifs courants	1 224	1 113
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>	<b>1 620</b>	<b>1 481</b>
Pourcentage de détention du groupe	50%	50%
<b>ACTIF NET</b>	<b>199</b>	<b>185</b>
Ecart d'acquisition	35	35
Autres éléments (*)	11	12
<b>VALEUR COMPTABLE DES INTERETS DU GROUPE</b>	<b>245</b>	<b>232</b>

(\*) Correspond à la juste valeur des actifs acquis calculée au moment de l'acquisition de Bombardier Transport.

### Compte de résultat

<i>(en millions d'€)</i>	AST Ltd Au 31 mars 2026	AST Ltd Au 31 mars 2025
Chiffres d'affaires	1 096	986
Résultat net des activités poursuivies	92	93
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-	-
<b>Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère</b>	<b>92</b>	<b>93</b>
Pourcentage de détention du groupe	50%	50%
<b>Quote-part dans le résultat net</b>	<b>46</b>	<b>46</b>
<b>QUOTE-PART DU GROUPE DANS LE RESULTAT NET</b>	<b>46</b>	<b>46</b>

## 13.2. IS Shanghai CASCO

Les tableaux ci-dessous présentent les informations financières résumées (à 100%) issues du management de IS Shanghai CASCO au 31 mars 2026 :

## Bilan

<i>(en millions d'€)</i>	CASCO At 31 March 2026	CASCO At 31 March 2025
Actifs non courants	309	312
Actifs courants	813	708
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 122</b>	<b>1 020</b>
Capitaux propres – attribuables aux propriétaires de la société mère	421	386
Passifs courants	693	630
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>	<b>1 122</b>	<b>1 020</b>
Pourcentage de détention du groupe	49%	49%
<b>ACTIF NET</b>	<b>206</b>	<b>189</b>
Ecart d'acquisition	13	13
<b>VALEUR COMPTABLE DES INTERETS DU GROUPE</b>	<b>219</b>	<b>202</b>

## Compte de résultat

<i>(en millions d'€)</i>	CASCO Au 31 mars 2026	CASCO Au 31 mars 2025
Chiffres d'affaires	758	723
Résultat net des activités poursuivies	136	131
<b>Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère</b>	<b>136</b>	<b>131</b>
Pourcentage de détention du groupe	49%	49%
<b>Quote-part dans le résultat net</b>	<b>67</b>	<b>64</b>
<b>QUOTE-PART DU GROUPE DANS LE RESULTAT NET</b>	<b>67</b>	<b>64</b>

### 13.3. Autres entreprises associées

Les intérêts détenus par le Groupe dans les autres entreprises associées qui sont individuellement non significatifs et représentent, dans leur ensemble. Au 31 mars 2026 la valeur nette comptable globale détenu par le Groupe est de € 135 millions (€ 138 millions au 31 mars 2025).

### NOTE 14. AUTRES TITRES NON CONSOLIDÉS

Les entités sur lesquelles le Groupe n'a pas d'influence notable, ou dont la valeur n'est pas significative, ne sont pas consolidées. Le Groupe a exprimé son intention et sa capacité à détenir ces participations dans une perspective long terme. En conséquence, ces participations sont considérées comme des participations non détenues à des fins de transaction. Le Groupe a choisi pour son portefeuille de titres non consolidés de comptabiliser les changements de valeur de ces titres en Autres éléments du résultat global sans recyclage ultérieur en résultat. Elles sont initialement comptabilisées à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables et sont ensuite réévaluées à leur juste valeur.

La juste valeur des titres cotés correspond à leur valeur de marché à la date de la clôture des comptes. Les titres non cotés sont évalués à partir d'un modèle de valorisation. Les modifications de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global sans recyclage ultérieur en résultat. Quand la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, les participations non consolidées sont mesurées au coût.

De plus, le Groupe a exprimé son intention et sa capacité à conserver tous les actifs représentatifs d'un droit de créance jusqu'à leur échéance dans le but d'encaisser les flux de trésorerie contractuels correspondants. Ils sont dans cette optique évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et éventuellement dépréciés afin de constater les montants estimés non recouvrables. Une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective que l'actif s'est déprécié ; le montant de la perte est représenté par la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés actualisés en utilisant le taux d'intérêt effectif calculé à la date de comptabilisation initiale. Les pertes de valeur peuvent être reprises dans le compte de résultat au cours des périodes ultérieures.

Enfin, les valeurs mobilières sont des actifs détenus à des fins de transaction qui ne peuvent pas être considérés comme des équivalents de trésorerie. Elles sont désignées comme des actifs financiers en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Leurs variations de juste valeur sont constatées dans les charges et produits financiers.

## Variations de la période

<i>(en millions d'€)</i>	<b>Au 31 mars 2026</b>	<b>Au 31 mars 2025</b>
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>55</b>	<b>74</b>
Variations de juste valeur	(4)	(12)
Acquisitions / cessions	(6)	(2)
Ecart de conversion et autres variations	6	(5)
<b>Solde de clôture</b>	<b>51</b>	<b>55</b>

Les autres intérêts détenus par le Groupe dans les autres titres de participation sont individuellement non significatifs et comprennent notamment des intérêts dans des sociétés qui portent des contrats de PPP (Partenariats Public-Privé) ou de concessions, généralement pour une participation inférieure à 20%.

### **NOTE 15. AUTRES ACTIFS NON COURANTS**

Les prêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables et sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dépôts sont enregistrés en « autres actifs non courants » lorsque leur échéance initiale est supérieure à trois mois ; ils sont présentés en trésorerie et équivalents de trésorerie lorsqu'il s'agit de dépôts à vue ou lorsque leur échéance initiale est inférieure à trois mois.

S'il existe une indication que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout écart entre la valeur comptable et la valeur nette de réalisation est comptabilisé en charge financière. La perte de valeur peut donner lieu ultérieurement à une reprise. Dans ce cas, la reprise de perte de valeur est comptabilisée en produit financier.

Certaines créances relatives à des contrats long terme correspondant à des paiements incitatifs sont classées à la juste valeur par le compte de résultat. Les changements ultérieurs de la juste valeur de ces instruments financiers sont enregistrés dans les charges (produits) financiers.

Les actifs faisant l'objet de contrats de location-financement sont initialement comptabilisés pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location et sont inclus dans les actifs financiers non courants associés à la dette financière. Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur la durée des contrats de location applicables selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2026	Au 31 mars 2025
Actifs non courants directement associés aux passifs comptabilisés en dette financière (*)	44	74
Autres prêts et dépôts à long terme (**)	523	465
<b>Autres actifs non courants</b>	<b>567</b>	<b>539</b>

(\*) Ces actifs non courants sont afférents à un contrat de location de longue durée de trains et d'équipements connexes conclu avec un exploitant de métro à Londres (voir Note 27).

(\*\*) Incluant les excédents d'actifs de couverture des engagements de retraite, qui s'élèvent à € 290 millions au 31 mars 2026 contre € 228 millions au 31 mars 2025 (voir Note 29).

## F. BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

### NOTE 16. ANALYSE DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2026	Au 31 mars 2025	Variation
Stocks	4 276	4 151	125
Actifs sur contrat	6 507	5 895	612
Clients et comptes rattachés	3 095	2 906	189
Autres actifs / (passifs) opérationnels courants	(1 461)	(1 512)	51
Passifs sur contrat	(9 406)	(8 881)	(525)
Provisions	(1 713)	(1 956)	243
Fournisseurs et comptes rattachés	(4 282)	(3 751)	(531)
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>(2 984)</b>	<b>(3 148)</b>	<b>164</b>

<i>(en millions d'€)</i>	Pour l'exercice clos au 31 mars 2026
<b>Besoin en fonds de roulement en début de période</b>	<b>(3 148)</b>
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'exploitation	271
Variation du besoin en fonds de roulement liée aux investissements	13
Ecarts de conversion et autres variations	(120)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>164</b>
<b>Besoin en fonds de roulement en fin de période</b>	<b>(2 984)</b>

Le Groupe a mis en place des accords de financement des fournisseurs, permettant aux fournisseurs participants de vendre leurs créances envers Alstom à une institution financière (factor) avant leurs échéances contractuelles. Il existe deux types d'accord :

- Le Groupe a proposé aux fournisseurs avec des délais de paiements classiques d'avoir recours à un programme de financement de leurs créances auprès de factors, avec la possibilité de se les faire payer à court terme. Le Groupe paie au factor ces factures à leur date d'échéance contractuelle. Ces factures restent présentées au sein des Fournisseurs et comptes rattachés.
- De plus, Bombardier Transport avait négocié des délais de paiement étendus avec certains de ses fournisseurs, qui ont intégré un programme d'affacturage inversé. Etant donné que ce programme modifie significativement les conditions de paiement et conformément à la mise à jour IFRIC publiée en décembre 2020, ces factures sont présentées sur une ligne dédiée du bilan, dans les Autres passifs opérationnels courants. (voir Note 21).

<i>(en millions d'€)</i>	<b>Pour l'exercice clos au 31 mars 2026</b>	<b>Pour l'exercice clos au 31 mars 2025</b>
Dettes Fournisseurs	4 282	3 751
Dettes fournisseurs avec délais de paiement étendus	175	223
<b>Total Dettes fournisseurs, incluant avec des délais de paiement étendu</b>	<b>4 457</b>	<b>3 974</b>
- dont dettes fournisseurs pour lesquelles les fournisseurs ont souscrit à un accord de financement des fournisseurs	377	391
- dont dettes fournisseurs pour lesquelles les fournisseurs ont déjà été payé par le factor à leur initiative	286	275

Le Groupe a généralement des délais de paiement moyens de ses dettes fournisseurs compris entre 60 et 120 jours en fonction des zones géographiques.

Les délais de paiement moyens des dettes de fournisseurs inclus dans un programme de financement des fournisseurs sont étendus en Moyenne de 0 à 20 jours en fonction de leur zone géographique, à l'exception des fournisseurs inclus dans le programme « exBT », avec des termes de paiements étendus compris entre 210 et 240 jours.

## NOTE 17. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de matières premières et fournitures, les travaux en cours et les produits finis sont évalués à la plus faible valeur, soit de leur coût selon la méthode du coût moyen pondéré, soit de leur valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks inclut les coûts directs de matières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais généraux qu'il a été nécessaire d'engager pour les amener à l'endroit et les mettre dans l'état où ils se trouvent.

Les travaux-en-cours comprennent les coûts engagés dans le cadre de contrat de produits et de contrat de service à court terme dont l'exécution s'achèvera sur une prochaine période. Ils incluent également les coûts encourus sur les contrats de construction non encore alloués sur projets à la fin de la période, mais qui seront transférés en coûts projets dans des périodes subséquentes quand l'actif sera suffisamment particularisé et ne pourra pas être détourné pour un autre usage sans modifications substantielles.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé des produits dans le cours normal de l'activité diminué des coûts d'achèvement et des coûts commerciaux estimés à venir.

<i>(en millions d'€)</i>	<b>Au 31 mars 2026</b>	<b>Au 31 mars 2025</b>
Matières premières et marchandises	3 148	3 050
Travaux en cours	1 118	1 083
Produits finis	274	250
<b>Stocks et en-cours, valeur brute</b>	<b>4 540</b>	<b>4 383</b>
Matières premières et marchandises	(261)	(223)
Travaux en cours	(2)	(6)
Produits finis	(1)	(3)
<b>Dépréciations</b>	<b>(264)</b>	<b>(232)</b>
<b>Stocks et en-cours, valeur nette</b>	<b>4 276</b>	<b>4 151</b>

## NOTE 18. ACTIFS/(PASSIFS) NETS SUR CONTRATS

Les agrégats « Actifs sur contrats » et « Passifs sur contrats » concernent les contrats de construction ainsi que les contrats de service long terme en cours d'exécution, ils sont déterminés contrat par contrat. Les « Actifs sur contrats » correspondent à la part du chiffre d'affaires non encore facturée à date, nette des avances à la commande reçues de la part des clients. La part du revenu non encore facturée correspond à la différence entre le chiffre d'affaires reconnu à date et les factures émises. A l'inverse, quand la facturation émise est supérieure au chiffre d'affaires reconnu à date, le montant net est comptabilisé en produits différés et agrégé avec les avances à la commande reçues des clients sous la rubrique « Passifs sur contrats ».

La déconnexion entre l'avancement d'un contrat et les modalités de facturation peuvent faire passer le contrat d'une position de passif net à une position d'actif net au cours de la réalisation du contrat (ou vice versa). La politique du Groupe est de financer les contrats via des accords de prépaiements conclus avec les clients et ainsi, de recevoir des paiements anticipés pour les biens et services à fournir au cours des périodes ultérieures.

Certaines dépenses engagées afin d'obtenir des contrats, qui n'entrent pas dans le cadre normatif des actifs corporels et incorporels, ou des stocks, sont comptabilisées sous l'agrégat « coûts marginaux d'obtention et de réalisation d'un contrat » lorsqu'elles sont éligibles à la capitalisation.

IFRS9 prend en compte la reconnaissance du risque de crédit sur les actifs financiers, en particulier pour les créances clients, sur la base du modèle de pertes attendues. Le modèle de comptabilisation retenu pour les actifs sur contrat est le modèle général qui rend compte de l'estimation du risque attendu sur les douze prochains mois, tant qu'il n'y a pas signe de dégradation majeure du risque de non-recouvrement.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2026	Au 31 mars 2025	Variation
Coût d'obtention et de réalisation d'un contrat	81	57	24
Actifs sur contrat	6 426	5 838	588
<b>Total actifs sur contrat</b>	<b>6 507</b>	<b>5 895</b>	<b>612</b>
Passifs sur contrat	(9 406)	(8 881)	(525)
<b>Actifs/(Passifs) nets sur contrats</b>	<b>(2 899)</b>	<b>(2 986)</b>	<b>87</b>

Les actifs et (passifs) nets sur contrats incluent les avances et acomptes.

Ils comprennent également, pour deux contrats d'un client basé en Allemagne, des paiements progressifs reçus en échange d'engagements de paiement irrévocables et inconditionnels émis par le client. Cette transaction est analysée comme un paiement anticipé standard reçu pour le compte du client dans le cadre du contrat de fourniture. En conséquence de ce schéma de paiement proposé par le client, les modalités de paiement de ces contrats sont alignées sur les pratiques de marché. Ils s'élèvent à € 511 millions au 31 mars 2026 contre € 325 millions au 31 mars 2025.

L'augmentation des actifs sur contrat (qui représentent environ 124 jours de chiffre d'affaires au 31 mars 2026 contre 116 jours au 31 mars 2025) sur la période est cohérente avec l'activité commerciale du portefeuille de contrats et la croissance du chiffre d'affaires.

L'augmentation des passifs sur contrats s'explique notamment par le niveau de versement d'acomptes reçus au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026.

## NOTE 19. CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Une créance se définit comme un droit inconditionnel à recevoir une contrepartie. Le droit à recevoir une contrepartie est considéré comme inconditionnel lorsque seul le passage du temps détermine que la contrepartie devient exigible.

Les créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur qui correspond, en général, à leur valeur nominale. S'il apparaît ultérieurement que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout écart entre leur valeur comptable et leur valeur nette de réalisation est comptabilisé en charge opérationnelle. La perte de valeur peut donner lieu à une reprise en cas d'augmentation de la valeur recouvrable. Dans ce cas, la reprise de la perte de valeur est comptabilisée en résultat d'exploitation.

IFRS9 prend en compte la reconnaissance du risque de crédit sur les actifs financiers, en particulier pour les créances clients, sur la base du modèle de pertes attendues. Le modèle de comptabilisation retenu pour les créances commerciales est l'approche simplifiée des « pertes attendues sur la durée de vie de l'actif », tant qu'il n'y a pas signe de dégradation majeure du risque de non-recouvrement.

En effet, en raison de la nature des activités exercées par le Groupe, les créances restant impayées au-delà de la date d'échéance contractuelle représentent souvent des montants confirmés par les clients, mais dont le règlement est soumis à l'apurement des réserves soulevées lors de l'inspection des travaux. De telles créances demeurent entièrement recouvrables ; les coûts à supporter au titre de la levée des réserves sont inclus dans la détermination de la marge à terminaison des contrats considérés.

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent, ou lorsqu'il transfère les droits contractuels via une transaction dans laquelle le contrôle de l'actif financier est transférée.

<i>(en millions d'€)</i>	Total	Créances échues à la date de clôture			
		Créances non échues à la date de clôture	Moins de 60 jours	Entre 60 et 180 jours	Au-delà de 180 jours
<b>Au 31 mars 2026</b>	<b>3 095</b>	<b>2 425</b>	<b>193</b>	<b>148</b>	<b>329</b>
Dont valeur brute	3 120	2 426	193	148	353
Dont dépréciation	(25)	(1)	-	-	(24)
<b>Au 31 mars 2025</b>	<b>2 906</b>	<b>2 399</b>	<b>153</b>	<b>58</b>	<b>296</b>
Dont valeur brute	2 937	2 400	153	58	326
Dont dépréciation	(31)	(1)	-	-	(30)

## NOTE 20. AUTRES ACTIFS OPÉRATIONNELS COURANTS

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2026	Au 31 mars 2025
Avances à la commande versées aux fournisseurs	280	298
Impôt sur les sociétés	67	91
Autres taxes	679	702
Charges constatées d'avance	195	171
Autres créances	311	468
Instruments dérivés liés aux activités opérationnelles	606	832
Réévaluation des engagements fermes en devises faisant l'objet d'une couverture	724	745
<b>Autres actifs opérationnels courants</b>	<b>2 862</b>	<b>3 307</b>

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, le Groupe a conclu un accord de cession de créances qui conduit à la décomptabilisation des créances fiscales pour un montant de € 38 millions, conformément aux critères IFRS 9. Au 31 mars 2026, l'encours total cédé s'élève à € 161 millions contre € 173 millions au 31 mars 2025.

## NOTE 21. AUTRES PASSIFS OPÉRATIONNELS COURANTS

<i>(en millions d'€)</i>	<b>Au 31 mars 2026</b>	<b>Au 31 mars 2025</b>
Dettes de personnel	1 097	1 081
Impôt sur les sociétés	178	247
Autres taxes	560	712
Produits constatés d'avance	7	4
Dettes fournisseurs avec délais de paiement étendus	175	223
Autres dettes	1 084	1 178
Instruments dérivés liés aux activités opérationnelles	586	728
Réévaluation des engagements fermes en devises faisant l'objet de couverture	636	646
<b>Autres passifs opérationnels courants</b>	<b>4 323</b>	<b>4 819</b>

## NOTE 22. PROVISIONS

Tant qu'un « contrat de construction » ou un contrat de services à long terme demeure en cours, les obligations liées à ce contrat sont prises en compte dans l'évaluation de la marge à terminaison.

A la date d'achèvement du contrat, ces obligations sont comptabilisées au passif en tant qu'éléments distincts, si elles répondent aux critères suivants :

- le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie équivalente sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- une telle sortie de ressources peut être évaluée de façon fiable.

Ces obligations sont présentées sous forme de provisions lorsque leur échéance ou leur montant est incertain. Dès que cette incertitude disparaît, elles sont présentées sous forme de dettes fournisseurs ou d'autres passifs courants.

A une exception, en conformité avec IAS37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, la provision pour les contrats déficitaires est reportée dans les provisions courantes, dès qu'elle est identifiée. Les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles qui sont considérés pour définir si un contrat est déficitaire sont tous les coûts qui sont directement liés à ce contrat.

Les obligations résultant de transactions autres que les contrats de construction ou contrats de services à long terme sont directement comptabilisées dans les provisions dès qu'elles répondent aux critères précités. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à leur valeur actuelle.

Des provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque la réorganisation, la fermeture d'un site ou un programme de réduction des effectifs est annoncé avant la date de clôture des comptes, que la Direction est engagée vis-à-vis des salariés concernés, et que les coûts y afférant ont été évalués de manière fiable. Ces provisions portent sur les indemnités de départ et de licenciement des salariés et sur les coûts estimés de fermeture de sites. En complément de ces provisions, les coûts de restructuration peuvent inclure des dépréciations d'actifs des activités concernées.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2025	Dotations	Reprises	Utilisations	Ecart de conversion et autres variations	Au 31 mars 2026
Garanties	610	120	(113)	(77)	(53)	487
Risques sur contrats	920	186	(48)	(200)	7	865
<b>Provisions courantes</b>	<b>1 529</b>	<b>306</b>	<b>(161)</b>	<b>(277)</b>	<b>(45)</b>	<b>1 352</b>
Litiges et risques fiscaux	122	21	(4)	(4)	(6)	129
Restructurations	186	39	(28)	(71)	-	126
Autres provisions non courantes	119	7	(3)	(17)	-	106
<b>Provisions non courantes</b>	<b>427</b>	<b>67</b>	<b>(35)</b>	<b>(92)</b>	<b>(6)</b>	<b>361</b>
<b>Total des provisions</b>	<b>1 956</b>	<b>373</b>	<b>(196)</b>	<b>(369)</b>	<b>(51)</b>	<b>1 713</b>

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2024	Dotations	Reprises	Utilisations	Ecart de conversion et autres variations	Au 31 mars 2025
Garanties	631	102	(99)	(66)	42	610
Risques sur contrats	981	174	(60)	(182)	7	920
<b>Provisions courantes</b>	<b>1 612</b>	<b>276</b>	<b>(159)</b>	<b>(248)</b>	<b>48</b>	<b>1 529</b>
Litiges et risques fiscaux	135	12	(15)	(6)	(4)	122
Restructurations	261	27	(33)	(71)	2	186
Autres provisions non courantes	143	23	(15)	(23)	(9)	119
<b>Provisions non courantes</b>	<b>539</b>	<b>62</b>	<b>(63)</b>	<b>(100)</b>	<b>(11)</b>	<b>427</b>
<b>Total des provisions</b>	<b>2 151</b>	<b>338</b>	<b>(222)</b>	<b>(348)</b>	<b>37</b>	<b>1 956</b>

Les provisions pour garantie sont relatives aux coûts estimés restant à encourir sur la durée résiduelle de garantie contractuelle des contrats terminés.

Les provisions pour autres risques sur contrats correspondent à des désaccords commerciaux et risques opérationnels non directement rattachés aux contrats en cours d'exécution.

Concernant les litiges fiscaux, les déclarations fiscales des entités du Groupe sont soumises au contrôle des autorités fiscales dans la plupart des juridictions dans lesquelles le Groupe réalise des opérations. Les redressements qui peuvent être notifiés à l'issue de ces contrôles peuvent ensuite faire l'objet de transactions avec les autorités concernées ou d'appels auprès des tribunaux compétents. Le Groupe considère qu'il dispose de solides moyens de défense, qu'il met en œuvre toutes les procédures légales à sa disposition pour prévenir tout dénouement défavorable et qu'il a constitué toutes les provisions nécessaires pour faire face aux décaissements jugés probables sur les procédures estimées défavorables. Suite à l'application de l'IFRIC 23 en avril 2019, il est rappelé que les traitements fiscaux incertains liés à l'impôts sur les sociétés sont désormais présentés en tant que passifs fiscaux dans la ligne impôts sur les sociétés dans les autres passifs opérationnels courants.

Les provisions pour restructuration sont principalement liées à la mise en place des plans de restructuration en cours.

Les autres provisions non courantes couvrent des risques relatifs à des cessions, des litiges salariés, des procédures judiciaires et des obligations d'ordre environnemental.

La Direction identifie et analyse régulièrement les litiges en cours et autres risques, sur la base de la meilleure estimation à la date de clôture, afin d'évaluer, le cas échéant, les provisions nécessaires. Ces estimations prennent en considération l'information disponible et l'éventail des résultats possibles. Les principaux contentieux sont exposés en Note 33.

**G. CAPITAUX PROPRES ET DIVIDENDES****NOTE 23. CAPITAUX PROPRES**

En ce qui concerne la gestion de son capital, l'objectif du Groupe est de préserver la continuité de l'exploitation afin d'assurer un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital.

Divers moyens peuvent être mis en œuvre par le Groupe pour réaliser cet objectif :

- déterminer de manière pertinente le montant des dividendes à verser aux actionnaires ;
- rembourser une partie du capital aux actionnaires ;
- émettre de nouvelles actions, ou ;
- vendre des actifs pour réduire le montant des dettes.

**23.1. Variations du capital social**

Au 31 mars 2026, le capital social d'Alstom s'élève à € 3 234 209 762 et se compose de 462 029 966 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de € 7. Au 31 mars 2026, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice s'élève à 465 951 489 après prise en compte de l'effet de l'ensemble des instruments dilutifs.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, 519 428 actions ordinaires ont été émises dans le cadre des plans de motivation et de fidélisation sur le long terme.

**23.2. Écarts de conversion part du Groupe**

Le montant des réserves de conversion au 31 mars 2026 s'élève à € (717) millions.

Les écarts de conversion, présentés dans l'état du résultat global consolidé, pour un montant de € (195) millions reflètent principalement la variation de la roupie indienne (€ (63) millions), de la livre sterling (€ (49) million), du dollar américain (€ 31 millions), par rapport à l'euro pour l'exercice clos le 31 mars 2026.

**23.3. Titres subordonnés à durée indéterminée**

Alstom a placé en mai 2024 une émission de titres subordonnés à durée indéterminée d'un montant de € 750 millions, avec un coupon de 5,868% par an pendant les 5,25 premières années avec une réinitialisation du taux tous les 5 ans par la suite.

Les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe comportent des options de remboursement à l'initiative d'Alstom. Ces options peuvent être exercées après une période minimale de 5 ans, puis à chaque date de coupon, ou en cas de circonstances particulières. Le rendement annuel est fixe et sera révisé en fonction des clauses contractuelles.

Alstom n'est pas obligé d'effectuer des paiements en raison de clauses contractuelles lui permettant de différer indéfiniment les paiements. Toutefois, ces clauses exigent que les paiements différés soient effectués si des dividendes sont distribués. Ces caractéristiques confèrent à Alstom un droit inconditionnel d'éviter de verser de la trésorerie ou tout autre actif financier pour le montant nominal ou les intérêts. En conséquence, conformément à la norme IAS 32, ces titres sont classés comme des instruments de capitaux propres, et tout paiement effectué est comptabilisé en déduction des capitaux propres.

Durant la période, le Groupe a payé un coupon de € 44 millions, comptabilisé en capitaux propres.

## 23.4. Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité a été signé le 20 novembre 2024 avec Rothschild Martin Maurel. Une autorisation de tirage de € 18 millions a été accordée pour la mise en œuvre de ce contrat de liquidité.

Au 31 mars 2026, Alstom ne détient aucune action dans le cadre du contrat de liquidité.

Au cours de la période, Alstom a acquis 11 230 529 actions à un prix moyen de € 21,983 et a cédé 11 230 529 actions à un prix moyen de € 21,987.

## NOTE 24. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Aucun dividende n'a été versé au cours de la période.

## H. FINANCEMENT ET GESTION DU RISQUE FINANCIER

### NOTE 25. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les autres actifs financiers courants comprennent la valeur de marché positive des dérivés de change issus des activités financières du Groupe ainsi que la juste valeur du contrat d'achat d'électricité virtuelle (Virtual Power Purchase agreement ou VPPA) contractés par Alstom le 10 juillet 2023 comme décrit en Note 2.6.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2026	Au 31 mars 2025
Instrumentes dérivés liés aux activités de financement et autres	33	61
<b>AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS</b>	<b>33</b>	<b>61</b>

### NOTE 26. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les placements liquides mobilisables dans un délai inférieur ou égal à trois mois et qui sont facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités et dont le risque de variation de valeur n'est pas significatif, conformément aux critères de la norme IAS 7.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent tous les soldes bancaires, des dépôts à terme, des instruments de dette négociables, et des OPCVM monétaires.

Les découverts bancaires sont présentés en emprunts dans les passifs courants du bilan.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2026	Au 31 mars 2025
Trésorerie	2 193	1 214
Equivalents de trésorerie	104	1 060
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>2 297</b>	<b>2 274</b>

(\*) Pour des informations sur la centralisation de la trésorerie, voir note 28.5.

En complément de la trésorerie composée de dépôts à vue pour € 2 193 millions, le Groupe a investi dans des équivalents de trésorerie :

- des dépôts à terme mobilisables avec un délai de prévenance de moins de trois mois, pour un montant de € 100 millions (€ 137 millions au 31 mars 2025) ;
- des OPCVM pour un montant de € 4 millions (€ 923 millions au 31 mars 2025) qualifiés de « monétaires » ou de « monétaires court terme » selon la classification AMF.

## NOTE 27. DETTE FINANCIÈRE

Les dettes obligataires et les autres emprunts portant intérêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de la dette. Ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsqu'Alstom est le preneur, la dette de location est évaluée à la valeur actuelle des paiements à effectuer sur la durée du contrat de location, actualisée en utilisant le taux d'emprunt marginal du preneur à la date de commencement du contrat de location, si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être facilement déterminé. Les paiements au titre de la location comprennent les paiements fixes moins les sommes éventuellement reçues du bailleur en vue d'encourager la conclusion du contrat, les paiements variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux ainsi que les montants éventuels à payer en vertu des garanties de valeur résiduelle. Les paiements de location comprennent également le prix d'exercice d'une option d'achat dont il est raisonnablement certain que celle-ci sera exercée par le Groupe ainsi que le paiement de pénalités pour résiliation d'un contrat de location lorsque la durée du contrat de location reflète l'exercice par le locataire d'une option de résiliation. Les paiements au titre de la location sont répartis entre les charges financières et le remboursement de la dette de location de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû au passif.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2025	Flux avec impact sur la trésorerie	Flux sans impact sur la trésorerie	Ecart de conversion et autres variations	Au 31 mars 2026
		Variation nette de trésorerie			
Emprunts obligataires	2 638	3		-	2 641
Titres négociables à court terme (NEU CP)	-	-		-	-
Emprunts bancaires et autre dette financière(*)	87	(3)		(2)	82
Instruments dérivés liés aux activités de financement	70	(32)		-	38
Intérêts courus et autres (**)	1	(3)		1	(1)
<b>Emprunts</b>	<b>2 796</b>	<b>(35)</b>		<b>(1)</b>	<b>2 760</b>
<b>Dettes sur contrats de location(***)</b>	<b>796</b>	<b>(172)</b>		<b>171</b>	<b>795</b>
<b>Total dette financière</b>	<b>3 592</b>	<b>(207)</b>		<b>170</b>	<b>3 555</b>

(\*) Incluant un emprunt (New Markets Tax Credit Program – NMTC) de \$ 39 millions sur sept ans (€ 34 millions au 31 mars 2026) mis en place au cours de l'année fiscale 2021/22 et couvert par un prêt de \$ 30 millions sur sept ans (€ 26 millions au 31 mars 2026).

(\*\*) Les intérêts payés sont présentés dans les flux liés aux opérations dans le tableau des flux de trésorerie. Les intérêts nets payés et reçus s'élèvent à € (22) millions et ceux liés aux dettes sur contrats de location s'élèvent à € (34) millions pour l'année.

(\*\*\*) Les dettes sur contrats de location incluent les dettes relatives aux trains et aux équipements associés pour un montant de €44 millions au 31 mars 2026 (€74 millions au 31 mars 2025), tel que présenté en note 15.

La dette financière est restée stable sur la période, sans variation significative par rapport à la période précédente.

Le tableau suivant présente une synthèse des emprunts obligataires du Groupe :

	Valeur nominale initiale (en millions d'€)	Date d'échéance (jj/mm/aa)	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable au 31 mars 2026	Valeur de marché au 31 mars 2026
Alstom octobre 2026	700	14/10/2026	0,25%	0,38%	699	691
Alstom juillet 2027	500	27/07/2027	0,13%	0,21%	499	480
Alstom janvier 2029	750	11/01/2029	0,00%	0,18%	747	679
Alstom juillet 2023	700	27/07/2030	0,50%	0,62%	696	614
<b>Total et taux moyen pondéré</b>			<b>0,22%</b>	<b>0,35%</b>	<b>2 641</b>	<b>2 464</b>

L'analyse de la dette financière externe par devise est la suivante :

(en millions d'€)	Au 31 mars 2026	Au 31 mars 2025
Euro	3 185	3 167
Livre sterling	69	84
Dollar américain	50	54
Roupie indienne	13	95
Dollar canadien	33	22
Dollar australien	41	43
Leu roumain	5	3
Zloty polonais	22	15
Autres devises	137	109
<b>DETTE FINANCIÈRE EN VALEUR NOMINALE</b>	<b>3 555</b>	<b>3 592</b>

La dette externe libellée en livres sterling d'un montant de € 69 millions s'explique essentiellement par l'opération de location à long-terme de train de € 44 millions dont London Underground est partie prenante. Cette dette est compensée par des créances à long terme de même montant et maturité également libellées en livres sterling qui sont comptabilisées en autres actifs non courants (voir Note 15).

## NOTE 28. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

### 28.1. Instruments financiers présentés dans les états financiers

Les principaux passifs financiers du Groupe comprennent des emprunts ainsi que des dettes fournisseurs et comptes rattachés.

Les principaux actifs financiers du Groupe comprennent des prêts, des créances clients et comptes rattachés, des actifs opérationnels courants ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Le Groupe est exposé au risque de variation des taux de change et des taux d'intérêts, au risque de crédit et au risque de liquidité.

Les principales méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes :

- lorsqu'ils ne font pas l'objet de couvertures de taux, les emprunts sont évalués à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- la juste valeur de la dette financière est déterminée sur la base de prix cotés pour les instruments négociés sur un marché ou à partir des taux en vigueur proposés au Groupe pour des instruments de même échéance ;
- la juste valeur de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des créances clients et comptes rattachés et des dettes fournisseurs et comptes rattachés est considérée identique à leur valeur comptable, en raison de leur courte maturité, ou égale à leur valeur de marché dans le cas des OPCVM ;
- la juste valeur des instruments de couverture est calculée, sur la base des taux de change comptant et à terme à la date de clôture, ou sinon, sur la base d'une courbe de taux d'intérêt par devise.

L'application de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » qui requiert la prise en compte du risque de crédit dans la valorisation des instruments dérivés n'a pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

## Exercice clos le 31 mars 2026

### Contribution au bilan au 31 mars 2026

Au 31 mars 2026 (en millions d'€)	Valeur comptable inscrite au bilan	Valeur comptable des instruments non financiers	Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments (*)					Juste valeur des éléments classés en instruments financiers				
			JV par résultat	JV par OCI	PCD au coût amorti	DER	Total	Cours /prix cotés	Modèle interne basé sur des données de marché observables	Modèle interne non basé sur des données de marché observables	Total	
Autres titres de participation	51	-	-	51	-	-	-	51	-	51	-	51
Autres actifs non courants	567	290	114	-	163	-	-	277	-	277	-	277
Clients et comptes rattachés	3 095	-	-	-	3 095	-	-	3 095	-	3 095	-	3 095
Autres actifs opérationnels courants	2 862	1 220	723	-	311	608	-	1 642	-	1 642	-	1 642
Autres actifs financiers courants	33	-	-	-	-	33	-	33	-	33	-	33
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 297	-	4	-	2 293	-	-	2 297	4	2 293	-	2 297
<b>ACTIF</b>	<b>8 905</b>	<b>1 510</b>	<b>841</b>	<b>51</b>	<b>5 862</b>	<b>641</b>	<b>-</b>	<b>7 395</b>	<b>4</b>	<b>7 391</b>	<b>-</b>	<b>7 395</b>
Emprunts non courants	1 980	-	-	-	1 980	-	-	1 980	1 941	39	-	1 980
Dettes non courantes sur contrats de location	608	-	-	-	608	-	-	608	-	608	-	608
Emprunts courants	781	-	-	-	748	33	-	781	-	781	-	781
Dettes courantes sur contrats de location	186	-	-	-	186	-	-	186	-	186	-	186
Fournisseurs et comptes rattachés	4 282	-	-	-	4 282	-	-	4 282	-	4 282	-	4 282
Autres passifs opérationnels courants	4 323	2 021	635	-	1 083	584	-	2 302	635	1 667	-	2 302
<b>PASSIF</b>	<b>12 160</b>	<b>2 021</b>	<b>635</b>	<b>-</b>	<b>8 887</b>	<b>617</b>	<b>-</b>	<b>10 139</b>	<b>2 576</b>	<b>7 563</b>	<b>-</b>	<b>10 139</b>

(\*) JV par résultat signifie juste valeur par résultat ; JV par OCI signifie juste valeur par autres éléments du résultat global ; PCD signifie prêts ; créances et dettes et DER signifie instruments dérivés.

## Contribution au résultat financier pour l'exercice clos le 31 mars 2026

(en millions d'€)	JV par résultat	JV par OCI	PCD au coût amorti & DER	Total
Intérêts	-	-	(22)	(22)
Produits d'intérêts	-	-	30	30
Charges d'intérêts	-	-	(52)	(52)
Résultat de change et divers	-	-	(108)	(108)
<b>RÉSULTAT FINANCIER NET DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026</b>	-	-	<b>(130)</b>	<b>(130)</b>

## Exercice clos le 31 mars 2025

### Contribution au bilan au 31 mars 2025

Au 31 mars 2025 (en millions d'€)	Valeur comptable des instruments non inscrits au bilan	Valeur comptable des instruments financiers	Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments (*)					Juste valeur des éléments classés en instruments financiers			
			JV par résultat	JV par OCI	PCD au coût amorti	DER	Total	Cours /prix cotés	Modèle interne basé sur des données de marché observables	Modèle interne non basé sur des données de marché observables	Total
Autres titres de participation	55	-	-	55	-	-	-	55	-	-	55
Autres actifs non courants	539	228	114	-	197	-	311	-	311	-	311
Clients et comptes rattachés	2 906	-	-	-	2 906	-	2 906	-	2 906	-	2 906
Autres actifs opérationnels courants	3 307	1 263	744	-	468	832	2 044	-	2 044	-	2 044
Autres actifs financiers courants	61	-	-	-	-	61	61	-	61	-	61
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 274	-	923	-	1 351	-	2 274	923	1 351	-	2 274
<b>ACTIF</b>	<b>9 142</b>	<b>1 491</b>	<b>1 781</b>	<b>55</b>	<b>4 922</b>	<b>893</b>	<b>7 651</b>	<b>923</b>	<b>6 728</b>	<b>-</b>	<b>7 651</b>
Emprunts non courants	2 709	-	-	-	2 709	-	2 709	2 638	71	-	2 709
Dettes non courantes sur contrats de location	609	-	-	-	609	-	609	-	609	-	609
Emprunts courants	87	-	-	-	22	65	87	-	87	-	87
Dettes courantes sur contrats de location	187	-	-	-	187	-	187	-	187	-	187
Fournisseurs et comptes rattachés	3 751	-	-	-	3 751	-	3 751	-	3 751	-	3 751
Autres passifs opérationnels courants	4 819	2 269	646	-	1 176	728	2 550	646	1 904	-	2 550
<b>PASSIF</b>	<b>12 162</b>	<b>2 269</b>	<b>646</b>	<b>-</b>	<b>8 454</b>	<b>793</b>	<b>9 893</b>	<b>3 284</b>	<b>6 609</b>	<b>-</b>	<b>9 893</b>

(\*) JV par résultat signifie juste valeur par résultat ; JV par OCI signifie juste valeur par autres éléments du résultat global ; PCD signifie prêts ; créances et dettes et DER signifie instruments dérivés.

### Contribution au résultat financier pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(en millions d'€)	JV par résultat	JV par OCI	PCD au coût amorti & DER	Total
Intérêts	-	-	(32)	(32)
Produits d'intérêts	-	-	38	38
Charges d'intérêts	-	-	(70)	(70)
Résultat de change et divers	-	-	(150)	(150)
<b>RÉSULTAT FINANCIER NET DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025</b>	-	-	<b>(182)</b>	<b>(182)</b>

## 28.2. Gestion du risque de change

Les transactions libellées en devise étrangère sont initialement comptabilisées en appliquant au montant en devise étrangère le cours de change du jour entre la devise fonctionnelle de l'entité et la devise étrangère à la date de transaction. Les devises détenues et les éléments d'actif et de passif devant être reçus ou payés dans le cadre de ces transactions sont réévalués aux cours de change à la clôture de chaque période. Les profits ou pertes de change réalisés

à la date de règlement ainsi que les profits ou pertes latents issus des réévaluations sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Afin d'atténuer le risque lié à la volatilité des devises étrangères, le Groupe a recours de façon significative à des contrats de couverture. Ces instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date de clôture.

Le Groupe applique les règles de la comptabilité de couverture dans la mesure où il est démontré que les relations de couverture entre les instruments dérivés et les risques couverts remplissent les conditions requises pour en permettre l'application. Une relation de couverture remplit les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture si, lors de la mise en place de la couverture, elle est désignée et documentée et s'il est démontré que la couverture reste efficace pendant toute la durée pour laquelle elle a été initialement mise en place.

Les relations de couverture sont principalement des couvertures de juste valeur pour couvrir le risque de variation de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes. La couverture des investissements nets est appliquée pour minimiser le risque de change lié à l'investissement net dans une entité étrangère.

Les instruments dérivés sont comptabilisés et réévalués à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur d'une période à l'autre sont comptabilisées différemment selon que l'instrument est désigné à des fins comptables comme une couverture de la juste valeur ou comme une couverture d'un investissement net dans une entité étrangère.

#### Couverture de juste valeur

Lorsque la comptabilité de couverture de juste valeur est appliquée, les variations de juste valeur des dérivés et des éléments couverts sont comptabilisées au compte de résultat et se compensent à hauteur de la part du profit ou de la perte constatée sur la partie efficace de l'instrument de couverture.

Quel que soit le type de couverture, les parts efficaces et inefficaces de l'instrument de couverture sont comptabilisées au compte de résultat tout comme les gains et pertes de change réalisés ou non réalisés sur les éléments couverts et les instruments de couverture.

Comme la part efficace de l'instrument de couverture compense la différence entre le cours comptant à la date de mise en place de la couverture et le cours comptant à la date d'échéance, le chiffre d'affaires et les coûts relatifs à un contrat client sont comptabilisés tout au long de la vie du contrat au cours comptant de la mise en place de leur couverture sous réserve que les relations de couverture correspondantes continuent de répondre aux critères d'application de la comptabilité de couverture.

Dans le cadre de deux projets de Transport significatifs en Afrique du Sud et en Egypte, les éléments couverts sont évalués sur la base du taux à terme. Sous réserve que les relations de couverture correspondantes respectent les conditions d'application de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur des dérivés et les variations de juste valeur des éléments couverts comptabilisés au cours à terme se compensent.

Le Groupe a recours à des couvertures d'assurance export afin de se prémunir contre son risque de change sur certains contrats pendant la période d'appel d'offres. Lorsque les contrats sont obtenus, les polices d'assurance sont liquidées et substituées par des contrats de change à terme comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture de juste valeur décrits ci-dessus.

#### Couverture des flux de trésorerie

Lorsque la comptabilité de couverture de flux de trésorerie est appliquée, la part du profit ou de la perte constatée sur la part efficace de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur de la partie inefficace est comptabilisée dans les autres produits ou charges financiers.

Les gains ou pertes accumulés dans les autres éléments du résultat global sont repris dans le compte de résultat lorsque les flux de trésorerie couverts se produisent.

Si la couverture d'une transaction prévue conduisant à comptabiliser un actif non financier est qualifiée de couverture de flux de trésorerie, l'entité doit alors reclasser les profits ou pertes précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, en résultat net au cours de la période ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'actif acquis ou le passif émis affectent le résultat net.

### Couverture d'un investissement net dans une entité étrangère

La couverture d'investissement net est utilisée pour réduire ou éliminer le risque de change lié à la participation du groupe dans l'actif net d'une activité à l'étranger. Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture qui est considéré comme une couverture efficace sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, ce qui permet une compensation naturelle des écarts de conversion entre la partie efficace du dérivé et la réévaluation de l'investissement net. Les gains et les pertes précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat lors de la cession de l'entité étrangère. La partie inefficace est comptabilisée dans le résultat.

### Instruments dérivés liés aux opérations de financement

Quand Alstom Holdings en a la possibilité, elle agit en qualité de banque interne pour le compte de ses filiales, au travers d'accords de centralisation de trésorerie ou de conventions de prêts/ dépôts. Les positions inter-compagnies ainsi générées sont couvertes au travers de swaps de change, dont le coût de la couverture est inclus dans le coût net de change (voir Note 7).

Au 31 mars 2026, la juste valeur des instruments de couverture représente un passif net de € (0) millions et comprend principalement des ventes à terme de dollar américain, de riyal saoudien et livre sterling.

(en millions d'€)	Instruments dérivés		2027		2028		2029-2031		2025 et au-delà	
	Montant net	Juste valeur	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Devise 1/Devise 2 (*)										
EUR/USD	526	10	-	526	-	-	-	-	-	-
EUR/SAR	278	5	-	278	-	-	-	-	-	-
EUR/GBP	(176)	(2)	-	(176)	-	-	-	-	-	-
EUR/SEK	168	(3)	-	168	-	-	-	-	-	-
EUR/PLN	147	(1)	-	146	-	1	-	-	-	-
EUR/SGD	133	2	-	133	-	-	-	-	-	-
EUR/MXN	123	-	-	123	-	-	-	-	-	-
EUR/ZAR	(105)	(3)	-	(105)	-	-	-	-	-	-
EUR/DKK	(88)	0	-	(88)	-	-	-	-	-	-
EUR/ILS	83	2	-	83	-	-	-	-	-	-
Autres		(10)								
<b>Instruments dérivés nets liés aux activités de financement</b>		<b>0</b>								

(\*) Montant positif : la devise 2 est achetée contre la devise 1. Montant négatif : la devise 2 est vendue contre la devise 1.

### Instruments dérivés liés aux activités opérationnelles

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe s'expose à des risques de change sur les appels d'offres remis en devises étrangères, sur les contrats attribués et sur tous les décaissements futurs libellés en devises étrangères. Les principales devises sur lesquelles le Groupe a été exposé de façon significative au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026 sont le zloty polonais, le dollar américain, la roupie indienne et le renminbi chinois.

Pendant la période d'appel d'offres, en fonction de la probabilité d'obtention du contrat, de son cadre contractuel et des conditions de marché, le Groupe peut être amené dans de rares cas à couvrir une partie des offres en utilisant des

options ou des polices d'assurance exportation. Une fois le contrat signé, le Groupe utilise des contrats à terme pour couvrir son exposition durant la réalisation du contrat.

Les contrats à terme doivent être réalisés dans la même devise que les éléments couverts. Généralement, la maturité des instruments correspond à celle des éléments sous-jacents couverts. Toutefois, le Groupe peut décider, en fonction des conditions de marché, de traiter les instruments de couverture de plus courte maturité et de les reporter ultérieurement. Enfin dans de rares cas, le Groupe peut renoncer à se couvrir du fait du coût de couverture ou d'absence de marché efficient.

La maturité moyenne pondérée du portefeuille de contrats à terme est d'environ deux ans. Toutefois il peut arriver que le Groupe ait des dérivés à terme dont la maturité soit supérieure à cinq ans, en cohérence avec le caractère à long terme de certains contrats. Le Groupe se couvre sur plus d'une quarantaine de devises, avec de nombreux couples de devises différentes en fonction des entités du Groupe. La variation des taux de change est compensée par la réévaluation au compte de résultat de la juste valeur des instruments dérivés.

Au 31 mars 2026, la juste valeur des instruments de couverture représente un actif net de € 20 millions. Elle s'analyse comme suit :

(en millions d'€)	Instruments dérivés		2027		2028		2029-2031		2032 et au-delà	
Devise 1/Devise 2 (*)	Montant net	Juste valeur	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
EUR/PLN	1 517	134	-	1 409	-	88	-	(32)	-	53
EUR/USD	(917)	(21)	-	(279)	-	(194)	-	(347)	-	(97)
EUR/INR	803	(33)	-	405	-	146	-	252	-	1
EUR/CNH	813	(1)	-	631	-	165	-	15	-	1
EUR/SAR	(568)	(21)	-	(372)	-	(91)	-	(95)	-	(10)
CAD/MXN	530	18	-	61	-	36	-	272	-	160
EUR/RON	(501)	(7)	-	(350)	-	(42)	-	(109)	-	-
EUR/GBP	(452)	(2)	-	(268)	-	(28)	-	(156)	-	-
USD/CAD	436	(9)	-	297	-	42	-	(55)	-	153
EUR/AUD	(433)	(16)	-	(202)	-	(43)	-	(188)	-	-
Autres		(22)								
<b>Instruments dérivés nets liés aux activités opérationnelles</b>		<b>20</b>								

(\*) Montant positif : la devise 2 est achetée contre la devise 1. Montant négatif : la devise 2 est vendue contre la devise 1.

La plupart des instruments de couverture sont négociés par Alstom Holdings et répliqués par des accords de couverture internes entre Alstom Holdings et les filiales exposées. Lorsque la réglementation locale ne le permet pas, les instruments de couverture sont négociés directement par les filiales avec des banques locales sous la supervision de la centrale de trésorerie du Groupe.

## Positions globales d'instruments dérivés

La juste valeur des instruments dérivés assurant la couverture du risque de change est inscrite au bilan comme suit :

(en millions d'€)	Au 31 mars 2026		Au 31 mars 2025	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Instruments dérivés rattachés à une couverture de juste valeur	639	619	892	793
<i>Dont instruments dérivés liés aux activités de financement</i>	<i>33</i>	<i>33</i>	<i>59</i>	<i>65</i>
<i>Dont instruments dérivés liés aux activités opérationnelles</i>	<i>606</i>	<i>586</i>	<i>832</i>	<i>728</i>

Depuis la mise en place des dérivés, la volatilité des taux de change au comptant, et dans une moindre mesure, la variation relative des courbes de taux d'intérêt des devises couvertes, entre le 31 mars 2025 et le 31 mars 2026, expliquent le montant de la juste valeur des instruments dérivés (positive ou négative).

Pour les instruments dérivés remplissant les conditions d'application de la comptabilité de couverture de juste valeur, les variations de juste valeur provenant des taux de change au comptant sont presque intégralement compensées par la réévaluation des expositions sous-jacentes (qu'il s'agisse d'actifs et passifs comptabilisés au bilan ou d'engagements hors bilan).

La sensibilité du résultat avant impôt du Groupe à une variation du taux de change des devises de certains instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture n'est pas significative.

Alstom conclut avec des banques partenaires des conventions bilatérales qui, de manière générale, ne prévoient pas une collatéralisation des valeurs de marché des instruments dérivés.

Ces accords nécessitent généralement la compensation des montants dus et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes. Ces dérivés entrent dans le champ d'application des informations à fournir au titre d'IFRS 7 sur la compensation et sont présentés dans les tableaux suivants :

Au 31 mars 2026	Montants bruts des actifs et passifs financiers comptabilisés	Montants compensés des actifs/passifs financiers dans le bilan	Solde net des actifs/passifs financiers dans le bilan	Montants non compensés dans le bilan		Montant net
				Instruments financiers	Cash collatéral reçus	
<b>(en millions d'€)</b>						
Instruments dérivés - actifs	639	-	639	517	-	122
Instruments dérivés - passifs	(619)	-	(619)	(517)	-	(102)

Au 31 mars 2025	Montants bruts des actifs et passifs financiers comptabilisés	Montants compensés des actifs/passifs financiers dans le bilan	Solde net des actifs/passifs financiers dans le bilan	Montants non compensés dans le bilan		Montant net
				Instruments financiers	Cash collatéral reçus	
<b>(en millions d'€)</b>						
Instruments dérivés - actifs	892	-	892	747	-	145
Instruments dérivés - passifs	(793)	-	(793)	(747)	-	(46)

### 28.3. Gestion du risque de taux d'intérêt

Le Groupe peut être amené à conclure des transactions de couverture afin de se prémunir contre le risque de fluctuation des taux d'intérêt. Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date de clôture. Si les relations de couverture entre les instruments dérivés et les risques couverts remplissent les conditions requises pour

l'application de la comptabilité de couverture, le Groupe applique la comptabilité de couverture. La comptabilité de couverture de juste valeur s'applique aux emprunts à taux fixe, et la comptabilité de couverture de flux de trésorerie aux emprunts à taux variable.

S'agissant des relations de couverture de juste valeur, la réévaluation des emprunts à taux fixe est compensée dans le compte de résultat par la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé, à l'inefficacité de la couverture près. S'agissant des relations de couverture de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé est comptabilisée directement en autres éléments du résultat global. Lorsque la transaction attendue se traduit ultérieurement par la comptabilisation d'un élément monétaire, les montants précédemment constatés directement en autres éléments du résultat global sont reclassés au compte de résultat.

Au 31 mars 2026, le Groupe conserve des actifs financiers à court terme à taux variable, alors que sa dette est plutôt constituée d'obligations à taux fixe.

Le Groupe ne met pas en œuvre de politique de gestion active de son risque de taux. En revanche, sous la supervision du Comité exécutif, des opérations de couverture de taux peuvent être réalisées au cas par cas en fonction des opportunités de marché.

#### Au 31 mars 2026

(en millions d'€)

	Taux fixe	Taux variable	Total
Actifs financiers	162	2 410	2 572
Dettes financières portant des intérêts	(2 644)	(116)	(2 760)
<b>Position totale avant couverture</b>	<b>(2 482)</b>	<b>2 294</b>	<b>(188)</b>
Position de couverture	-	-	-
<b>Position totale après couverture</b>	<b>(2 482)</b>	<b>2 294</b>	<b>(188)</b>

#### Au 31 mars 2025

(en millions d'€)

	Taux fixe	Taux variable	Total
Actifs financiers	197	2 386	2 583
Dettes financières portant des intérêts	(2 640)	(156)	(2 796)
<b>Position totale avant couverture</b>	<b>(2 443)</b>	<b>2 230</b>	<b>(213)</b>
Position de couverture	-	-	-
<b>Position totale après couverture</b>	<b>(2 443)</b>	<b>2 230</b>	<b>(213)</b>

L'analyse de sensibilité est réalisée sur la base de la position nette de trésorerie après couverture au 31 mars 2026, en prenant l'hypothèse que cette position reste constante sur une année.

En l'absence d'instrument de couverture de taux, les effets de l'augmentation ou de la diminution des taux d'intérêt sont symétriques : une augmentation des taux d'intérêt de 0,1% améliorerait le résultat financier net de € 1 million alors qu'une diminution de 0,1% le détériorerait pour € 1 million.

#### 28.4. Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière, consécutif au non-respect par un tiers de son engagement d'honorer une dette. Le Groupe est exposé au risque de crédit du fait de ses activités opérationnelles (principalement au travers des créances clients et des actifs sur contrat) et de par ses activités financières au travers des dépôts, des contrats de couverture de change et des autres instruments financiers contractés auprès des banques et des institutions financières.

## Risque lié aux créances commerciales

Les actifs financiers qui entrent dans le périmètre de la norme IFRS 9 Risque crédit client concernent principalement les créances commerciales (qui sont à court terme) et les actifs sur contrats sous IFRS 15 (qui ont potentiellement une maturité plus longue). Le modèle de comptabilisation des pertes attendues retenu pour ces expositions est respectivement l'approche simplifiée de « pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif » pour les créances commerciales et le modèle général qui permet l'estimation du risque attendu dans les douze mois pour les actifs sur contrat, tant qu'il n'y a pas signe de dégradation majeure du risque de non-recouvrement. Le Groupe considère que le risque d'une défaillance de contrepartie, susceptible d'avoir un impact significatif sur sa situation financière et son résultat, est limité. En effet, ces contreparties sont généralement bien notées et bénéficient d'une capacité financière suffisante ou ont accès à un financement dédié pour satisfaire leurs obligations contractuelles, ou peuvent encore faire l'objet de polices d'assurances souscrites par le Groupe (voir aussi Note 19). Toutefois, la durée des contrats du Groupe, dans un environnement économique changeant notamment dans les pays émergents, peut rendre ces mécanismes de protection incomplets, incertains ou inefficaces, conduisant à la reconnaissance d'une perte pour dépréciation déterminée au cas par cas selon le risque de non-recouvrement estimé.

## Risque lié aux autres actifs financiers

L'exposition du Groupe au risque de crédit lié aux autres actifs financiers est représentée par le risque d'une défaillance de la contrepartie : outre le recouvrement des actifs destinés à la vente, l'exposition maximale est égale à la valeur comptable de ces instruments. Les instruments financiers sont négociés avec 28 contreparties différentes et le risque est, donc, très dilué, la plus forte exposition avec une seule contrepartie (notée A+) étant limitée à € 34 millions.

### **28.5. Gestion du risque de liquidité**

En complément de sa trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles, qui s'élèvent à € 2 297 millions au 31 mars 2026, le Groupe dispose d'une liquidité conséquente, grâce à :

- Une facilité de crédit renouvelable de € 2,5 milliards dont l'échéance est juillet 2028 ;
- Une facilité de crédit renouvelable de secours de € 1,75 milliards dont l'échéance est janvier 2029.

Au 31 mars 2026, ces deux lignes restaient inutilisées.

Conformément à sa gestion prudente en matière de liquidités, la facilité de crédit renouvelable de € 1,75 milliards sert de soutien au programme NEU CP de € 2,5 milliards.

## Centralisation de la trésorerie du Groupe

Le risque de crédit provenant des soldes en banque et dans les institutions financières est géré de façon centralisée par le service Trésorerie du Groupe conformément à sa stratégie.

Le Groupe diversifie ses placements pour limiter le risque de contrepartie. En sus des dépôts à court terme placés auprès de contreparties bancaires de premier plan, le Groupe a investi dans des OPCVM qualifiés de « monétaires » ou « monétaires court terme » selon la classification de l'Autorité des Marchés Financiers. Les placements réalisés sont revus régulièrement conformément aux procédures du Groupe, sous l'angle de la stricte conformité aux critères d'éligibilité édictés par IAS 7 et des recommandations de l'AMF.

La société-mère du Groupe a accès aux liquidités des filiales détenues à 100 % par le biais du paiement de dividendes ou en vertu d'accords de prêt entre les sociétés du Groupe. Certaines restrictions locales peuvent cependant retarder ou limiter un tel accès.

De plus, bien que la société-mère ait le pouvoir de contrôler les décisions des filiales au capital desquelles elle est majoritaire, ses filiales sont des entités juridiques distinctes et le paiement de dividendes et l'octroi de prêts, d'avances et d'autres paiements par lesdites filiales à la société-mère peuvent faire l'objet de restrictions légales ou contractuelles et peuvent être conditionnés à la réalisation de bénéfices ou être sujets à d'autres restrictions. Parmi ces limitations, peuvent être mentionnées les réglementations locales relatives à l'assistance financière et les lois sur les bénéfices des sociétés.

La politique du Groupe consiste à centraliser les liquidités des filiales au niveau de la société-mère dans la mesure du possible. La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions juridiques au niveau des filiales s'élevaient à € 339 millions au 31 mars 2026 et s'élevait à € 285 millions au 31 mars 2025 (€ 415 millions nets d'un solde de € 130 millions remboursable via des prêts entre les sociétés du Groupe).

#### Flux futurs de trésorerie

L'objectif du Groupe est de maintenir un niveau élevé de liquidités, en adéquation avec la variation du besoin en fonds de roulement nécessaire à son activité opérationnelle.

Les tableaux suivants présentent le montant des paiements en principal et intérêts de tous les instruments financiers détenus au 31 mars 2026 et 31 mars 2025.

Les données prévisionnelles représentatives de futurs actifs ou passifs ne sont pas indiquées. Les montants libellés en devises sont convertis au cours de clôture. Les versements d'intérêts à taux variable sont calculés en utilisant les derniers taux d'intérêt disponibles à la date de clôture. Les actifs et passifs pouvant faire l'objet de règlement à tout moment sont toujours affectés à l'échéance la plus proche.

#### Instruments financiers détenus au 31 mars 2026

Flux de trésorerie issus des instruments inclus dans la trésorerie/(dette) nette au 31 mars 2026

(en millions d'€)	Valeur comptable	2027		2028		2029 - 2031		2032 et au-delà	
		Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres actifs non courants	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers courants, nets	33	-	33	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 297	-	2 297	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs</b>	<b>2 330</b>	-	<b>2 330</b>	-	-	-	-	-	-
Emprunts non courants	(1 980)	(6)	-	(4)	(530)	(11)	(1 450)	(4)	-
Emprunts courants	(781)	-	(781)	-	-	-	-	-	-
<b>Passifs</b>	<b>(2 760)</b>	<b>(6)</b>	<b>(781)</b>	<b>(4)</b>	<b>(530)</b>	<b>(11)</b>	<b>(1 450)</b>	<b>(4)</b>	-
<b>Trésorerie/(dette) nette</b>	<b>(430)</b>	<b>(6)</b>	<b>1 549</b>	<b>(4)</b>	<b>(530)</b>	<b>(11)</b>	<b>(1 450)</b>	<b>(4)</b>	-

## Flux de trésorerie issus des instruments dérivés opérationnels au 31 mars 2026

	Valeur comptable	2027		2028		2029 - 2031		2032 et au-delà	
		Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
<i>(en millions d'€)</i>									
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	606	-	432	-	92	-	78	-	4
<b>Actifs</b>	<b>606</b>	<b>-</b>	<b>432</b>	<b>-</b>	<b>92</b>	<b>-</b>	<b>78</b>	<b>-</b>	<b>4</b>
Autres passifs courants	(586)	-	(371)	-	(105)	-	(102)	-	(8)
<b>Passifs</b>	<b>(586)</b>	<b>-</b>	<b>(371)</b>	<b>-</b>	<b>(105)</b>	<b>-</b>	<b>(102)</b>	<b>-</b>	<b>(8)</b>
<b>Instruments dérivés</b>	<b>20</b>	<b>-</b>	<b>61</b>	<b>-</b>	<b>(13)</b>	<b>-</b>	<b>(24)</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>

## Flux de trésorerie issus des instruments inclus dans les autres actifs et passifs financiers au 31 mars 2026

	Valeur comptable	2027		2028		2029 - 2031		2032 et au-delà	
		Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
<i>(en millions d'€)</i>									
Autres titres de participation	51	-	-	-	-	-	-	-	51
Autres actifs non courants	523	-	-	-	-	-	-	-	523
Clients et comptes rattachés	3 095	-	3 095	-	-	-	-	-	-
Autres actifs courants reliés aux activités opérationnelles	1 035	-	1 035	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs</b>	<b>4 704</b>	<b>-</b>	<b>4 130</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>574</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	(4 282)	-	(4 282)	-	-	-	-	-	-
Autres passifs opérationnels courants	(1 974)	-	(1 974)	-	-	-	-	-	-
<b>Passifs</b>	<b>(6 256)</b>	<b>-</b>	<b>(6 256)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres actifs et passifs financiers</b>	<b>(1 552)</b>	<b>-</b>	<b>(2 126)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>574</b>

## Instruments financiers détenus au 31 mars 2025

### Flux de trésorerie issus des instruments inclus dans la trésorerie/(dette) nette au 31 mars 2025

	Valeur comptable	2026		2027		2028 - 2030		2031 et au-delà	
		Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
<i>(en millions d'€)</i>									
Autres actifs non courants	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers courants, Trésorerie et équivalents de	61	-	61	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs</b>	<b>2 274</b>	<b>-</b>	<b>2 274</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Emprunts non courants	(2 709)	(6)	-	(6)	(700)	(11)	(1 950)	(4)	(59)
Emprunts courants	(87)	-	(87)	-	-	-	-	-	-
<b>Passifs</b>	<b>(2 796)</b>	<b>(6)</b>	<b>(87)</b>	<b>(6)</b>	<b>(700)</b>	<b>(11)</b>	<b>(1 950)</b>	<b>(4)</b>	<b>(59)</b>
<b>Trésorerie/(dette) nette</b>	<b>(461)</b>	<b>(6)</b>	<b>2 248</b>	<b>(6)</b>	<b>(700)</b>	<b>(11)</b>	<b>(1 950)</b>	<b>(4)</b>	<b>(59)</b>

## Flux de trésorerie issus des instruments dérivés au 31 mars 2025

(en millions d'€)	Valeur comptable	2026		2027		2028 - 2030		2031 et au-delà	
		Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres actifs opérationnels courants	832	-	518	-	250	-	64	-	-
<b>Actifs</b>	<b>832</b>	-	<b>518</b>	-	<b>250</b>	-	<b>64</b>	-	-
Autres passifs opérationnels courants	(728)	-	(495)	-	(165)	-	(66)	-	(3)
<b>Passifs</b>	<b>(728)</b>	-	<b>(495)</b>	-	<b>(165)</b>	-	<b>(66)</b>	-	<b>(3)</b>
<b>Instruments dérivés</b>	<b>104</b>	-	<b>23</b>	-	<b>85</b>	-	<b>(2)</b>	-	<b>(3)</b>

## Flux de trésorerie issus des instruments inclus dans les autres actifs et passifs financiers au 31 mars 2025

(en millions d'€)	Valeur comptable	2026		2027		2028 - 2030		2031 et au-delà	
		Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Autres titres de participation	55	-	-	-	-	-	-	-	55
Autres actifs non courants	465	-	-	-	-	-	-	-	465
Clients et comptes rattachés	2 906	-	2 906	-	-	-	-	-	-
Autres actifs opérationnels courants	1 213	-	1 213	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs</b>	<b>4 639</b>	-	<b>4 119</b>	-	-	-	-	-	<b>520</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	(3 751)	-	(3 751)	-	-	-	-	-	-
Autres passifs opérationnels courants	(2 166)	-	(2 166)	-	-	-	-	-	-
<b>Passifs</b>	<b>(5 917)</b>	-	<b>(5 917)</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Autres actifs et passifs financiers</b>	<b>(1 278)</b>	-	<b>(1 798)</b>	-	-	-	-	-	<b>520</b>

### 28.6. Gestion du risque sur les matières premières

L'essentiel des matières premières achetées par le Groupe a déjà été transformé par incorporation dans des composants usinés. Le Groupe inclut généralement dans les contrats clients une clause d'ajustement de prix, de telle sorte que le Groupe ne connaisse qu'une exposition limitée à la variation des prix des matières premières.

Occasionnellement, le Groupe est amené à couvrir son exposition par des dérivés sur les matières premières (cuivre, aluminium) dont les valeurs notionnelles et les valeurs de marché demeurent non significatives au 31 mars 2026.

## I. ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES LONG TERME, ET RÉMUNÉRATIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS

### NOTE 29. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILÉS

Le Groupe offre à ses salariés différents régimes d'avantages postérieurs à l'emploi tels que retraites, indemnités de départ en retraite et couverture médicale, ainsi que divers autres avantages à long terme tels que médailles du travail et plans de rémunération différée. Les différents avantages offerts à chaque salarié dépendent des législations locales et des pratiques adoptées par chaque filiale.

Les plans de couverture médicale du Groupe prévoient généralement une participation des salariés qui fait l'objet de réajustements annuels.

#### Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

En situation de régime à prestations définies d'un employeur unique, le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actuelle de ses engagements et le coût des services actuels et passés

correspondants. Cette méthode prend en considération les meilleures estimations des hypothèses actuarielles parmi lesquelles le nombre d'années de service futur des salariés, leur salaire en fin de contrat et leur espérance de vie estimée.

La plupart des plans à prestations définies est financée par des fonds de pensions ayant une existence légale distincte des entités constituant le Groupe. Les actifs détenus par ces fonds sont généralement placés sous forme d'actions et d'obligations. D'autres régimes de retraite complémentaire accordés par le Groupe à certains employés donnent lieu à des paiements directs par l'employeur à leur date d'échéance. La majeure partie des régimes de couverture médicale postérieurs à l'emploi n'est pas préfinancée.

Le Groupe revoit périodiquement l'évaluation des engagements de retraite et des actifs de chaque régime. Les effets des changements d'hypothèses actuarielles et des différences entre les hypothèses utilisées et les données réelles constatées sont évalués. Le Groupe reconnaît en autres éléments du résultat global la totalité des gains et pertes actuariels ainsi que l'incidence de tout plafonnement d'actif.

Le coût estimé des avantages offerts au personnel dans le cadre de régimes à prestations définies est provisionné sur la durée de service des salariés. Dans le compte de résultat, le coût des services rendus au cours de la période est compris dans le résultat d'exploitation. Le produit/ (coût) des services passés ainsi que les effets des réductions ou liquidations des régimes sont comptabilisés dans les autres produits et charges. Les intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies ainsi que les coûts d'administration sont inclus dans les produits (charges) financiers.

### Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

En situation de régime à cotisations définies, le Groupe paie des cotisations à des fonds administrés de façon indépendante sur la base d'un pourcentage fixe de la rémunération des employés. Ces cotisations sont enregistrées en charges opérationnelles.

### Autres avantages à long terme

La méthode comptable utilisée pour reconnaître les obligations encourues au titre des autres avantages à long terme est similaire à celle utilisée pour les régimes à prestations définies, à la différence près que les gains ou pertes actuariels sont reconnus immédiatement pour leur totalité en « Autres produits et charges » dans le compte de résultat.

Les régimes à prestations définies s'élèvent à € (3 458) millions au 31 mars 2026 (voir Note 29.2) et s'analysent comme suit :

- des plans de retraite à hauteur de € (3 183) millions ;
- d'autres avantages postérieurs à l'emploi à hauteur de € (207) millions, comprenant des plans d'indemnités de fin de carrière en France et en Italie ;
- des régimes d'avantages à long terme à hauteur de € (68) millions, qui correspondent principalement aux médailles du travail en France et en Allemagne.

Le rapprochement de la couverture financière avec les actifs et passifs reconnus au bilan est le suivant :

<i>(en millions d'€)</i>	<b>Au 31 mars 2026</b>	<b>Au 31 mars 2025</b>
<b>Dette actuarielle</b>	<b>(3 458)</b>	<b>(3 557)</b>
Juste valeur des actifs de couverture	2 904	2 928
<b>Couverture financière</b>	<b>(554)</b>	<b>(629)</b>
Incidence du plafonnement des actifs	(34)	(79)
<b>PROVISION NETTE</b>	<b>(588)</b>	<b>(708)</b>
dont :		
<i>Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés</i>	<i>(878)</i>	<i>(935)</i>
<i>Excédents des actifs de couverture</i>	<i>290</i>	<i>228</i>

Comme détaillées dans la suite de cette note, les provisions nettes pour engagements de retraite et avantages assimilés s'élèvent à € (588) millions au 31 mars 2026 contre € (707) millions au 31 mars 2025.

L'actif net de € 290 millions lié aux régimes de retraite au Royaume-Uni, au Canada et en Suisse s'explique par des remboursements attendus à venir, conformément à IFRIC 14.

### **29.1. Description des régimes**

Les avantages postérieurs à l'emploi sont octroyés aux salariés au travers de régimes à cotisations définies ou de régimes à prestations définies. Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autres obligations que le paiement de ses cotisations. Les cotisations versées sont comptabilisées dans le résultat de l'exercice. Lorsqu'un régime à cotisations définies est assorti de garanties (telles que des rendements minimums garantis sur les actifs), il est traité comptablement comme un régime à prestations définies.

Les engagements de retraite et avantages assimilés se situent principalement au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, au Canada, en Allemagne, en Suisse, et en France. Les caractéristiques spécifiques des plans de retraite (formules de prestations, politique d'investissement dans les fonds et actifs détenus) varient en fonction des lois, des réglementations et des conventions applicables à chaque pays d'implantation du Groupe.

Au Royaume-Uni, neuf plans de retraite à prestations définies couvrent différentes populations. Six de ces plans sont des sections du vaste plan de pension « *UK Railways* » et assurent le versement d'une rente de retraite indexée. En outre, il existe un plan de post-retraite pour les cartes de train.

Tous ces plans sont fermés aux nouveaux entrants qui ont accès à un régime de retraite collectif à cotisations définies (*Group Personal Pension* ou « *GPP* »), à un plan d'assurance vie et à une couverture en cas d'invalidité.

Au Canada, il existe six régimes de retraite à prestations définies couvrant différentes populations (trois régimes sont soumis à des conventions collectives). De 2012 à 2016, cinq régimes ont été fermés aux nouveaux membres.

Depuis 2023, les employés non syndiqués ne sont plus tenus de contribuer aux cotisations définies des régimes. Les régimes de retraite syndiqués sont fondés sur une prestation forfaitaire en dollars et les autres régimes sont fondés sur le salaire moyen le plus élevé. Deux régimes de retraite syndiqués offrent une indexation conformément à leurs conventions collectives.

En Allemagne, les différents régimes couvrent les retraites et les risques de décès et d'invalidité. Dans le passé, les droits à la retraite accumulés étaient liquidés en rente. Afin de réduire les risques liés aux régimes à prestations définies, ces plans ont été profondément modifiés pour l'acquisition des droits futurs en 2010. Ces plans sont toujours comptabilisés comme des régimes à prestations définies sous IAS 19R, mais présentent des risques bien moindres pour le Groupe. En ce qui concerne les cotisations des employés, elles sont versées dans des plans de retraite à cotisations définies. Pour les entités allemandes de Bombardier Transport, il existe un plan de type "cash balance" qui est ouvert aux employés actifs et aux nouveaux participants. Il couvre les retraites et les risques de décès et d'invalidité. Le plan a été introduit en 2008 - les anciens engagements de retraite pour les employés actifs ont été intégrés en tant que composante de la pension initiale (Initialbaustein). Il s'agit d'un plan entièrement financé par l'employeur. Il existe divers anciens régimes de retraite à prestations définies, qui - à quelques exceptions près - ne s'appliquent qu'aux droits acquis et aux retraités. Tous les plans sont comptabilisés comme des plans de retraite à prestations définies selon la norme IAS 19.

Aux États-Unis d'Amérique, à la suite d'opérations de consolidation et de fusion réalisées à la fin de l'année 2022, il existe désormais un régime de retraite principal, un régime de retraite mineur et un régime à cotisations définies, ainsi

que trois régimes d'assurance-maladie après la retraite. Les nouveaux employés bénéficient généralement de pensions à cotisations définies améliorées dans le cadre de régimes 401(k).

En France, les régimes de retraite à prestations définies sont principalement des indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives et les accords de groupe.

Dans certains pays, ces engagements sont couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de compagnies d'assurances ou de fonds de pension. Dans ce cas, les engagements et les actifs sont évalués de manière indépendante.

La valeur de marché des fonds vient en déduction du montant de l'engagement évalué selon la méthode des unités de crédit projetées, pour la détermination du déficit provisionné, ou des excédents des actifs de couverture reconnus à l'actif sous réserve de conditions particulières.

Dans les tableaux ci-après, la zone « Autres » représente principalement la Suède et la Suisse.

## 29.2. Évolution de la dette actuarielle

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2026	Royaume- Uni	Zone euro	Amérique du Nord	Autres
<b>Dette actuarielle en début d'exercice</b>	<b>(3 557)</b>	<b>(1 561)</b>	<b>(774)</b>	<b>(690)</b>	<b>(532)</b>
Coût des services rendus	(63)	(6)	(25)	(10)	(22)
Cotisations des employés	(12)	(5)	-	(0)	(7)
Intérêts sur la dette actuarielle	(150)	(82)	(25)	(30)	(14)
Frais de gestion	(10)	(4)	(1)	(5)	(0)
Modifications de régime	(14)	-	-	-	(14)
Acquisitions/cessions de filiales	1	-	(0)	-	1
Réductions	5	-	-	3	1
Liquidations	-	-	-	-	-
(Pertes)/gains actuariels - dus à l'expérience	(36)	(17)	(0)	(7)	(12)
(Pertes)/gains actuariels - dus aux changements d'hypothèses démographiques	(3)	(2)	-	0	(1)
(Pertes)/gains actuariels - dus aux changements d'hypothèses financières	91	26	38	28	(1)
Prestations versées	210	95	45	38	31
Ecart de change et autres	80	59	(1)	29	(7)
<b>DETTE ACTUARIELLE EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>(3 458)</b>	<b>(1 497)</b>	<b>(742)</b>	<b>(643)</b>	<b>(576)</b>
dont :					
<i>Plans financés</i>	<i>(2 751)</i>	<i>(1 491)</i>	<i>(228)</i>	<i>(603)</i>	<i>(429)</i>
<i>Plans non financés</i>	<i>(707)</i>	<i>(5)</i>	<i>(514)</i>	<i>(41)</i>	<i>(147)</i>

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2025	Royaume- Uni	Zone euro	Amérique du Nord	Autres
<b>Dette actuarielle en début d'exercice</b>	<b>(3 644)</b>	<b>(1 689)</b>	<b>(797)</b>	<b>(682)</b>	<b>(476)</b>
Coût des services rendus	(62)	(8)	(20)	(11)	(21)
Cotisations des employés	(18)	(5)	-	(5)	(7)
Intérêts sur la dette actuarielle	(158)	(82)	(24)	(33)	(19)
Frais de gestion	(12)	(4)	(1)	(7)	(0)
Modifications de régime	(4)	-	(0)	-	(4)
Acquisitions/cessions de filiales	(2)	(4)	(3)	2	2
Réductions	(3)	-	(3)	-	-
Liquidations	-	-	-	-	-
(Pertes)/gains actuariels - dus à l'expérience	(24)	(11)	(1)	(3)	(9)
(Pertes)/gains actuariels - dus aux changements d'hypothèses démographiques	13	13	1	-	(1)
(Pertes)/gains actuariels - dus aux changements d'hypothèses financières	175	176	29	(16)	(13)
Prestations versées	206	92	45	40	28
Ecart de change et autres	(25)	(39)	-	26	(13)
<b>DETTE ACTUARIELLE EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>(3 557)</b>	<b>(1 561)</b>	<b>(774)</b>	<b>(690)</b>	<b>(532)</b>
dont :					
<i>Plans financés</i>	<i>(2 830)</i>	<i>(1 555)</i>	<i>(241)</i>	<i>(646)</i>	<i>(388)</i>
<i>Plans non financés</i>	<i>(727)</i>	<i>(6)</i>	<i>(533)</i>	<i>(44)</i>	<i>(144)</i>

## 29.3. Évolution des actifs de couverture

Comme précisé dans la Note 29.1, dans le cadre des régimes à prestations définies, des fonds de pension ont été progressivement constitués par le versement de cotisations par l'employeur et les salariés, principalement au Royaume-Uni, au Canada, en Allemagne, en Suède, en Suisse, et aux Etats-Unis.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2026	Royaume- Uni	Zone euro	Amérique du Nord	Autres
<b>Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice</b>	<b>2 928</b>	<b>1 810</b>	<b>102</b>	<b>584</b>	<b>431</b>
Produit d'intérêts	129	95	3	25	5
(Pertes)/gains actuariels dus à l'expérience sur actifs	20	(2)	0	(3)	25
Cotisations versées par le Groupe	48	10	0	26	11
Cotisations des employés	12	5	-	0	7
Acquisitions/cessions de filiales	0	-	-	-	0
Liquidations	-	-	-	-	-
Prestations versées	(154)	(95)	(0)	(37)	(22)
Ecart de change et autres	(78)	(69)	-	(24)	14
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>2 904</b>	<b>1 755</b>	<b>106</b>	<b>571</b>	<b>472</b>

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2025	Royaume- Uni	Zone euro	Amérique du Nord	Autres
<b>Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice</b>	<b>3 021</b>	<b>1 950</b>	<b>105</b>	<b>566</b>	<b>400</b>
Produit d'intérêts	134	96	3	28	7
(Pertes)/gains actuariels dus à l'expérience sur actifs	(188)	(210)	1	12	8
Cotisations versées par le Groupe	65	15	(1)	35	15
Cotisations des employés	12	5	-	0	7
Acquisitions/cessions de filiales	-	-	-	-	-
Liquidations	-	-	-	-	-
Prestations versées	(150)	(92)	(6)	(35)	(17)
Ecart de change et autres	33	45	-	(22)	10
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>2 928</b>	<b>1 810</b>	<b>102</b>	<b>584</b>	<b>431</b>

## 29.4. Allocation des actifs de couverture

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2026	%	Royaume- Uni	Zone euro	Amérique du Nord	Autres
Actions	504	17%	11%	29%	25%	30%
Obligations	2 104	72%	87%	65%	60%	36%
Contrats d'assurance	12	0%	0%	2%	0%	2%
Autres	284	10%	2%	4%	15%	31%
<b>TOTAL</b>	<b>2 904</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

<i>(in € million)</i>	Au 31 mars 2025	%	Royaume- Uni	Zone euro	Amérique du Nord	Autres
Actions	644	22%	18%	34%	27%	30%
Obligations	2 014	69%	80%	62%	59%	37%
Contrats d'assurance	14	-	-	2%	-	3%
Autres	256	9%	2%	2%	14%	30%
<b>Total</b>	<b>2 928</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Il existe un marché actif pour l'ensemble des actifs de couverture à l'exception des actifs immobiliers. Les actifs de chaque fonds sont gérés par un comité d'investissement dédié, conformément aux dispositions statutaires et

réglementations locales. Le Groupe est représenté dans ces comités, et y promeut des stratégies d'investissements simples et diversifiés.

L'objectif est de limiter les risques d'investissement à ceux nécessaires à la couverture des engagements (gestion actif-passif). Il en résulte une allocation stratégique qui privilégie les actifs liquides, et notamment les obligations longues. Au 31 mars 2026, les fonds ne détiennent pas de titres émis par le Groupe.

## 29.5. Hypothèses (taux moyens pondérés)

Une évaluation actuarielle des engagements a été réalisée pour les clôtures au 31 mars 2026 et au 31 mars 2025.

Ces évaluations prennent en compte :

- des hypothèses de taux de rotation de personnel, de mortalité et d'évolution des salaires ;
- des hypothèses de départ à la retraite variant entre 60 et 65 ans selon les pays et législations applicables ;
- des taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements.

Les hypothèses actuarielles utilisées sont déterminées par pays et par plan.

<i>(en %)</i>	Au 31 mars 2026	Royaume-Uni	Zone euro	Amérique du Nord	Autres
Taux d'actualisation	4.58%	6.15%	4.21%	5.28%	2.22%
Taux d'augmentation des salaires	2.72%	3.22%	2.64%	2.10%	2.22%

<i>(in %)</i>	Au 31 mars 2025	Royaume-Uni	Zone euro	Amérique du Nord	Autres
Taux d'actualisation	4.66%	5.90%	3.33%	4.88%	2.60%
Taux d'augmentation des salaires	2.65%	3.07%	2.43%	2.07%	2.48%

Au 31 mars 2026, les durations moyennes des engagements sont les suivantes :

<i>(en années)</i>	Au 31 mars 2026	Royaume-Uni	Zone euro	Amérique du Nord	Autres
Duration moyenne pondérée	11	12	9	13	12

### Taux d'actualisation

Conformément aux exigences de la norme IAS 19R, les taux d'actualisation sont déterminés chaque année par référence aux taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie dans les zones monétaires adéquates. Dans certains pays, en l'absence de marché actif pour de telles obligations, les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux des emprunts d'Etat. Les informations requises sont fournies par les actuaires externes du Groupe et divers indices et cotations de marché.

### Taux d'augmentation des salaires

Les taux d'augmentation des salaires sont déterminés localement, puis revus au niveau du Groupe.

### Hypothèses relatives aux plans de couverture des frais médicaux postérieurs à l'emploi

Le taux d'augmentation des coûts médicaux prévu est de 2,15% au 31 mars 2026 puis diminue jusqu'à atteindre un taux ultime de 1,41%.

### Analyse de sensibilité

Une hausse ou une baisse de 25 points de base des principales hypothèses auraient les impacts suivants sur les engagements de retraite et avantages assimilés :

	Au 31 mars 2026
<i>(en millions d'€)</i>	
Impact d'une hausse ou d'une baisse de 25 points de base du taux d'actualisation	-101 / 96
Impact d'une hausse ou d'une baisse de 25 points de base du taux d'augmentation des salaires	8 / -19

## 29.6. Analyse de la charge sur engagements de retraite et avantages assimilés

Au 31 mars 2026, la charge sur engagements de retraite et avantages assimilés, pour l'ensemble du Groupe, s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 mars 2026	Royaume- Uni	Zone euro	Amérique du Nord	Autres
<b>Coût des services rendus</b>	<b>(63)</b>	<b>(6)</b>	<b>(25)</b>	<b>(10)</b>	<b>(22)</b>
Régimes à cotisations définies	(240)	(25)	(103)	(19)	(93)
Gains (pertes) actuariels des autres avantages à long terme	0	-	(0)	0	1
Gains (pertes) sur services passés	(14)	-	-	-	(14)
Réductions/liquidations de régimes	5	-	-	3	1
<b>Impact sur le résultat d'exploitation</b>	<b>(311)</b>	<b>(30)</b>	<b>(128)</b>	<b>(26)</b>	<b>(127)</b>
<b>Produits financiers (charges financières)</b>	<b>(34)</b>	<b>7</b>	<b>(24)</b>	<b>(10)</b>	<b>(7)</b>
<b>TOTAL DE LA CHARGE SUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILÉS</b>	<b>(345)</b>	<b>(23)</b>	<b>(152)</b>	<b>(36)</b>	<b>(133)</b>

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 mars 2025	Royaume- Uni	Zone euro	Amérique du Nord	Autres
<b>Coût des services rendus</b>	<b>(62)</b>	<b>(8)</b>	<b>(20)</b>	<b>(11)</b>	<b>(21)</b>
Régimes à cotisations définies	(198)	(20)	(96)	(3)	(78)
Gains (pertes) actuariels des autres avantages à long terme	(4)	-	(3)	0	(2)
Gains (pertes) sur services passés	(4)	-	(0)	-	(4)
Réductions/liquidations de régimes	(3)	-	(3)	-	-
<b>Impact sur le résultat d'exploitation</b>	<b>(271)</b>	<b>(28)</b>	<b>(123)</b>	<b>(15)</b>	<b>(105)</b>
<b>Produits financiers (charges financières)</b>	<b>(33)</b>	<b>8</b>	<b>(23)</b>	<b>(12)</b>	<b>(6)</b>
<b>TOTAL DE LA CHARGE SUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILÉS</b>	<b>(304)</b>	<b>(20)</b>	<b>(146)</b>	<b>(26)</b>	<b>(112)</b>

## 29.7. Cotisations et prestations payées par l'employeur

Conformément aux législations et pratiques locales, le Groupe verse des cotisations aux plans financés, ainsi que des prestations aux bénéficiaires des plans non financés.

Le montant total des cotisations et prestations versées au titre des régimes à prestations définies pour l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élève à € 59 millions, ce qui couvre à la fois les cotisations liées aux services rendus au cours de l'exercice et les cotisations exceptionnelles en cas de sous-financement.

Les montants estimés de cotisations et prestations qui seront versées au titre des régimes à prestations définies sont les suivants :

- € 75 millions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2027 ;
- € 64 millions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2028 ;
- € 66 millions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2029.

Le montant total des versements effectués dans le cadre des plans à cotisations définies au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élève à € 240 millions.

**NOTE 30. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS**

Le Groupe effectue en faveur de certains de ses salariés des paiements fondés sur des actions, acquittés soit en instruments de capitaux propres, soit en trésorerie.

**Paiements fondés sur des actions, acquittés en instruments de capitaux propres**

Les paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution des droits (hors effet de conditions non liées au marché) selon le modèle Black-Scholes ou selon la méthode de Monte Carlo. La charge cumulée reconnue est basée sur la juste valeur à la date d'attribution des droits et sur l'estimation du nombre d'actions qui seront finalement acquises (avec prise en compte de l'effet des conditions d'acquisition non liées au marché). Elle est enregistrée, tout au long de la période d'acquisition des droits, dans le résultat opérationnel avec une contrepartie directe en capitaux propres.

A la fin de chaque exercice, le Groupe revoit, sur la base des conditions d'acquisition non liées au marché, ses estimations du nombre d'options qui seront finalement acquises. L'impact de cette ré-estimation est comptabilisé au compte de résultat en contrepartie des capitaux propres.

**Paiements fondés sur des actions, acquittés en trésorerie**

Les paiements fondés sur des actions acquittés en trésorerie donnent lieu à la constatation d'un passif égal à la quote-part des biens ou services reçus évaluée à sa juste valeur. La juste valeur est réévaluée à chaque date de clôture et aux dates de dénouement, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Le Groupe peut également permettre à ses salariés d'acquérir des actions ordinaires du Groupe à un prix préférentiel par rapport à leur valeur de marché. Dans ce cas, le Groupe enregistre une charge sur la base de son estimation de la décote accordée et du nombre d'actions qui seront acquises.

## Actions de performance

### Caractéristiques principales

	Plan décidé par l'assemblée générale du 4 juillet 2021	Plan décidé par l'assemblée générale du 28 juillet 2021	Plan décidé par l'assemblée générale du 20 juin 2024	Plan décidé par l'assemblée générale du 10 juillet 2024	
	<b>PSP Special</b>	<b>PSP 2022</b>	<b>PSP 2023</b>	<b>PSP 2024</b>	<b>PSP 2025</b>
	Actions de performance	Actions de performance	Actions de performance	Actions de performance	Actions de performance
Date d'octroi	04/07/2021	10/05/2022	09/05/2023	20/06/2024	10/07/2024
Nombre de bénéficiaires	18	1 474	1 471	1 574	1 640
Nombre initial ajusté d'options attribuées / d'actions de performance attribuables (*)	257 127	2 626 443	2 581 483	3 618 655	3 871 795
Nombre ajusté d'options exercées / d'actions de performance attribuées depuis l'origine	-	666	-	953	-
Nombre ajusté d'options / d'actions de performance annulées depuis l'origine	172 027	2 191 449	314 070	267 329	78 497
Nombre ajusté d'options / d'actions de performance restant à lever au 31 mars 2026	85 100	434 328	2 267 413	3 350 373	3 793 298
y.c. options / actions de performance attribuées aux membres actuels du Comité Exécutif au 31 mars 2026	-	-	278 628	453 680	707 000
Juste valeur des options / actions de performance à la date d'octroi (en €)	41,01	20,48	20,23	12,20	15,62

(\*) Le nombre d'options et d'actions de performance et le prix d'exercice des options ont été ajustés en fonction des transactions qui ont impactées le nombre d'actions après les dates d'octroi.

Les plans de motivation et de fidélisation sur le long terme, mis en place depuis 2016, allouent uniquement des actions de performance.

L'attribution de ces droits est subordonnée aux conditions de performance.

#### PSP Spécial en date du 4 juillet 2021

Ce plan a été approuvé par le conseil d'administration du 4 juillet 2021 et vise à rémunérer la réussite de l'intégration de Bombardier Transport. Il attribue 243 000 actions de performance à 18 bénéficiaires.

L'attribution finale dépend de trois conditions de performance internes basées sur l'évolution de la marge sur des projets spécifiques, la réalisation de synergie et le résultat par action et une condition de performance relative fondée sur le niveau d'engagement des employés. Après annulation des actions liée à la présence des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition des droits, 61,5 % de l'attribution initiale (150 %) a été atteint sur la base des conditions de performance de l'exercice clos en mars 2025, et 71 % des actions de performance ont été annulées. En conséquence, 85 100 actions de performance ont été livrées le 4 juillet 2025.

## PSP 2022 en date du 10 mai 2022

Ce plan a été approuvé par le conseil d'administration du 10 mai 2022. Il attribue 2 481 612 actions de performance à 1 474 bénéficiaires.

L'attribution finale dépend de quatre conditions de performance internes basées sur la marge d'exploitation ajustée du Groupe, le Cash-Flow Libre du Groupe, un objectif de réduction de la consommation d'énergie des solutions proposées aux clients et du niveau d'engagement des employés d'Alstom pour l'exercice clos le 31 mars 2025, ainsi qu'une condition relative liée à la performance de l'action de la société. Après annulation des actions liée à la présence des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition des droits, 29 % de l'attribution initiale (150 %) a été atteint sur la base des conditions de performance de l'exercice clos en mars 2025, et 88 % des actions de performance ont été annulées. En conséquence, 434 328 actions de performance ont été livrées le 10 mai 2025

## PSP 2023 en date du 9 mai 2023

Ce plan a été approuvé par le conseil d'administration du 9 mai 2023. Il attribue 2 439 122 actions de performance à 1 471 bénéficiaires.

L'attribution finale dépend de quatre conditions de performance internes basées sur la marge d'exploitation ajustée du Groupe, le Cash-Flow Libre du Groupe, un objectif de réduction de la consommation d'énergie des solutions proposées aux clients et du niveau d'engagement des employés d'Alstom pour l'exercice clos le 31 mars 2026, ainsi qu'une condition relative liée à la performance de l'action de la société. La livraison finale aura lieu au plus tard cinq jours ouvrés après la fin de période d'acquisition.

## PSP 2024 en date du 20 juin 2024

Ce plan a été approuvé par le conseil d'administration du 20 juin 2024. Il attribue 3 618 655 actions de performance à 1 574 bénéficiaires.

L'attribution finale dépend de quatre conditions de performance internes basées sur la marge d'exploitation ajustée du Groupe, le Cash-Flow Libre du Groupe, un objectif de réduction de la consommation d'énergie des solutions proposées aux clients et de parité pour l'exercice clos le 31 mars 2027, ainsi que deux conditions relatives liées à la performance de l'action de la société. La durée de la période d'acquisition est de 3 ans à compter de la date d'attribution, du 20 juin 2024 au 20 juin 2027.

## PSP 2025 en date du 10 juillet 2025

Ce plan a été approuvé par le Conseil d'administration du 10 juillet 2025 et est structuré en deux zones géographiques (États-Unis et hors États-Unis). Un total de 3 871 795 actions de performance, dont 202 191 relatives à la composante États-Unis, a été attribué initialement à 1 640 bénéficiaires.

L'attribution définitive dépend de quatre conditions de performance internes pour la partie hors États-Unis, fondées sur la marge la marge d'exploitation ajustée du Groupe, le Cash-Flow libre du Groupe cumulé sur 3 années, un objectif de réduction de la consommation d'énergie des solutions proposées aux clients, ainsi que la parité hommes-femmes. Pour la partie États-Unis, l'attribution définitive dépend de trois conditions de performance internes fondées sur la marge d'exploitation ajustée du Groupe, le Cash-Flow libre du Groupe cumulé sur 3 années et un objectif de réduction de la consommation d'énergie des solutions proposées aux clients pour l'exercice clos le 31 mars 2028, ainsi que d'une condition relative liée à la performance de l'action de la Société.

La durée de la période d'acquisition des droits est de 3 ans à compter de la date d'attribution, du 10 juillet 2025 au 10 juillet 2028.

## Évolution

	Nombre d'actions de performance
<b>En-cours au 31 mars 2024</b>	<b>6 444 560</b>
Attribuées (*)	4 029 428
Exercées	(361 257)
Annulées	(1 726 887)
<b>En-cours au 31 mars 2025</b>	<b>8 385 844</b>
Attribuées (**)	3 871 795
Exercées	(519 428)
Annulées	(2 327 127)
<b>En-cours au 31 mars 2026</b>	<b>9 411 084</b>

(\*) Incluant 3 618 655 actions attribuées au travers du PSP 2024.

(\*\*) Incluant 3 871 795 actions attribuées au travers du PSP 2025.

## Valorisation

	PSP Special	PSP 2022	PSP 2023	PSP 2024	PSP 2025
	Actions de performance	Actions de performance	Actions de performance	Actions de performance	Actions de performance
Date d'octroi	04/07/2021	10/05/2022	09/05/2023	20/06/2024	10/07/2025
Durée de vie de l'opération (nombre d'années)	4,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Fin de la période d'acquisition des droits	04/07/2025	31/05/2025	31/05/2026	20/06/2027	10/07/2028
Prix d'exercice ajusté (en €)	41,01	23,04	23,65	16,45	20,31
Volatilité	23%	31%	34%	37%	35%
Taux d'intérêt sans risque	-0,5%	0,6%	2,7%	3,0%	2,3%
Dividendes par action (en %)	1,2%	1,5%	1,6%	1,6%	1,6%

La méthode de valorisation des plans suit soit un modèle Black & Scholes (pour le PSP Spécial), soit une méthode Monte Carlo (pour le PSP 2022, le PSP 2023, PSP 2024 et le PSP 2025) ainsi que les actions livrées par anticipation). La charge afférente à chaque plan est lissée sur la période d'acquisition des droits de manière linéaire.

La volatilité retenue est le taux moyen de volatilité observé à la date d'octroi du cours d'Alstom pour tous les plans.

Le Groupe a comptabilisé une charge de € 12 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2026 (à comparer à € 20 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2025).

Le Conseil d'administration a pris l'engagement, en cas de changement majeur dans la stratégie ou la structure du Groupe, ou dans le cas d'une évolution des normes comptables, d'adapter ces conditions de performance aux nouveaux enjeux mis en exergue pour les années à venir, tant dans leur nature que dans les niveaux de résultat à atteindre, tout en maintenant un haut degré d'exigence.

## NOTE 31. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Dans les tableaux ci-dessous, les effectifs des opérations conjointes sont intégralement pris en compte, les effectifs des coentreprises et des entreprises associées ne sont pas pris en compte.

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2026	31 mars 2025
Frais de personnel	5 054	5 077
Charges sociales	1 300	1 225
Charges liées aux engagements de retraites et avantages assimilés (voir Note 29)	290	271
Coûts liés aux paiements fondés sur des actions (voir Note 30)	12	20
<b>TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>6 656</b>	<b>6 593</b>

	Exercice clos le	
	31 mars 2026	31 mars 2025
<b>Effectifs des sociétés consolidées à la fin de l'exercice</b>		
Ingénieurs et cadres	54 889	52 567
Autres employés	32 943	33 472
<b>EFFECTIFS TOTAUX</b>	<b>87 832</b>	<b>86 039</b>

	Exercice clos le	
	31 mars 2026	31 mars 2025
<b>Effectifs moyens des sociétés consolidées durant l'exercice</b>		
Ingénieurs et cadres	53 701	51 639
Autres employés	33 370	33 210
<b>EFFECTIFS TOTAUX</b>	<b>87 071</b>	<b>84 849</b>

## J. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET CONTENTIEUX

### Engagements découlant de l'exécution d'opérations contrôlées par le Groupe

Dans le cadre habituel de son activité, le Groupe est engagé par des obligations contractuelles vis-à-vis de ses clients (parmi lesquelles l'obligation de bonne exécution et l'obligation de garantie). Le Groupe peut être également amené à prendre des engagements dans des contrats de location, ainsi que pour satisfaire à des dispositions d'ordre fiscal et douanier et à des réglementations liées à l'environnement, la santé et la sécurité. Ces obligations peuvent être couvertes ou non par des garanties émises par des banques ou des compagnies d'assurance.

Le Groupe étant en mesure de contrôler l'exécution de ces obligations, un passif n'est déclaré qu'une fois survenu le fait générateur de l'obligation (tel qu'un litige ou un achèvement tardif de contrat), rendant possible ou probable une sortie de ressources. Ce passif est déclaré comme un passif éventuel lorsqu'il est seulement considéré comme possible mais demeure non probable ou lorsque, bien que probable, il ne peut être évalué de manière fiable.

Lorsque ce passif est probable et peut être mesuré de manière fiable, les états financiers sont affectés comme suit :

- si le passif supplémentaire est lié directement à l'exécution d'un contrat client en cours, la marge brute du contrat à terminaison est ré-estimée ; la marge cumulée reconnue à l'avancement du contrat et, éventuellement, la perte à terminaison sont ajustées en conséquence ;

- si le passif supplémentaire n'est pas directement lié à un contrat en cours, un passif est immédiatement constaté au bilan.

Les engagements contractuels des sous-traitants envers le Groupe sont de nature identique à celles du Groupe envers ses clients. Ils peuvent être couverts par des garanties du même type que celles fournies par le Groupe à ses clients.

Aucun actif éventuel n'est déclaré tant que l'hypothèse d'une obligation à la charge d'un tiers demeure éloignée ou n'est pas possible. Un actif éventuel n'est déclaré que quand l'obligation devient probable. Ce n'est que lorsque cette obligation est quasi certaine que le revenu supplémentaire résultant de l'engagement d'un tiers est pris en considération.

#### Engagements découlant de l'exécution d'opérations non totalement contrôlées par le Groupe

Des obligations envers des tiers peuvent découler de procédures judiciaires, de garanties de crédit couvrant des engagements financiers délivrés dans le cadre d'opérations de financement des ventes et de garanties délivrées lors de cessions d'activités.

Dans le cas de procédures judiciaires, un passif éventuel est déclaré lorsque ce passif est seulement considéré comme éventuel mais demeure non probable ou lorsque, bien que probable, il ne peut être évalué de manière fiable. Dans le cas d'engagements découlant de garanties délivrées, les passifs éventuels sont déclarés dès que les garanties ont été délivrées et aussi longtemps qu'elles ne sont pas arrivées à échéance.

Une provision est enregistrée dès que l'obligation est considérée comme probable et peut être évaluée de manière fiable. Les actifs éventuels découlant de procédures judiciaires ou de garanties obtenues de tiers lors d'acquisition d'activités ne sont déclarés que lorsqu'ils deviennent probables.

### **NOTE 32. ENGAGEMENTS HORS BILAN**

#### Obligations commerciales

Les obligations contractuelles du Groupe envers ses clients peuvent faire l'objet de garanties délivrées par des banques ou des sociétés d'assurance. Ces garanties peuvent couvrir aussi bien des passifs déjà inscrits au bilan que des passifs éventuels.

Pour émettre ces garanties, le Groupe dispose, d'une part, de lignes bilatérales sans engagement dans de nombreux pays et, d'autre part, de Cautionnements Bilatéraux Consentis (« CGFA ») de € 15,35 milliards auprès de 16 banques de premier rang permettant les émissions de garanties bancaires d'une durée inférieure ou égale à 7 ans jusqu'au avril 2028. La CGFA inclut une option d'extension pour une période d'un an plus un an après le 1<sup>er</sup> avril 2028.

Le Groupe bénéficie également d'autres facilités bilatérales sans engagement auprès de diverses banques et compagnies d'assurance.

Au 31 mars 2026, l'encours total des garanties sur contrats des activités poursuivies délivrées par les banques et les sociétés d'assurance s'élève à € 31,33 milliards (€ 29,52 milliards au 31 mars 2025). L'encours disponible pour émissions au titre de la ligne syndiquée s'élève à € 4,15 milliards au 31 mars 2026 (contre € 2,95 milliards au 31 mars 2025).

### **NOTE 33. CONTENTIEUX**

#### **33.1. Contentieux dans le cadre des activités courantes du Groupe**

Le groupe est engagé dans plusieurs procédures judiciaires, principalement des contentieux liés à des contrats, dans le

cadre des activités courantes. Ces contentieux, qui impliquent souvent des réclamations pour des retards dans les contrats ou des travaux supplémentaires, sont courants dans les domaines dans lesquels le groupe opère, particulièrement pour les grands projets à long terme. Les montants en question, qui peuvent être substantiels, sont réclamés soit au Groupe seul, soit conjointement avec ses partenaires de consortium. Dans certaines procédures, le montant réclamé n'est pas précisé au début de la procédure. Les montants estimés au titre de ces contentieux sont pris en compte dans l'estimation de la marge à l'achèvement dans le cas des contrats en cours, ou inclus dans les provisions et autres passifs courants pour les contrats achevés, lorsqu'ils sont considérés comme des estimations fiables de passifs probables. Les coûts réels supportés peuvent dépasser le montant des estimations initiales en raison d'un certain nombre de facteurs, y compris les incertitudes inhérentes à l'issue du contentieux.

### **33.2. Autres contentieux**

#### **Amiante**

Certaines filiales du Groupe sont défenderesses dans des procédures civiles liées à l'utilisation de l'amiante, essentiellement en France ainsi qu'en Espagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis. En France, ces procédures sont initiées par certains salariés ou anciens salariés atteints d'une maladie professionnelle liée à l'amiante dans le but d'obtenir une décision de justice leur permettant d'obtenir une indemnisation complémentaire de la part des caisses de la sécurité sociale française. Par ailleurs, les salariés et anciens salariés du Groupe ne souffrant pas d'une maladie professionnelle liée à l'amiante ont entamé des actions en justice devant les tribunaux français dans le but d'obtenir une indemnisation pour les dommages liés à leur exposition présumée à l'amiante, y compris le préjudice d'anxiété spécifique. Bien qu'il ne soit pas possible de prédire avec une certitude raisonnable l'issue des affaires liées à l'amiante, le Groupe estime que ces affaires n'auront pas, dans l'ensemble, d'effet négatif significatif sur sa situation financière.

#### **Allégations de pratiques anti-concurrentielles**

##### *Brésil*

En juillet 2013, l'autorité brésilienne de la concurrence (« CADE ») a perquisitionné un certain nombre d'entreprises exerçant des activités de transport au Brésil, y compris les filiales d'Alstom et de Bombardier Transportation, à la suite d'allégations de pratiques anticoncurrentielles. Après une phase d'enquête préliminaire, CADE a notifié en mars 2014 l'ouverture d'une procédure administrative à l'encontre de plusieurs entreprises et individus, dont les filiales brésiennes d'Alstom et de Bombardier Transportation, et certains employés actuels et anciens du Groupe. En juillet 2019 CADE a imposé une amende financière de BRL 133 millions (environ € 21 millions) à l'encontre de la filiale d'Alstom au Brésil ainsi qu'une interdiction de 5 ans de participer à des appels d'offres de marchés publics au Brésil (administration publique fédérale, étatique et municipale). Parallèlement, CADE a imposé une amende de BRL 23 millions (environ € 4 millions) à la filiale de Bombardier Transportation au Brésil, mais pas d'interdiction de participer aux appels d'offres publics. En septembre et décembre 2020, les filiales d'Alstom et de Bombardier Transportation au Brésil ont intenté une action en justice devant le Tribunal Fédéral de Brasilia afin de suspendre et finalement d'annuler la décision de juillet 2019. Les deux filiales ont obtenu une injonction pour suspendre les effets de la décision administrative jusqu'à ce qu'un jugement définitif sur le fond soit rendu. En parallèle, en mai 2014, le Procureur de l'État de Sao Paulo a lancé une action civile contre les filiales du groupe au Brésil, ainsi qu'un certain nombre d'autres entreprises, dans le cadre d'un projet de rénovation d'une flotte de trains. En décembre 2014, le Procureur Général de l'État de Sao Paulo a également engagé une action en justice contre les filiales d'Alstom au Brésil, ainsi qu'un certain nombre d'autres entreprises (dont la filiale locale de Bombardier Transportation) en raison de pratiques anticoncurrentielles présumées concernant la première phase d'un projet de maintenance de trains, et au cours du dernier trimestre 2016, concernant une deuxième phase dudit projet de maintenance.

En décembre 2025, l'Etat de Sao Paulo et la Companhia Paulista de Trens Metropolitanos (« CPTM ») ont lancé une action en justice contre la filiale d'Alstom au Brésil, Alstom Transport SA et un nombre d'autres sociétés pour obtenir compensation des dommages allégués en rapport avec un contrat de maintenance et de modernisation de trains sur la flotte de CPTM.

Les filiales du Groupe se défendent activement contre ces actions.

En cas de pratiques illicites avérées, les sanctions possibles pourraient inclure l'annulation des contrats concernés, l'interdiction de participer aux appels d'offres publics au Brésil, le paiement de dommages compensatoires, de dommages-intérêts punitifs et/ou la dissolution forcée des filiales brésiliennes impliquées.

## *Italie*

Le 23 juin 2020, une série de perquisitions et d'arrestations ont été effectuées par la police de Milan, sur instruction du parquet de Milan, dans le cadre d'une enquête préliminaire sur des allégations de corruption et de manipulations de soumissions d'offres dans le cadre d'appels d'offres publics pour Azienda Transporte Milanese (« ATM »), la société municipale de transport public et l'opérateur du métro de Milan. L'enquête a concerné au moins sept sociétés et 28 personnes, dont deux employés et deux anciens employés d'Alstom Ferroviaria S.p.A. (les « employés d'Alstom Italie »). L'enquête a allégué que les employés d'Alstom Italie se seraient livrés à une manipulation de soumissions d'offres au sens de l'article 353 du Code Pénal Italien, notamment en s'associant avec un employé d'ATM pour obtenir des informations techniques confidentielles afin de s'assurer un avantage indu dans le cadre de la procédure d'appel d'offres pour un contrat de 2019 pour le métro de Milan. Alstom n'a finalement pas soumis d'offre pour ce contrat. Alstom Ferroviaria S.p.A a également fait l'objet, dans un premier temps, d'une enquête concernant une violation présumée du décret législatif N° 231/2001 (« décret 231/2001 ») pour ne pas avoir mis en œuvre (ou ne pas avoir appliqué efficacement) un système de contrôle capable d'éviter que ses employés ne se rendent coupables de corruption. Dans le cadre de son retrait des accusations de corruption à l'encontre des deux employés en juillet 2022 (voir ci-dessous), le Procureur Général a émis un décret acquittant formellement la société de l'accusation d'avoir violé le décret 231/2001. Alstom a mené une enquête interne sur les allégations susmentionnées en coordination avec un avocat externe et a pris certaines mesures provisoires en réponse aux allégations du parquet, notamment en suspendant un employé d'Alstom Ferroviaria S.A. (l'un des deux « anciens employés » mentionnés dans cette description). En juillet 2022, le Bureau des Poursuites (i) comme indiqué ci-dessus, a retiré les accusations de corruption à l'encontre des individus (et donc Alstom Ferroviaria S.p.A) et (ii) a cherché à inculper les employés d'Alstom Italie pour manipulations de soumissions d'offres. En novembre 2022, ATM et la municipalité de Milan se sont jointes à la procédure en tant que parties concernées (« costituzione di parte civile »).

En 2023, les deux anciens employés ont conclu un accord de plaidoyer. Les deux employés actuels ont poursuivi leur défense. Ils ont tous les deux été acquittés de tous les chefs d'accusation le 26 septembre 2025. Ce litige est dorénavant fermé.

## *Espagne*

L'autorité espagnole de la concurrence (« CNMC ») a ouvert une procédure formelle à la fin du mois d'août 2018 concernant des irrégularités présumées dans des appels d'offres publics avec l'Administrateur des Infrastructures Ferroviaires Espagnoles (« ADIF ») à l'encontre de huit entreprises concurrentes actives sur le marché espagnol de la signalisation, dont Bombardier European Investments, SLU (« BEI ») et sa société mère Bombardier Transportation (« Global Holding ») UK Limited, et Alstom Transporte SA et sa société mère Alstom SA. L'inclusion de la société mère est typique des autorités européennes de la concurrence au début de la procédure. Aucun dirigeant d'Alstom ou de Bombardier n'a été inclus dans le dossier. En septembre 2020, les entreprises ont obtenu l'accès à la communication des griefs dans laquelle CNMC divulgue les preuves recueillies à l'encontre des différents participants à l'entente présumée sur le marché espagnol de la signalisation. Alstom et Bombardier ont tous deux soumis leur document de défense rejetant toutes les allégations de CNMC sur la base de l'absence de preuves. La sous-direction de CNMC a

présenté une proposition de résolution à la fin du mois de mars 2021, qu'Alstom et Bombardier ont rejetée. Les deux entreprises ont soumis leur défense au Conseil de CNMC. Le Conseil de CNMC a statué en septembre 2021 sur une amende financière de € 22 millions et une amende de € 3,7 millions respectivement à la filiale d'Alstom et à la filiale de Bombardier Transportation en Espagne. Le Conseil de CNMC a également prononcé une interdiction de participer au marché de l'électricité en Espagne. La portée et la durée de l'interdiction de participer aux marchés publics pour les filiales d'Alstom et de Bombardier Transportation en Espagne doivent encore être fixées par la Commission (Junta Consultiva de Contratación Pública del Estado). Les 29 novembre et 7 décembre 2021, la filiale d'Alstom et la filiale de Bombardier Transportation en Espagne ont respectivement introduit un recours contre cette décision du Conseil de la CNMC devant la Haute Cour Nationale.

La décision en appel est toujours attendue.

Le Groupe estime que les motifs de l'appel sont solides. Le 23 septembre 2022, les filiales d'Alstom en Espagne ont déposé leurs demandes respectives dans le cadre de la procédure d'appel qui est en cours. Parallèlement à ces appels, les filiales d'Alstom et de Bombardier Transportation en Espagne ont respectivement demandé à la Haute Cour Nationale, à titre de mesure provisoire, de suspendre l'application de la décision du Conseil concernant (i) le paiement de l'amende financière et (ii) l'interdiction de soumissionner à des appels d'offres publics en Espagne. Le 1er et le 14 février 2022 respectivement, La Haute Cour Nationale a accepté les deux demandes de mesures provisoires et a accordé cette suspension.

## Enquêtes en cours liées à Bombardier Transport

Les questions décrites dans cette section concernent des comportements historiques impliquant Bombardier Transportation avant son acquisition par Alstom. Dans le cadre de l'acquisition, Bombardier Inc. (« BI ») a accepté d'indemniser Alstom pour toutes les pertes subies en relation avec une liste et un champ d'application définis de questions de conformité. Les parties ont également convenu que BI aurait le droit de mener et de contrôler la défense de ces questions de conformité, qui comprennent les questions décrites ci-dessous. Après l'acquisition, Alstom a procédé à un examen des politiques et procédures de Bombardier Transport en ce qui concerne les questions de « conformité » ainsi que des contrats spécifiques (celui décrit ci-dessous et d'autres) identifiés à l'avance comme étant « à haut risque » et a pris des mesures correctives. L'ancien business de Bombardier Transport fait l'objet de certaines enquêtes et procédures relatives à des allégations de corruption, y-compris par le Bureau des suspensions et des exclusions de la Banque mondiale l'Unité d'enquête spéciale (« SIU ») et l'Autorité Nationale de poursuite (« NPA ») en Afrique du Sud. Ces enquêtes ou procédures peuvent déboucher sur des sanctions pénales, y compris des amendes ou des remboursements qui peuvent être importants, l'exclusion d'entités d'appels d'offres (par exemple, par la Banque Mondiale) et des actions de tiers. Ces sanctions pourraient être appliquées au niveau d'Alstom ou à celui de certaines de ses filiales.

Alstom continue de coopérer avec les autorités ou institutions compétentes sur ces questions.

### *Banque Mondiale*

Depuis 2016, la Banque Mondiale est en train d'enquêter sur un contrat conclu en 2013 pour la fourniture d'équipements et de services aux chemins de fer d'Azerbaïdjan pour un montant d'environ \$ 340 millions (principalement financé par la Banque Mondiale). Ce contrat avait été attribué à un consortium composé de la filiale suédoise de Bombardier Transport (BT Suède), d'une filiale russe de Bombardier Transport (avec des actionnaires tiers) et d'un tiers (le « contrat ADY »). Avant l'acquisition de Bombardier Transport par Alstom, les entités russes et de la CIS ainsi que la propriété de la filiale avaient été transférées à une entité bien établie sur les marchés de la Russie et de la CIS avec laquelle BT Suède avait une relation historique, et dont une filiale avait été ajoutée après l'approbation de l'appel d'offres en tant que sous-traitant du projet. L'incertitude demeure quant aux services fournis par ces entités en échange de certains des paiements qu'elles ont reçus.

Il est possible, nonobstant l'ampleur de la coopération post-acquisition d'Alstom avec la Vice-présidence à l'intégrité de la Banque Mondiale, que les procédures engagées par la Banque Mondiale aboutissent à l'exigence du paiement d'une « restitution » au titre des règles de la Banque Mondiale et/ou à une forme de radiation empêchant Bombardier Transportation (ou son successeur juridique, le cas échéant) et/ou BT Sweden de soumissionner à des contrats financés par la Banque Mondiale pendant plusieurs années. Dans le cadre de l'émission d'un avis d'ouverture de procédures de sanctions, le 4 mars 2026, le Bureau de suspension et de l'exclusion a prononcé des suspensions temporaires à l'encontre d'Alstom Holdings SA, d'Alstom Rail Sweden (anciennement BT Sweden) et de leurs entités affiliées, dans l'attente de l'issue définitive desdites procédures. Le 30 avril 2026, à la suite de la présentation par ALSTOM Holdings d'une explication, le Bureau de la suspension et de l'exclusion a levé la suspension temporaire de toutes les filiales contrôlées d'Alstom Holding SA, à l'exception de quatre d'entre elles. À ce stade, Alstom conteste ces sanctions. Le calendrier d'achèvement de la procédure demeure incertain

## *Afrique du Sud*

Le contrat signé en 2014 entre BTSA et Transnet Freight Rail pour la fourniture de 240 locomotives électriques (le « Transnet LSA ») est l'un des nombreux sujets faisant l'objet d'une enquête par le SIU et par le NPA. Transnet LSA a précédemment fait l'objet d'une enquête par la Commission Zondo, qui avait recommandé de poursuivre l'enquête sur certains aspects et individus impliqués. Transnet LSA a fait également l'objet d'un différend commercial et d'un contentieux. À la suite de négociations commerciales entre Alstom et Transnet, les parties ont signé un accord de règlement en août 2023 auquel la SIU est partie (cf. ci-dessous « Contentieux liés à l'exécution du projet - Afrique du Sud »). La Haute cour de justice d'Afrique du Sud a approuvé ce règlement par ordonnance datée du 25 novembre 2025.

## *AMF*

Dans le cadre de sa mission de surveillance des marchés, l'AMF a, en 2021/22, ouvert une enquête relative à la communication financière d'Alstom et à la négociation de ses actions, ainsi qu'à tout instrument financier lié à ses actions, à compter du 1er janvier 2020. L'enquête est toujours en cours.

## Contentieux liés à l'exécution de projets

### *Caltrain (Etats Unis)*

En 2008, le Congrès des États-Unis a promulgué la loi sur l'amélioration de la sécurité ferroviaire (« Rail Safety Improvement Act of 2008 » ou « RSIA ») qui a rendu obligatoire la mise en œuvre de systèmes de contrôle positif des trains (« PTC ») sur, entre autres, toutes les lignes principales sur lesquelles des transports ferroviaires interurbains ou de banlieue sont régulièrement assurés. Pour se conformer à la RSIA, la Peninsula Corridor Joint Powers Board (« JPB ») a sollicité des propositions pour mettre en œuvre le système PTC pour le système ferroviaire de banlieue qui va de San Francisco à San Jose, en Californie (« Caltrain »). Le groupe Parsons Transportation (« Parsons ») a été le soumissionnaire retenu et a conclu un contrat avec JPB en décembre 2011, et a ensuite conclu un contrat de sous-traitance avec GE Transportation Systems Global Signaling, LLC (« GE Signaling ») dans le cadre duquel GE Signaling fournirait l'électronique embarquée, les logiciels et autres composants et services connexes. Le 2 novembre 2015, Alstom Transport a acquis GE Signaling, y compris le projet Caltrain dans le cadre duquel Alstom Signaling Operations LLC (« Alstom ») est devenue l'entité contractante. Le 20 février 2017, JPB a résilié le contrat de Parsons pour faute en

raison de retard important présumé dans l'exécution du contrat. À la réception de l'avis de résiliation de JPB, Parsons a suspendu l'exécution du contrat d'Alstom au titre du contrat de sous-traitance d'une valeur de \$ 40,2 millions (€ 37,2 millions).

Peu de temps après la notification de résiliation, Parsons a intenté un procès contre JPB pour résiliation abusive devant la Cour Supérieure de Californie et JPB a introduit une demande reconventionnelle pour rupture de contrat. En décembre 2017, Alstom a été attrait au procès en vertu d'une demande reconventionnelle déposée à son encontre par Parsons. En réponse, Alstom a répondu à la demande reconventionnelle et a déposé sa propre demande reconventionnelle contre Parsons.

Parsons et JPB ont par la suite réglé leur différend et Parsons a modifié sa plainte contre Alstom afin d'y incorporer les réclamations de JPB, y compris des allégations de négligence et d'abus de confiance. Le procès entre Alstom et Parsons a débuté le 15 mars 2022, mais en raison des restrictions imposées par le Covid-19 dans les tribunaux californiens et de l'affectation temporaire du juge, les plaidoiries n'ont eu lieu que le 15 juin 2023.

Le 28 novembre 2023, la Cour a publié une proposition de décision (« PSOD »), qui est une décision préliminaire. Alstom et Parsons ont déposé des objections à la PSOD. En juillet 2024, la Cour a confirmé sa décision préliminaire et a publié son jugement final, en vertu duquel Parsons a droit à un paiement de \$ 40,1 millions (€ 37,1 millions) de la part d'Alstom et JPB a droit à un paiement de \$ 62,5 millions (€ 57,8 millions) de la part d'Alstom. Alstom a émis une caution pour retarder l'exécution du jugement.

En août 2024, Alstom a déposé une requête pour un nouveau procès (une requête procédurale visant à préserver les questions pour l'appel) et Parsons a déposé une requête pour modifier le jugement afin d'inclure les intérêts avant jugement.

En septembre 2024, la Cour a décidé que Parsons avait droit à \$ 34 millions (€ 31,4 millions) en intérêts avant jugement et a refusé la requête d'Alstom pour un nouveau procès.

Le 1er octobre 2024, Alstom a déposé un avis d'appel et Parsons a déposé un avis de contre-appel le 21 octobre 2024. Tous les dossiers ont été déposés auprès de la cour d'appel. Une décision n'est pas attendue avant la fin de 2026 ou le début 2027.

## *Afrique du Sud*

Le 17 mars 2014, Bombardier Transportation South Africa (« BTSA ») a conclu un accord visant à fournir 240 locomotives électriques à Transnet (le « BTSA/Transnet LSA »). L'accord BTSA/ Transnet LSA fait partie du projet de 1 064 locomotives de Transnet conclu entre Transnet et quatre équipementiers, dont BTSA. Le 9 mars 2021, Transnet et la SIU, alléguant des illégalités et des irrégularités dans la procédure de passation de marché et l'attribution subséquente du projet des 1 064 locomotives, ont lancé une procédure de recours auprès de la Haute Cour d'Afrique du Sud pour, entre autres, l'examen et l'annulation des LSA respectifs conclus avec les quatre équipementiers, y compris BTSA. Les mesures demandées par Transnet en ce qui concerne BTSA sont les suivantes : (i) la révision et l'annulation de l'accord BTSA/Transnet LSA ; (ii) le droit pour Transnet de conserver les locomotives livrées par BTSA ; et (iii) que BTSA soit condamnée à restituer à Transnet les acomptes et les bénéfices et/ou les bénéfices excédentaires réalisés lors de la fourniture des locomotives.

À la suite de négociations commerciales entre Alstom et Transnet, les parties ont signé un accord de règlement en août 2023 auquel le SIU est partie prenante. Les parties sont en train de mettre en œuvre l'accord de règlement, qui a exigé la vérification indépendante des méthodologies utilisées pour calculer certaines conditions commerciales convenues dans cet accord de règlement. À l'issue de ce processus de vérification, les parties (Transnet, BTSA et le SIU) s'adresseront conjointement à la Haute Cour d'Afrique du Sud pour : faire de l'accord de règlement une décision de justice ; confirmer la rétention par Transnet des locomotives qui lui ont été fournies par BTSA dans le cadre de la

Transnet LSA ; et confirmer que BTSA peut continuer à fournir et à livrer des locomotives à Transnet conformément à la Transnet LSA. Ces questions font également l'objet d'une enquête du ministère de la justice et de la NPA, comme indiqué ci-dessus. La Haute Cour a approuvé le règlement le 25 novembre 2025, confirmant la clôture formelle des procédures entre Transnet et Alstom.

## *Eurotunnel – France*

Une procédure d'arbitrage a été lancée par Eurotunnel le 30 avril 2025, suite à la résiliation par Alstom de leur contrat concernant le programme de modernisation à mi-vie des voitures passagers. Le tribunal arbitral a été formé et l'arbitrage entre dans sa phase préliminaire

## Acquisition de Bombardier Transport – Procédure d'Arbitrage

Dans le cadre de l'acquisition de Bombardier Transport (« BT »), le 29 janvier 2021, Alstom a identifié plusieurs violations par Bombardier Inc. (« BI ») de ses obligations en tant que Vendeur dans le cadre du protocole d'accord du 17 février 2020 (amendé et mis à jour le 30 mars 2020) et de l'accord de vente et d'achat daté du 26 septembre 2020 (modifié le 28 janvier 2021).

Le 15 avril 2022, Alstom a déposé une demande d'arbitrage contre BI auprès de la Chambre de Commerce Internationale (conformément aux accords des parties). Les demandes d'Alstom à l'encontre de BI concernent les violations des engagements provisoires en vigueur avant l'achèvement, des violations de garantie et des réclamations relatives au calcul du prix d'achat final. Alstom soutient notamment que les actions de BI avant l'achèvement ont augmenté de manière injustifiée le prix d'achat payé par Alstom, et que les manquements de BI à diverses obligations ont causé des pertes supplémentaires à Alstom. Le 24 juin 2022, BI a déposé sa réponse à la demande d'arbitrage, rejetant les demandes d'Alstom et avançant des demandes reconventionnelles. En ce qui concerne les demandes reconventionnelles, en particulier, BI allègue qu'Alstom a tenté de minimiser le prix qu'elle devrait payer à BI à la clôture, en violation d'obligations contractuelles et non contractuelles, ce que nie Alstom. Le tribunal arbitral a été constitué par la Chambre de commerce internationale le 26 août 2022. En octobre 2022, le tribunal a établi un calendrier de procédure. Suite à la modification en janvier 2025 du calendrier de procédure, les audiences sur le fond sont prévues de se tenir en deux sessions d'environ 2-3 semaines chacune entre mai et juin 2026.

## Vente des activités Energie d'Alstom en novembre 2015

Enfin, il convient de noter qu'en reprenant les activités d'Alstom dans le domaine de l'énergie en novembre 2015, General Electric s'est engagé à assumer tous les risques et passifs exclusivement ou principalement associés à ces activités et, de manière symétrique, Alstom s'est engagé à conserver tous les risques et responsabilités associés aux activités non transférées.

Des mécanismes d'indemnisation croisée pour une durée de 30 ans et de réallocation d'actifs (« wrong pocket ») ont été mis en place pour garantir que, d'une part, les actifs et les passifs associés aux activités énergétiques vendues soient effectivement transférés à General Electric, et que, d'autre part, les actifs et les passifs qui ne sont pas associés à ces activités soient supportés par Alstom. De ce fait, les conséquences des contentieux qui étaient en cours au moment de la vente associées à ces activités transférées sont prises en charge par General Electric. Des clauses d'indemnisation protègent Alstom en cas de réclamations de tiers dirigées contre Alstom et relatives aux activités transférées. Pour cette raison et étant donné qu'Alstom ne gère plus ces litiges, Alstom cesse de les inclure dans cette section. Il n'y a pas d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage qui sont en suspens ou dont le Groupe est (à sa connaissance) menacé, qui pourraient avoir, ou auraient eu au cours des douze derniers mois, des effets significatifs

sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

## K. AUTRES INFORMATIONS

### NOTE 34. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre des deux derniers exercices ont été les suivants :

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 mars 2026				Exercice clos le 31 mars 2025			
	Forvis Mazars		PricewaterhouseCoopers		Mazars		PricewaterhouseCoopers	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>	<b>6,0</b>	<b>93%</b>	<b>5,8</b>	<b>85%</b>	<b>6,1</b>	<b>86%</b>	<b>5,8</b>	<b>80%</b>
<i>ALSTOM SA (*)</i>	<i>2,0</i>	<i>30%</i>	<i>2,2</i>	<i>32%</i>	<i>1,9</i>	<i>27%</i>	<i>2,3</i>	<i>32%</i>
<i>Entités intégrées globalement</i>	<i>4,0</i>	<i>63%</i>	<i>3,6</i>	<i>53%</i>	<i>4,2</i>	<i>59%</i>	<i>3,5</i>	<i>48%</i>
<b>Services Autres que la Certification des Comptes (SACC) (**)</b>	<b>0,1</b>	<b>1%</b>	<b>0,4</b>	<b>6%</b>	<b>0,5</b>	<b>7%</b>	<b>0,7</b>	<b>10%</b>
<b>Examen limité de la déclaration de durabilité</b>	<b>0,4</b>	<b>6%</b>	<b>0,6</b>	<b>9%</b>	<b>0,5</b>	<b>7%</b>	<b>0,7</b>	<b>10%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6,4</b>	<b>100%</b>	<b>6,8</b>	<b>100%</b>	<b>7,1</b>	<b>100%</b>	<b>7,2</b>	<b>100%</b>

(\*) Incluant des honoraires de coordination facturés à Alstom SA.

(\*\*) Les autres services comprennent principalement des procédures convenues, des consultations techniques sur des questions comptables, fiscales et réglementaires.

### NOTE 35. PARTIES LIÉES

Le Groupe a identifié les parties liées suivantes :

- les actionnaires du Groupe ;
- les coentreprises et entreprises associées ;
- les principaux dirigeants ;
- les membres du conseil d'administration.

#### 35.1. Actionnaires du Groupe

Les principaux actionnaires d'Alstom sont :

- La Caisse de Dépôt et Placement du Québec (CDPQ), un important fonds de pension canadien, qui détient 17,52 % du capital d'Alstom ;
- « Causeway Capital Management » un fonds d'investissement, qui détient 9,99 % du capital d'Alstom ;
- Bpifrance « Banque publique d'investissement », qui détient 7,56 % du capital d'Alstom ;
- BlackRock, gestionnaire mondial d'actifs et fournisseur de technologies, qui détient 5,50 % du capital d'Alstom ;
- Vanguard Group, société mondiale de gestion d'actifs, qui détient 3,20 % du capital d'Alstom.

Pour tous les actionnaires du Groupe, ces relations d'affaires sont faites à des conditions normales de marché. Ces flux d'exploitation ne sont pas significatifs au niveau du Groupe.

#### 35.2. Informations relatives aux coentreprises et entreprises associées

Les transactions avec les parties liées concernent également les opérations avec les sociétés sur lesquelles Alstom exerce une influence notable ou les coentreprises sur lesquelles Alstom exerce un contrôle conjoint. Ces transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché et sont considérées comme non significatives au regard

de l'ensemble des flux d'exploitation (ventes et achats) et des positions bilantielles du groupe (créances clients et dettes fournisseurs).

### 35.3. Montant comptabilisé en charge au titre des rémunérations et autres avantages accordés aux principaux dirigeants

Le Groupe considère que les principaux dirigeants du Groupe au sens d'IAS 24 sont les membres du Comité Exécutif.

<i>(en milliers d'€)</i>	Exercice clos le	
	31 mars 2026	31 mars 2025
<b>Rémunérations</b>	<b>15 641</b>	<b>14 332</b>
Rémunération fixe	7 628	7 604
Rémunération variable	6 043	5 387
Montants exceptionnels	1 970	1 341
<b>Engagements de retraite et avantages assimilés</b>	<b>1 881</b>	<b>1 879</b>
Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	167	114
Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations défini	1 676	1 722
Autres engagements de retraite	38	43
<b>Autres avantages</b>	<b>5 273</b>	<b>5 170</b>
Avantages en nature	1 146	1 258
Contributions sociales à la charge de l'employeur	4 127	3 912
<b>Paielements fondés sur des actions</b>	<b>2 072</b>	<b>877</b>
<b>TOTAL</b>	<b>24 866</b>	<b>22 258</b>

### 35.4. Membres du conseil d'administration

Le 27 février 2026, Alstom SA a conclu un accord transactionnel avec M. Henri Poupart-Lafarge, Directeur Général du Groupe, après autorisation du Conseil d'administration, dans le cadre de la cessation de son mandat de Directeur Général et de ses autres fonctions au sein du Groupe.

Cet accord prévoit le versement d'une indemnité respectant le plafond fixé par l'article 25.6 du Code AFEP-MEDEF, soit deux années de rémunération fixe et variable.

Il prévoit également, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 9 juillet 2026, le versement de certains éléments de rémunération en contrepartie de son engagement à continuer de coopérer avec le Groupe concernant diverses procédures pré-contentieuses ou contentieuses qui impliquent le Groupe.

### NOTE 36. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 1er avril 2026, Martin Sion a été nommé Directeur Général d'Alstom.

## NOTE 37. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Société mère	Pays	% de détention	Méthode de consolidation
ALSTOM SA	France	-	Parent Company
ALSTOM Southern Africa Holdings (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100	Intégration globale
ALSTOM Ubunye (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100	Intégration globale
BOMBELA ELECTRICAL AND MECHANICAL WORKS (PTY) LTD.	Afrique du Sud	90	Intégration globale
BOMBELA MAINTENANCE (PTY) LTD.	Afrique du Sud	90	Intégration globale
ALSTOM Rolling Stock SA Pty Ltd	Afrique du Sud	74	Intégration globale
GIBELA RAIL TRANSPORT CONSORTIUM (RF) (PTY) LTD	Afrique du Sud	70	Intégration globale
ALSTOM Algérie « Société par Actions »	Algérie	100	Intégration globale
ALSTOM Grid Algérie SPA	Algérie	100	Intégration globale
ALSTOM Bahntechnologie Holding Germany GmbH	Allemagne	100	Intégration globale
ALSTOM Lokomotiven Service GmbH	Allemagne	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Deutschland GmbH	Allemagne	100	Intégration globale
ALSTOM Transportation Germany GmbH	Allemagne	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL GMBH	Allemagne	100	Intégration globale
VGT VORBEREITUNGSGESELLSCHAFT TRANSPORTTECHNIK GMBH	Allemagne	100	Intégration globale
HYDROGENICS GMBH	Allemagne	100	Intégration globale
HYDROGENICS HOLDING GMBH	Allemagne	100	Intégration globale
ALSTOM Arabia Transportation Limited	Arabie Saoudite	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Middle East and North Africa Regional Headquarter	Arabie Saoudite	100	Intégration globale
ALSTOM Arqentina S.A.	Arqentine	100	Intégration globale
ALSTOM Transport (Customer Support) Australia Pty Limited	Australie	100	Intégration globale
ALSTOM Transport (Vlocity Maintenance) Australia Pty Limited	Australie	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Australia Holdings Pty Limited	Australie	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Australia Pty Limited	Australie	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL PTY LTD	Australie	100	Intégration globale
REGIONAL ROLLING STOCK MAINTENANCE COMPANY PTY LIMITED	Australie	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Austria GmbH	Autriche	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Azerbaijan LLC	Azerbaïdjan	100	Intégration globale
ALSTOM Belgium SA	Belgique	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL BELGIUM	Belgique	100	Intégration globale
ALSTOM Brasil Energia e Transporte Ltda	Brésil	100	Intégration globale
ALSTOM Holdings LP	Canada	100	Intégration globale
ALSTOM Investments GP Inc.	Canada	100	Intégration globale
ALSTOM Investments GP Manitoba Inc.	Canada	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Canada Inc.	Canada	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Canada Participation Inc.	Canada	100	Intégration globale
ALSTOM Western Pacific Enterprises Electrical Installation General Partnership	Canada	51	Intégration globale
ALSTOM Chile S.A.	Chili	100	Intégration globale
ALSTOM Investment Company Limited	Chine	100	Intégration globale

ALSTOM Investment Management and Consulting (Beijing) Co., Ltd.	Chine	100	Intégration globale
ALSTOM Transportation Railway Equipment (Qinqdao) Co., Ltd.	Chine	100	Intégration globale
Chengdu ALSTOM Transport Electrical Equipment Co., Ltd. (CATEE)	Chine	60	Intégration globale
SHANGHAI ALSTOM Transport Electrical Equipment Company Ltd	Chine	60	Intégration globale
Hefei ALSTOM Rail Transport Equipment Company Limited	Chine	60	Intégration globale
ALSTOM Qinqdao Railway Equipment Co., Ltd.	Chine	51	Intégration globale
XI'AN ALSTOM YONGJI ELECTRIC EQUIPMENT CO., LTD	Chine	51	Intégration globale
ALSTOM Hong Kong Ltd	Chine	100	Intégration globale
ALSTOM Transportation China Limited	Chine	100	Intégration globale
ALSTOM Transportation Colombia S.A.S.	Colombie	100	Intégration globale
ALSTOM Korea Transport Ltd	Corée du Sud	100	Intégration globale
ALSTOM Métro d'Abidjan	Côte d'Ivoire	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Danmark A/S	Danemark	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Danmark NT Maintenance ApS	Danemark	100	Intégration globale
ALSTOM Transport International For Contracting	Égypte	100	Intégration globale
ALSTOM Egypt for Transport Projects SAE	Égypte	100	Intégration globale
ALSTOM Railways Components JSC	Égypte	100	Intégration globale
ALSTOM ATEINSA, SA	Espagne	100	Intégration globale
ALSTOM Movilidad, S.L.	Espagne	100	Intégration globale
ALSTOM Transporte, S.A.	Espagne	100	Intégration globale
ALSTOM Ametsis, S.L.	Espagne	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Holding US Inc.	États-Unis	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Services Inc.	États-Unis	100	Intégration globale
ALSTOM Transport USA Inc.	États-Unis	100	Intégration globale
ALSTOM Transportation Inc.	États-Unis	100	Intégration globale
AUBURN TECHNOLOGY, INC.	États-Unis	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL, INC	États-Unis	100	Intégration globale
SOUTHERN NEW JERSEY RAIL GROUP L.L.C.	États-Unis	100	Intégration globale
ALSKAW LLC	États-Unis	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Finland Oy	Finlande	100	Intégration globale
ALSTOM Crespin SAS	France	100	Intégration globale
ALSTOM Executive Management	France	100	Intégration globale
ALSTOM Flertex SAS	France	100	Intégration globale
ALSTOM Holdings	France	100	Intégration globale
ALSTOM Hydrogène SAS	France	100	Intégration globale
ALSTOM Ibre	France	100	Intégration globale
ALSTOM Kleber Sixteen	France	100	Intégration globale
ALSTOM Network Transport	France	100	Intégration globale
ALSTOM Omega 1	France	100	Intégration globale
SOCIETE DE MAINTENANCE DU TUNNEL LYON-TURIN	France	100	Intégration globale
ALSTOM Shipworks	France	100	Intégration globale
ALSTOM Transport SA	France	100	Intégration globale
ETOILE KLEBER	France	100	Intégration globale
LORELEC	France	100	Intégration globale
ALSTOM Réassurance	France	100	Intégration globale
CENTRE D'ESSAIS FERROVIAIRES	France	96	Intégration globale
INTERINFRA (COMPAGNIE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES)	France	50	Intégration globale

J&P AVAX SA - ETETH SA - ALSTOM TRANSPORT SA	Grèce	34	Intégration globale
ALSTOM Hungary Kft.	Hongrie	100	Intégration globale
ALSTOM Transport India Limited	Inde	100	Intégration globale
MADHEPURA ELECTRIC LOCOMOTIVE PRIVATE LIMITED	Inde	74	Intégration globale
NOMAD DIGITAL (INDIA) PRIVATE LIMITED	Inde	70	Intégration globale
ALSTOM Khadamat S.A.	Iran	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Ireland Ltd	Irlande	100	Intégration globale
ALSTOM Israel Ltd.	Israël	100	Intégration globale
ALSTOM Ferroviaria S.p.A.	Italie	100	Intégration globale
ALSTOM Services Italia S.p.A.	Italie	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL ITALIA S.R.L.	Italie	100	Intégration globale
ELECTROVOZ KURASTYRU ZAUITY LLP	Kazakhstan	100	Intégration globale
ALSTOM Baltics SIA	Lettonie	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Systems (Malaysia) Sdn. Bhd.	Malaisie	100	Intégration globale
ALSTOM Railways Maroc	Maroc	100	Intégration globale
BOMBARDIER TRANSPORT MAROC S.A.S	Maroc	100	Intégration globale
ALSTOM Holding Mauritius Ltd.	Maurice	100	Intégration globale
ALSTOM Mauritius Ltd.	Maurice	100	Intégration globale
ALSTOM Ferroviaria Mexico, S.A. de C.V.	Mexique	100	Intégration globale
BT ENSAMBLES MÉXICO, S. DE R.L. DE C.V.	Mexique	100	Intégration globale
BT MÉXICO CONTROLADORA, S. DE R.L. DE C.V.	Mexique	100	Intégration globale
BT PERSONAL MÉXICO, S. DE R.L. DE C.V.	Mexique	100	Intégration globale
AT NIGERIA LIMITED	Nigeria	100	Intégration globale
ALSTOM Enio ANS	Norvège	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Norway AS	Norvège	100	Intégration globale
ALSTOM Rail Transportation New Zealand Limited	Nouvelle-Zélande	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Systems (Private) Limited	Pakistan	100	Intégration globale
ALSTOM Panama, S.A.	Panama	100	Intégration globale
ALSTOM Netherlands B.V.	Pays-Bas	100	Intégration globale
ALSTOM Traction B.V.	Pays-Bas	100	Intégration globale
ALSTOM Vastgoed B.V.	Pays-Bas	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL B.V.	Pays-Bas	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Peru S.A.	Pérou	100	Intégration globale
ALSTOM (Shared Services) Philippines, Inc.	Philippines	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Construction Philippines, Inc	Philippines	100	Intégration globale
ALSTOM Philippines Systems, Inc.	Philippines	100	Intégration globale
ALSTOM Polska Spolka Akcyjna	Pologne	100	Intégration globale
ALSTOM Ferroviária Portugal, S.A.	Portugal	100	Intégration globale
ALSTOM Proyectos de Transporte, S.R.L.	République	100	Intégration globale
ALSTOM Czech Republic a.s.	République Tchèque	98	Intégration globale
ALSTOM GCC Romania S.R.L.	Roumanie	100	Intégration globale
ALSTOM Transport SA.	Roumanie	93	Intégration globale
ALSTOM (Investment) UK Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM (Litchurch) Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Academy for Rail	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Electronics Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Engineering and Services Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM NL Service Provision Ltd.	Royaume-Uni	100	Intégration globale

ALSTOM Product and Services Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Service Ltd	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Transport UK (Holdings) Ltd	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Transport UK Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM Transportation (Global Holding) UK Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM UK CIF Trustee Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM UK VP Pension Trustee Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
ALSTOM UK Pension Trustee Limited	Royaume-Uni	100	Intégration globale
CROSSFLEET LIMITED	Royaume-Uni	100	Intégration globale
INFRASIG LTD.	Royaume-Uni	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL LIMITED	Royaume-Uni	100	Intégration globale
NOMAD HOLDINGS LIMITED	Royaume-Uni	100	Intégration globale
PRORAIL LIMITED	Royaume-Uni	100	Intégration globale
SOUTH EASTERN TRAIN MAINTENANCE LTD.	Royaume-Uni	100	Intégration globale
WEST COAST SERVICE PROVISION LIMITED	Royaume-Uni	100	Intégration globale
WEST COAST TRAINCARE LIMITED	Royaume-Uni	100	Intégration globale
NOMAD DIGITAL (INDIA) LIMITED	Royaume-Uni	70	Intégration globale
ALSTOM Transport (Holdings) Systems Singapore Pte. Ltd.	Singapour	100	Intégration globale
ALSTOM Transport (S) Pte Ltd	Singapour	100	Intégration globale
ALSTOM Holding Sweden AB	Suède	100	Intégration globale
ALSTOM Rail Sweden AB	Suède	100	Intégration globale
ALSTOM Transport AB	Suède	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Information Systems AB	Suède	100	Intégration globale
ALSTOM Transportation (Signal) Sweden AB	Suède	100	Intégration globale
ALSTOM Transportation (Signal) Sweden HB	Suède	67	Intégration globale
ALSTOM Network Schweiz AG, ALSTOM Network Switzerland Ltd.	Suisse	100	Intégration globale
ALSTOM Schweiz AG, ALSTOM Suisse SA, ALSTOM Switzerland Ltd.	Suisse	100	Intégration globale
ALSTOM Transport (Thailand) Co., Ltd.	Thaïlande	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Systems (Thailand) Ltd	Thaïlande	100	Intégration globale
ALSTOM T&T Ltd	Trinité et Tobago	100	Intégration globale
ALSTOM Ulasim Anonim Sirketi	Turquie	100	Intégration globale
ALSTOM Rayli Sistem Sanayi Anonim Şirketi	Turquie	100	Intégration globale
ALSTOM Signalling, Limited Liability Company	Ukraine	100	Intégration globale
ALSTOM Venezuela, S.A.	Venezuela	100	Intégration globale
ALSTOM Transport Vietnam Company Limited	Vietnam	100	Intégration globale
THE ATC JOINT VENTURE	Royaume-Uni	38	Opération conjointe
ISITHIMELA RAIL SERVICES (PTY) LTD.	Afrique du Sud	50	Mise en équivalence
BOMBELA TKC (PROPRIETARY) LIMITED	Afrique du Sud	25	Mise en équivalence
Compagnie Industrielle des Transports Algériens – CITAL	Algérie	49	Mise en équivalence
EDI RAIL - ALSTOM Transport Pty Limited	Australie	50	Mise en équivalence
EDI RAIL - ALSTOM Transport (Maintenance) Pty Limited	Australie	50	Mise en équivalence
NGR HOLDING COMPANY PTY LTD.	Australie	10	Mise en équivalence
NGR PROJECT COMPANY PTY LTD.	Australie	10	Mise en équivalence
TRANSED O&M PARTNERS GENERAL PARTNERSHIP	Canada	60	Mise en équivalence
GRUPE PMM OPERATIONS AND MAINTENANCE G.P. / GROUPE PMM OPÉRATIONS ET MAINTENANCE S.E.N.C. (Pulsar)	Canada	50	Mise en équivalence

ONxpress Transportation Partners Inc.	Canada	33	Mise en équivalence
TRANSED PARTNERS GENERAL PARTNERSHIP	Canada	10	Mise en équivalence
ALSANEO L7 SPA	Chili	50	Mise en équivalence
ALSTOM Sifanq (Qingdao) Transportation Ltd.	Chine	50	Mise en équivalence
BOMBARDIER NUG SIGNALLING SOLUTIONS COMPANY LIMITED	Chine	50	Mise en équivalence
CHANGCHUN CHANGKE ALSTOM RAILWAY VEHICLES COMPANY LTD.	Chine	50	Mise en équivalence
CRRP PUZHEN ALSTOM TRANSPORTATION SYSTEMS LIMITED	Chine	50	Mise en équivalence
Jianqsu ALSTOM NUG Propulsion System Co Ltd.	Chine	50	Mise en équivalence
SHENTONG ALSTOM (SHANGHAI) RAIL TRANSIT VEHICLE COMPANY LIMITED	Chine	50	Mise en équivalence
GUANGZHOU CHANGKE ALSTOM RAIL TRANSIT EQUIPMENT COMPANY LTD	Chine	50	Mise en équivalence
CASCO SIGNAL LTD	Chine	49	Mise en équivalence
CASCO Signal (Jinan) Co., Ltd.	Chine	49	Mise en équivalence
CASCO Signal (Beijing) Co., Ltd.	Chine	49	Mise en équivalence
CASCO Signal (Chengdu) Co., Ltd	Chine	49	Mise en équivalence
CASCO Signal (Zhengzhou) Co., Ltd.	Chine	49	Mise en équivalence
CASCO Signal (Wuhan) Co., Ltd.	Chine	32	Mise en équivalence
CASCO Signal (Xi'an) Co., Ltd.	Chine	32	Mise en équivalence
CASCO Signal (Xuzhou) Co., Ltd.	Chine	32	Mise en équivalence
Wuhan Intelligence Metro Technology Co., Ltd.	Chine	7	Mise en équivalence
BTREN MANTENIMIENTO FERROVIARIO S.A.	Espagne	51	Mise en équivalence
IRVIA MANTENIMIENTO FERROVIARIO, S.A.	Espagne	51	Mise en équivalence
LAX INTEGRATED EXPRESS SOLUTIONS HOLDCO, LLC	États-Unis	10	Mise en équivalence
LAX INTEGRATED EXPRESS SOLUTIONS, LLC	États-Unis	10	Mise en équivalence
SPEEDINNOV	France	76	Mise en équivalence
ORA L15	France	20	Mise en équivalence
NOFIT RAIL LTD	Israël	25	Mise en équivalence
GREEN LINE MAINTAINER LTD	Israël	20	Mise en équivalence
MAINTRAINS S.R.L.	Italie	50	Mise en équivalence
LLP JV KAZELEKTROPRIVOD	Kazakhstan	50	Mise en équivalence
MALOCO GIE	Maroc	70	Mise en équivalence
RAIL ENGINEERING SP. Z O.O.	Pologne	60	Mise en équivalence
ABC ELECTRIFICATION LTD	Royaume-Uni	33	Mise en équivalence
IFB INSTITUT FÜR BAHNTECHNIK GMBH	Allemagne	7	Titre non consolidé
RTA RAIL TEC ARSENAL FAHRZEUGVERSUCHSANLAGE GMBH	Autriche	44	Titre non consolidé
TRAMVIA METROPOLITA, S.A.	Espagne	24	Titre non consolidé
TRAMVIA METROPOLITA DEL BESOS S.A.	Espagne	21	Titre non consolidé
ALBALI SEÑALIZACIÓN, S.A.	Espagne	12	Titre non consolidé
MASSACHUSETTS BAY COMMUTER RAILROAD COMPANY, LLC	États-Unis	20	Titre non consolidé
RESTAURINTER	France	35	Titre non consolidé
FRAMECA - FRANCE METRO CARACAS	France	26	Titre non consolidé
MOBILITE AGGLOMERATION REMOISE SAS	France	17	Titre non consolidé
CADEMCE SAS (en liquidation judiciaire)	France	16	Titre non consolidé
OC'VIA CONSTRUCTION	France	12	Titre non consolidé

OC'VIA MAINTENANCE	France	12	Titre non consolidé
AIRE URBAINE INVESTISSEMENT	France	4	Titre non consolidé
SUPERGRID INSTITUTE SAS	France	3	Titre non consolidé
CAMPUS CYBER	France	1	Titre non consolidé
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE MAINTENANCE - C.I.M.	France	1	Titre non consolidé
CISN RESIDENCES LOCATIVES	France	1	Titre non consolidé
SOCIETE IMMOBILIERE DE VIERZON	France	1	Titre non consolidé
VALUTEC S.A.	France	1	Titre non consolidé
EASYMILE HOLDING	France	0	Titre non consolidé
PARS SWITCH	Iran	1	Titre non consolidé
HN - LIGHT RAIL LINE LTD	Israël	20	Titre non consolidé
TMT - TLV METROPOLITAN TRAMWAY LTD	Israël	20	Titre non consolidé
CYLUS CYBER SECURITY LTD.	Israël	10	Titre non consolidé
METRO 5 SPA	Italie	9	Titre non consolidé
TRAM DI FIRENZE S.p.A.	Italie	9	Titre non consolidé
CRIT SRL	Italie	1	Titre non consolidé
CONSORZIO ELIS PER LA FORMAZIONE PROFESSIONALE SUPERIORE	Italie	0	Titre non consolidé
SUBURBANO EXPRESS, S.A. DE C.V.	Mexique	11	Titre non consolidé
KRAKOWSKIE ZAKLADY AUTOMATYKI S. A.	Pologne	12	Titre non consolidé
KOLMEX SA	Pologne	2	Titre non consolidé
IDEON S.A.	Pologne	0	Titre non consolidé
INWESTSTAR S.A.	Pologne	0	Titre non consolidé
NORMETRO ACE AGRUPAMENTO DO METROPOLITANO DO PORTO	Portugal	25	Titre non consolidé
TRAMLINK NOTTINGHAM (HOLDINGS) LIMITED	Royaume-Uni	13	Titre non consolidé
WHEREISMYTRANSPORT LIMITED	Royaume-Uni	3	Titre non consolidé
ARGENTINE CLUB LIMITED	Royaume-Uni	1	Titre non consolidé